



Contrat de Rivière **VESDRE**

Protocole d'accord 2026-2028

668 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre









Chapitre 1

Le Contrat de Rivière Vesdre : Démarche et historique

1.1. Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière est un **outil de gestion des ressources en eau** - et plus particulièrement des cours d'eau - d'un sous-bassin hydrographique. Il est basé sur la **concertation** et la **coordination** entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs et usagers de l'eau de ce sous-bassin.

Pouvoirs publics, promeneurs, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, le monde de l'éducation et de l'enseignement, … autant d'intérêts et de préoccupations qui gravitent autour d'un cours d'eau, autant de représentations de la rivière - parfois analogues, parfois contraires - qu'il est pourtant nécessaire d'accorder.

Le Contrat de Rivière consiste donc à rassembler tous ces acteurs et usagers en vue de définir ensemble, de manière consensuelle et chacun dans le cadre de ses responsabilités, de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un **programme d'actions** visant à gérer au mieux les ressources en eau. Il est défini comme un **protocole d'accord** entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à **restaurer** la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eaux du sous-bassin et à **concilier** leurs multiples fonctions et usages.

Le Contrat de Rivière est aussi destiné à **informer** et **sensibiliser** le public, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur de l'eau à la **gestion intégrée** et globale du cycle de l'eau. Tous disposent ainsi d'une plate-forme commune - le **Comité de Rivière** - pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres, et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

1.2. Le contexte législatif

1.2.1. La Directive Cadre Eau (DCE)

Partant du principe que « l'eau *n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel* », la Directive 2000/60/CE sur l'Eau, communément appelée **Directive Cadre Eau** (ou **DCE**), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique étant la masse d'eau.
Son objectif fondamental est d'arriver au **bon état des eaux communautaires pour 2021** (bon état **écologique et chimique** pour les eaux de surface, bon état **quantitatif et chimique** pour les eaux souterraines).
Elle demande d'élaborer une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire une gestion qui recourt à des actions, moyens et acteurs qui relèvent des politiques sectorielles (industrie, agriculture, conservation de la nature, …).

Elle fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine,
- promouvoir une utilisation durable de l'eau,
- réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires,
- respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, …),
- contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

1.2.2. La Directive européenne Inondations (DI)

La Wallonie a depuis longtemps pris des dispositions pour lutter de manière optimale contre les inondations : en 2003, le Gouvernement wallon a adopté un plan global de ***P***révention et de ***LU***tte contre les ***I***nondations et leurs ***E***ffets sur les ***S***inistrés, appelé **Plan *PLUIES***. Ce plan comprenait une trentaine d'actions couvrant les différents enjeux : aménagement du territoire, ralentissement du ruissellement, couverture des sols en interculture, entretien des berges, etc.

La **Directive Inondations 2007/60/CE (DI)** sur les inondations, votée en 2007, vise à prévenir, protéger et anticiper les risques d'inondation dus aux crues des rivières. Elle impose aux Etats membres 3 phases de travail en vue de mieux appréhender les risques d'inondation :

- évaluation préliminaire des risques d'inondation
- cartographie des zones inondables et cartographie des risques d'inondation
- établissement de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

En 2010, cette directive a été transposée en droit wallon dans le **Code de l'Eau** (articles D53.1 à D53.11).

1.2.3. Le Code de l'Eau

Pour être applicables, la Directive Cadre Eau et la Directive Inondations sont transposées en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret de la Région Wallonne du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau).

1.2.4. L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008

Les missions des **Contrats de Rivière**, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, constituant le Code de l'Eau.

1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie

1.3.1. Le nouveau Décret relatif aux cours d'eau non navigables

Un nouveau cadre décrétal « cours d'eau » a été intégré au Code de l'Eau et est d'application depuis le 15 décembre 2018. Adopté par le Parlement wallon le 4/10/2018, ce décret a été publié au Moniteur Belge le 5/12/2018. Il abroge la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables et la loi du 5 juillet 1956 relative aux wateringues.

L'objectif principal de cette réforme est d'instaurer un cadre juridique global et transversal pour la gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons. Cette gestion doit désormais concilier leurs fonctions hydraulique, écologique, économique et socio-culturelle.
Les axes principaux de ce décret sont les suivants :

- Maintenir les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs ;
- Réaliser une gestion intégrée et sectorisée, formalisée grâce à un outil de planification et de coordination : les **PARIS** (cf. § 1.3.6.);
- Garantir la libre circulation des poissons et instaurer un débit à réserver aux cours d'eau ;
- Donner davantage de pouvoir d'intervention aux gestionnaires, sous certaines conditions, afin de garantir la protection des cours d'eau ;
- Gérer l'atlas numérique des cours d'eau avec l'aide des provinces et des communes ;
- Mettre en place un nouveau régime pour les travaux sur les cours d'eau non navigables ;
- Renforcer l'obligation de clôturer les pâtures le long des cours d'eau non navigables ;
- Renforcer le système infractionnel ;
- Adapter quelques législations complémentaires (permis d'environnement pour les centrales hydroélectriques, prises d'eau permanentes, …) ;
- Actualiser et codifier la législation sur les wateringues.

1.3.2. Les catégories de cours d'eau

On distingue d'une part les cours d'eau navigables et d'autre part les non navigables. Concernant ces derniers, leur régime juridique et leur mode de gestion sont désormais réglés par le Décret du 04/10/2018 (cf. 1.3.1.), qui maintient les 3 catégories de cours d'eau non navigables et leurs gestionnaires respectifs.

On distingue donc :

- les **voies navigables** (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- les cours d'eau de **1e catégorie** : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- les cours d'eau de **2e catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1e ni en 3e catégorie ;
- les cours d'eau de **3e catégorie** : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- les cours d'eau **non classés** : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

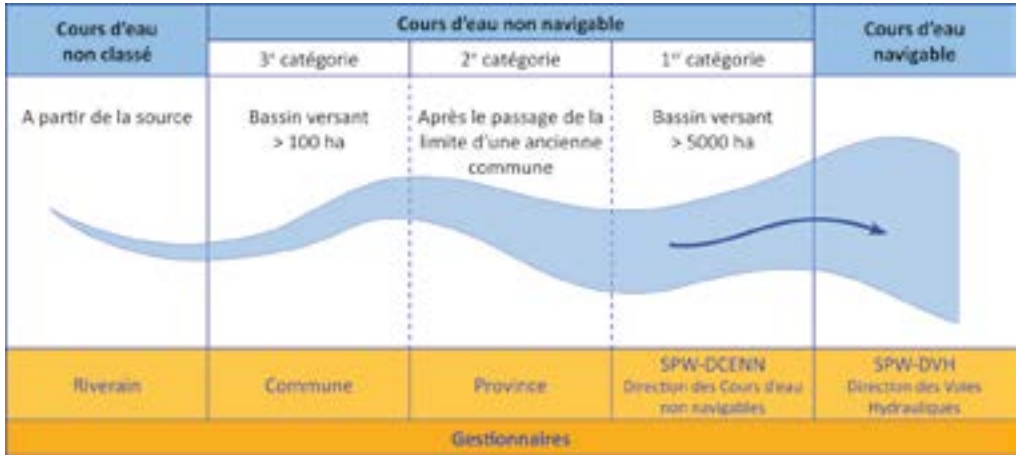
1.3.3. Les gestionnaires des cours d'eau

En fonction de leur catégorie, les cours d'eau sont gérés par des autorités différentes.

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, …) relève de la **Direction des Eaux de surface** (Service Public de Wallonie). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la **Direction des Eaux souterraines** (Service Public de Wallonie).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes autorités, en fonction de la catégorie des cours d'eau (cf. 1.3.2.) :

- la **Direction des Voies Hydrauliques** (SPW Mobilité et Infrastructures) : pour les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre)



- la **Direction des Cours d'Eau Non Navigables** (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) : pour les cours d'eau de 1e catégorie
- les **Provinces** : pour les cours d'eau de 2e catégorie
- les **Communes :** pour les cours d'eau de 3e catégorie
- les **propriétaires riverains :** pour les cours d'eau non classés.

Par ailleurs, la gestion des 2 grands barrages (barrage de la Vesdre à Eupen et barrage de la Gileppe) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre dépend de la **Direction de l'Exploitation des Barrages** (SPW Mobilité et Infrastructures).

Les gestionnaires sont donc nombreux et variés. Peuvent être également cités les organismes d'assainissement (AIDE), qui agissent plus spécifiquement sur la qualité des cours d'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, CILE, certaines communes…), ceux-ci interfèrent sur la quantité d'eau en puisant l'eau via les captages souterrains ou de surface.

1.3.4. L'unité de gestion : la masse d'eau

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique.
Selon la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) (cf. 1.2.1.), une **masse d'eau de surface** est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :
- les **rivières**, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- les **lacs** (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- les **eaux artificielles** (créées par l'activité humaine).

On classifie également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont **naturelles**, **fortement modifiées** ou **artificielles**, sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique.
L'objectif phare de la DCE est l'atteinte du « **bon état écologique** » (pour les masses d'eau naturelles) ou « **bon potentiel écologique** » (pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées) et du « **bon état chimique** » en **2027**.

Mais pour certaines masses d'eau, l'atteinte de cet objectif environnemental en 2021 est impossible en raison de leur état actuel de dégradation. Un report de délais peut alors être demandé pour ces masses d'eau, selon 3 critères : conditions naturelles, infaisabilité technique ou manque de connaissance, infaisabilité économique.
Le cas spécifique des masses d'eau de surface du sous-bassin de la Vesdre est abordé au point 2.2.1.

Une **masse d'eau souterraine** est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

1.3.5. Les plans de gestion (PGRI et PGDH)

La mise en œuvre concrète de la Directive Cadre Eau (DCE) et de la Directive « Inondations » (DI) dans les différents Etats membres de l'Union Européenne passe par l'établissement et l'application de plans de gestion et de programmes de mesures. Leur élaboration se fait **par district hydrographique**.

En Wallonie, les **Contrats de Rivière** constituent un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élaboration des plans de gestion et à la mise en œuvre des programmes de mesures.

Les plans de gestion « eau » par sous-bassin hydrographique (PGDH)

Pour ce qui est de la Directive Cadre Eau, les premiers plans de gestion « eau » (2009-2015) des parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2013.
Les 2e plans de gestion « eau » par district hydrographique (période 2016-2021) ont été adoptés en 2016. Ils contiennent notamment un **programme de mesures**, qui reprend l'ensemble des fiches-mesures détaillées élaborées pour atteindre les objectifs visés (c.-à-d. concrètement : les actions à mener). Ils sont consultables sur *http://eau.wallonie.be*.
Les 3e plans de gestion sont en cours d'élaboration pour la période 2022-2027.

Leur cible : la qualité de l'eau (cycles naturels et anthropiques) à l'échelle d'un bassin versant.

Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Pour ce qui est de la Directive Inondations, les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), en ce compris les **cartes de l'aléa d'inondation**, les **cartes des zones inondables** et les **cartes des risques**, ont été approuvés par le Gouvernement Wallon en 2016 (cycle 1 : 2015-2021) et le 25 mars 2021 (cycle 2 : 2022-2027).
Leur cible : l'eau en tant que cause d'inondation, à l'échelle d'un bassin versant.

Le but des PGRI est de permettre aux Etats de se fixer des objectifs à atteindre en matière de gestion des inondations en fonction des analyses préliminaires et en tenant compte notamment des coûts et des avantages. Ils englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la **prévention**, la **protection**, la **préparation**, et la **réparation et analyse post-crise**.

Pour élaborer et suivre les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), des groupes de travail ont été créés en 2014 : les **Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique** (**CTSBH**). Leur mission principale est de coordonner les différentes initiatives prises et/ou planifiées par les acteurs du sous-bassin hydrographique en matière de gestion des inondations et de les traduire en propositions concrètes via la rédaction de « fiches projets ».

Au travers du cycle 2022-2027, les Plans de Gestion des Risques d'Inondation englobent tous les aspects de la gestion des inondations, depuis la prévention jusqu'à l'analyse post-crise. Structuré autour de ce cycle de gestion, le catalogue des mesures regroupe, en un outil unique, la diversité des actions qu'il est possible d'entreprendre pour améliorer la gestion des inondations.
Plus d'informations sur *https://inondations.wallonie.be/*.
En décembre 2021, le Gouvernement wallon a approuvé une subvention à destination de toutes les communes de Wallonie, pour un budget global de 21,2 millions d'euros. L'objectif est l'amélioration de la résilience du territoire face à de futurs risques d'inondation.

1.3.6. Les Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS)

Le nouveau cadre juridique global et intégral pour une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau wallons (Décret du 05/12/2018, entré en vigueur le 15/12/2018, cf. § 1.2.1.) est formalisé par un outil de planification et de coordination : les **PARIS** (**Programmes d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée**).

Leur cible : le linéaire de cours d'eau (lit mineur + berges + lit majeur) et sa qualité hydromorphologique.

Le PARIS est basé sur un découpage du linéaire du cours d'eau en différents secteurs homogènes qui font chacun l'objet d'un état des lieux, chaque secteur constituant une unité de gestion. Pour chaque secteur dont ils ont la gestion, les gestionnaires publics procèdent à la détermination et à la hiérarchisation des enjeux (hydrauliques, économique, écologique et socio-culturel), assignent des objectifs de gestion, puis planifient les actions à mener pour parvenir aux objectifs fixés. Un PARIS est prévu pour chaque sous-bassin hydrographique. Il est élaboré par tous les gestionnaires et regroupe toutes les informations et les interventions prévues sur les cours d'eau pour une période de 6 ans.

La sectorisation de tous les cours d'eau wallons est finalisée et le premier cycle de PARIS (2022-2027) est en cours d'élaboration.

1.4. Le Contrat de Rivière Vesdre

1.4.1. Historique

Le Contrat de Rivière Vesdre (C.R.V.) est né en 2000 de l'initiative de l'intercommunale-asbl Association des Communes du Bassin de la Vesdre (A.C.B.V.). Depuis 2009, il est coordonné par l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, émanant de la transformation en 2009 de l'intercommunale-asbl A.C.B.V. en simple asbl.

Après la constitution d'un Comité de Rivière en 2000, les 3 premières années ont été consacrées au constat des dégradations, c'est-à-dire la réalisation d'un grand inventaire de terrain (Convention d'étude 2000-2003), nécessaire à l'élaboration d'un premier programme d'actions concrètes.

Ensuite, pour remédier aux différents problèmes rencontrés (pollutions, dégradations, rejets, etc.), plusieurs phases d'actions correctrices et de sensibilisation se sont succédées : 2003-2006, 2006-2009, prorogation 2010, 2011-2013, 2014-2016, 2017-2019 et 2020-2022. Les actions correctives et de sensibilisation engagées par les différents partenaires du Contrat de Rivière sont regroupées au sein d'un même document officiel, qu'il soit appelé « **charte d'actions** », « **programme d'actions** » ou « **protocole d'accord** ». En le signant, ces nombreux maîtres d'œuvre se sont engagés à atteindre des objectifs communs d'amélioration de la qualité des cours d'eau.
Ces phases successives ont été les suivantes :

Le constat des dégradations
(convention d'étude 2000-2003) :
- Mise en place du 1e Comité de Rivière en septembre 2000.
- Inventaire des points noirs par les groupes locaux (bénévoles), la Cellule de Coordination, des stagiaires, etc.
- Elaboration du 1er programme d'actions via la constitution de 4 groupes de travail thématiques (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).

Le 1er programme d'actions
(octobre 2003 - juin 2006) :
- Signé le 10 octobre 2003 à Verviers, sous le nom de « Charte des actions 2003-2006 ».
- 66 maîtres d'œuvre et/ou partenaires (dont 23 Communes au départ, puis 22).
- 279 actions, réparties en 13 objectifs et 3 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- Mise à jour continue de l'inventaire

global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.

Le 2e programme d'actions
(juillet 2006 - juin 2009) :

- Signé le 23 juin 2006 à Chaudfontaine, sous le nom de « Programme des actions 2006-2009 ».
- 80 maîtres d'œuvres et/ou partenaires (dont 21 Communes).
- 668 actions, réparties en 8 objectifs et 4 grands thèmes (qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation).
- 4 groupes de travail thématiques : qualité des eaux, hydraulique, tourisme, sensibilisation.
- 5 groupes de travail techniques : gestion des plantes invasives, sensibilisation aux plantes invasives, inventaire des amphibiens, inventaire du petit patrimoine construit lié à l'eau, parcours routier roches et minières.
- Mise à jour continue de l'inventaire global par la Cellule de Coordination et des stagiaires.
- Inventaires particuliers (plantes invasives, amphibiens, petit patrimoine construit lié à l'eau) par des bénévoles, des stagiaires et la Cellule de Coordination.

La prorogation du 2e programme d'actions
(juillet 2009 - décembre 2010) :

- 94 maîtres d'œuvres et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 223 actions (dont 10 nouvelles), réparties selon les mêmes objectifs et grands thèmes que dans le programme d'actions 2006-2009.
- Continuation de la mise à jour de l'inventaire de terrain par la Cellule de Coordination, avec l'aide ponctuelle de stagiaires et de certains partenaires.

Le 3e programme d'actions
(janvier 2011 - décembre 2013) :

- Signé le 1er avril 2011 à Eupen, sous le nom de « Protocole d'accord 2011-2013 ».
- 88 maîtres d'œuvre et partenaires/collaborateurs (dont 18 Communes).
- 407 actions (+14 actions ajoutées en cours de route), réparties en 11 grands thèmes.
- 4 groupes de travail thématiques : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.



Le 4e programme d'actions
(janvier 2014 - décembre 2016) :

- Signé le 19 mars 2014 à Spa, sous le nom de « Protocole d'accord 2014-2016 ».
- 60 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 457 actions (+11 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 grands thèmes de la Directive Cadre Eau et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

Le 5e programme d'actions
(janvier 2017 - décembre 2019) :

- Signé le 6 février 2017 à Chênée, sous le nom de « Protocole d'accord 2017-2019 ».
- 62 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 520 actions (+2 actions ajoutées officiellement en cours de route), réparties selon les 9 thèmes de la Directive Cadre Eau, les 17 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

Le 6e programme d'actions
(janvier 2020 - décembre 2022) :

- Signé le 17 décembre 2019 à La Reid, sous le nom de « Protocole d'accord 2020-2022 ».
- 74 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes).
- 687 actions (+55 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 9 thèmes de la Directive Cadre Eau, les 5 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

Le 7e programme d'actions

- Signé le 30 janvier 2023 à La Reid, sous le nom de « Protocole d'accord 2023-2025 ».
- 63 maîtres d'œuvre (dont 18 Communes) +1 ajouté en cours de route.

- 562 actions inscrites (+ 8 actions ajoutées en cours de route), réparties selon les 10 thèmes de la Directive Cadre Eau, les 5 thèmes de la Directive Inondations et 9 autres thèmes.
- 4 thématiques de travail (groupes de travail) : gestion qualitative des eaux, gestion quantitative des eaux, gestion des milieux et des espèces, valorisation et sensibilisation.
- Mise à jour et continuation progressives de l'inventaire des points noirs par la Cellule de Coordination.

1.4.2. Les échelles de travail

Conformément à l'A.G.W. du 13/11/2008, le Contrat de Rivière Vesdre considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :

- le sous-bassin hydrographique de la Vesdre ;
- les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraines (définitions : cf. 1.3.3.) et le registre des zones protégées comprises dans le SBH de la Vesdre.
- les Programmes d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.) (cf. § 1.3.6.). La **méthodologie PARIS** a été développée dans les années 2010 à l'initiative du Service public de Wallonie afin de proposer une démarche commune à tous les gestionnaires de cours d'eau publics (région, provinces, communes), et de promouvoir une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau, telle que prévue dans le Code de l'Eau depuis fin 2018. L'**application PARIS** est un véritable outil d'aide à la décision, à la planification et à la coordination, qui permet aux gestionnaires des cours d'eau d'élaborer et de suivre leurs PARIS. C'est aussi un moyen pour le citoyen de consulter les programmes d'actions.

1.4.3. Les principes de base et les méthodes de travail

Les fonctions remplies par la Vesdre et ses affluents, ainsi que les usages qu'en font les humains, sont multiples. La gestion intégrée des cours d'eau tente de prendre en compte tous ces usages et tous ces fonctions.

La démarche du Contrat de Rivière permet de mettre en place une **dynamique locale** en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau du sous-bassin hydrographique. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la **participation active et volontaire** des nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l'eau, selon une solution commune : **concertation**, **consensus**, **coordination** et **communication**.

Pour appliquer ces 4 principes de base dans l'élaboration et le suivi d'un programme d'actions cohérent et efficace, le Contrat de Rivière est organisé en plusieurs structures de travail : le Comité de Rivière, les groupes de travail, la Cellule de Coordination.

Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière constitue l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière. La concertation et le consensus y sont les maîtres-mots.

Il est composé de représentants des différents acteurs et usagers présents dans le sous-bassin hydrographique et ayant un lien avec l'eau ou un impact sur l'eau : administrations régionales, provinciales et communales, associations environnementales, sociétés de pêche, monde industriel, scientifiques, milieu de l'éducation et scolaire, monde agricole, particuliers, professionnels de la promotion touristique, syndicats d'initiatives, clubs sportifs, etc. Tous peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.

Ces acteurs, qui sont alors dits « les partenaires » (maîtres d'œuvre et/ou partenaires d'actions, ou collaborateurs) du Contrat de Rivière, sont répartis en **3 groupes** de même poids au sein du Comité de Rivière : les **administrations communales et provinciales**, l'**administration régionale**, les **acteurs locaux**. La liste des maîtres d'œuvre figure au point 4.3. Comme la liste des actions (cf. 4.4.), elle est susceptible d'évoluer au cours du programme, en fonction de nouvelles opportunités.

Le Comité de Rivière a notamment pour mission de valider le programme d'actions triennal de l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière.

Les groupes de travail

La concertation et le consensus sont également mis en application via la constitution de groupes de travail sur les différentes thématiques et sujets plus spécifiques abordés par le Contrat de Rivière Vesdre.

Les groupes de travail permettent de proposer des solutions aux problèmes identifiés lors de l'inventaire pour la préparation du programme d'actions, de développer des collaborations pour leur résolution, mais aussi d'initier et mettre en place divers projets. Ils sont composés de membres du Comité de Rivière, de la Cellule de Coordination, et de toute autre personne pouvant être concernée par le sujet abordé et pouvant y apporter son expertise ou sa contribution. Organisés tout au long de la période couverte par le protocole d'accord, ils permettent de maintenir une dynamique de réflexion et de collaboration entre les partenaires.

Les groupes de travail sont organisés en 4 thématiques générales :

- gestion qualitative des eaux,
- gestion quantitative des eaux,
- gestion des milieux et des espèces,
- valorisation et sensibilisation.

Dans la pratique, ils se réunissent en petits groupes sur des sujets précis :

résolution de problèmes propres à une masse d'eau, réalisation et suivi d'actions ou de projets spécifiques nécessitant la collaboration de plusieurs partenaires et/ou de la Cellule de Coordination.

Le coordinateur et la cellule de coordination

La communication entre les différents partenaires et la coordination du programme d'actions du Contrat de Rivière Vesdre est assurée par le coordinateur et son équipe, au sein de la cellule de coordination.

Les missions principales du coordinateur sont :

- assurer l'élaboration du protocole d'accord, la coordination et le suivi des actions inscrites au programme,
- accompagner les acteurs du sous-bassin dans la mise en place et la réalisation d'actions visant les objectifs du Contrat de Rivière,
- assurer le lien et de favoriser le dialogue entre tous les membres du Contrat de Rivière,
- assurer une dynamique de travail des acteurs par l'animation de groupes de travail,
- organiser et d'assurer la mise à jour de l'inventaire de terrain,
- assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population du sous-bassin,
- faire connaître le Contrat de Rivière et de valoriser les efforts consentis par les partenaires.

Un autre de ses rôles est de veiller à ce que le Contrat de Rivière contribue à la mise en œuvre des plans de gestion par bassin hydrographique et à ce qu'il participe à la consultation du public organisée dans ce cadre.








Chapitre 2

Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre

2.1. Les caractéristiques du sous-bassin

2.1.1. Localisation et occupation du sol

Le sous-bassin hydrographique (SBH) de la Vesdre se situe à l'Est de la Belgique et fait partie du district hydrographique international (DHI) de la Meuse. Ses cours d'eau principaux sont la Vesdre et la Hoëgne.

Il couvre une superficie d'environ **700 km²** et comprend la totalité ou une partie du territoire de 27 communes : Aywaille*, Baelen, Beyne-Heusay*, Chaudfontaine, Dison*, Eupen, Fléron*, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy*, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot*, Stoumont*, Theux, Thimister-Clermont*, Trooz, Verviers, Waimes* et Welkenraedt *(*: communes non partenaires du CRV)*.

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se caractérise par la prédominance de forêts de résineux, de prairies et de forêts de feuillus. En effet, les bois et espaces verts représentent 48% de la superficie du sous-bassin, avec une majorité de résineux (feuillus 16% et résineux 29%). Ces bois de résineux se situent principalement dans l'Est et le Sud-Est du sous-bassin, au niveau des grandes forêts telles que l'Hertogenwald. Les prairies et cultures représentent 40% de la superficie et se situent principalement dans le centre et le Nord du bassin (zone bocagère).
Il se particularise par l'existence de fagnes, situées à l'Est (Hautes-Fagnes). Celles-ci sont reprises parmi les friches et terrains incultes, qui représentent 7% du territoire total. L'habitat et les services y représentent 4% du territoire, les principaux noyaux se situant à Chaudfontaine, Dolhain, Eupen, Liège, Pepinster, Spa, Theux, Trooz et Verviers.

2.1.2. Hydrographie

La Vesdre prend sa source dans les **Fagnes de Steinley** à 605 m d'altitude (valeur moyenne de ses différentes sources, au nombre de 9) et se jette, après un parcours de **72,5 km**, dans l'**Ourthe** à **Chênée**, à 70 m d'altitude. En raison de sa pente importante (pente moyenne : 0,73%), la Vesdre est qualifiée de rivière torrentielle.

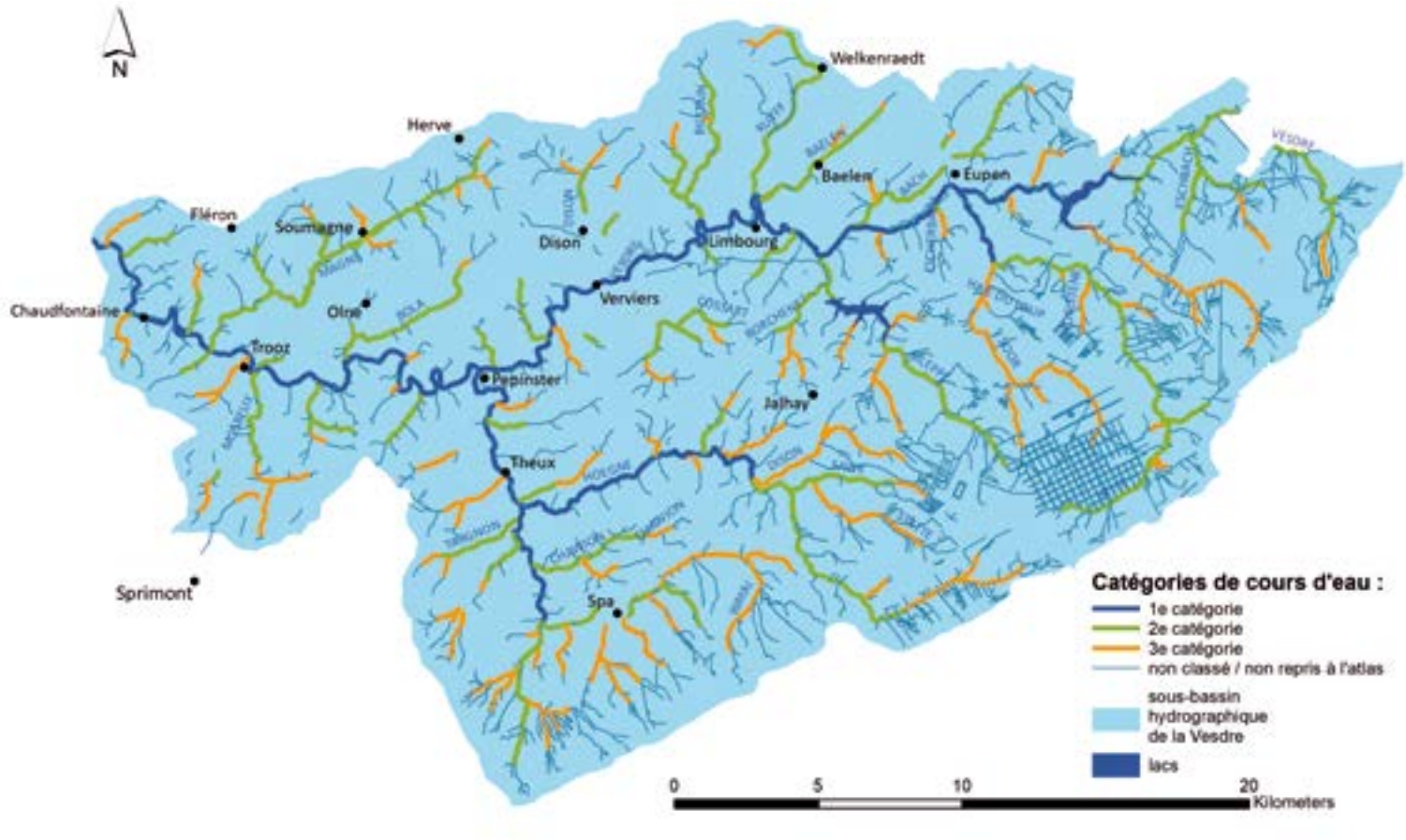
Après une petite incursion d'1 km en **Allemagne** (près du village de Roetgen), la Vesdre forme le **lac d'Eupen** (3e réservoir d'eau potable de Belgique) avec un de ses affluents principaux, le **Getzbach**. Ce lac s'est formé à la suite de la construction du barrage de la Vesdre, achevé en 1949.

Après sa confluence avec la **Helle**, la Vesdre traverse Eupen. Ces deux rivières sont de type fagnard : leur eau est acide, peu minéralisée et elle contient des matières humiques brunes. La Vesdre traverse ensuite une zone très naturelle jusqu'à Dolhain (Limbourg). En rive droite, elle reçoit les eaux d'affluents plus minéralisés (**Bach**, **Ru de Baelen**, **Ruyff**) en raison de leur traversée de terrains calcaires. En rive gauche, elle reçoit les eaux de la Gileppe, rivière ayant sa source dans la Fagne Gulpin et formant le **lac de la Gileppe** - dû au barrage éponyme - avec un de ses affluents, le **Louba**). Lorsque la Vesdre fait son entrée à Verviers (Stembert), entité la plus urbanisée du sous-bassin, sa plaine alluviale s'élargit. Elle y reçoit le **ruisseau du Mangombroux** (rive gauche) et le **Ru de Dison** (rive droite). A Pepinster, entité relativement urbanisée, elle reçoit les eaux de son affluent principal, la **Hoëgne**, avant de traverser un paysage bucolique jusqu'à Trooz, où l'environnement urbain et industriel domine. Certains affluents à caractère plutôt naturel alimentent la Vesdre : le **ruisseau du Fond des Trois Bois**, le **Bola**, le **Havegné**, le **Ry de Mosbeux**, … A Trooz, en rive droite, elle reçoit les eaux de la **Magne** et voit sa minéralisation encore augmenter à cause de la dominance des roches calcaires traversées dans cette région. Avant de se jeter dans l'Ourthe, la Vesdre reçoit encore d'autres ruisseaux : le **Ry Cockai**, le **ruisseau du Bois de Beyne**, etc. Son parcours se termine dans un environnement résolument urbanisé et industriel (Chaudfontaine, Vaux-sous-Chèvremont, Chênée).

Au total, la Vesdre reçoit ainsi les eaux d'**environ 200 affluents et sous-affluents**.

La longueur totale des cours d'eau qui drainent le SBH de la Vesdre s'élève à **1413,5 km** (soit environ 2 km par km²). Sur cette distance totale, 101 km concernent des cours d'eau classés en « 1e catégorie », 206 km sont classés en « 2e catégorie » et 172 km sont classés en « 3e catégorie » (définition des catégories : cf. 1.3.2.). Le solde, à savoir





934,5 km de cours d'eau, se réparti entre les « non classés » (227 km) et les « non repris à l'atlas » (707,5 km). Dans le SBH de la Vesdre, aucune portion de cours d'eau n'est navigable.

Les débits et hauteurs d'eau de la Vesdre et de certains de ses affluents principaux sont mesurés à différents endroits, à l'aide de limnigraphes. La Hoëgne participe à raison de 50 à 70% dans le débit de la Vesdre après la confluence. Les prises d'eau potabilisables et industrielles, les grands barrages et les transferts d'eau de surface dans les canaux ont un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau.

De nombreux épisodes d'inondation ont été recensés sur la Vesdre depuis 1809, le plus récent étant les terribles inondations de 2021. De nos jours, le **barrage de la Vesdre à Eupen** (capacité du lac : 25 millions de m³) et le **barrage de la Gileppe** (capacité du lac : 26,4 millions de m³), dont la fonction première est de permettre la distribution d'eau potable dans la région, aident aussi à la régulation du débit de la Vesdre. Celui-ci n'est par conséquent plus toujours influencé par les épisodes pluvieux, ce qui permet d'éviter, ou du moins atténuer, certaines inondations.

2.1.3. L'eau souterraine

Géologie

L'ossature géologique du SBH de la Vesdre est constituée de deux grandes unités géologiques: le ***Massif de Stavelot*** au Sud-Est et le ***Synclinorium de Verviers***. Les roches les plus anciennes, datant du Cambrien et de l'Ordovicien inférieur, appartiennent au Massif de Stavelot et sont principalement des quartzo-phyllades. Le Synclinorium de Verviers est subdivisé en trois unités, dont les roches s'étagent du Dévonien inférieur au Carbonifère (Westphalien) : le ***Massif de Herve***, le ***Massif de la Vesdre*** et la ***Fenêtre de Theux***. La Fenêtre de Theux, composée d'un ensemble dévono-cabonifère aux couches retournées, est une fenêtre tectonique laissant entrevoir une infime partie des structures géologiques extrêmement complexes qui définissent les soubassements du Synclinorium de Verviers. Le Massif de la Vesdre est, quant à lui, une nappe de charriage comprenant notamment des terrains houillers, exploités par les charbonnages jusqu'en 1974. Dans l'extrême Nord du sous-bassin, le Massif de Herve est recouvert en discordance par des sédiments du Crétacé supérieur (craies, sables et argiles). De nombreuses failles découpent l'ensemble de ces structures en une succession de horsts et grabens transversaux. Des gisements Plomb-Zinc (galène, pyrite, etc.) sont localisés au sein de ces failles. Il est fréquent d'y trouver également des pro-

duits d'oxydation de ces minéraux, dont le plus répandu est la calamine.

L'extraction du charbon et, dans une moindre mesure, des minerais de fer, plomb ou zinc, et l'exploitation de certains niveaux calcaires ou gréseux à des fins ornementales ou industrielles ont constitué un secteur important de l'économie au cours des siècles passés. Seuls les grès famenniens et les calcaires carbonifères sont encore exploités à l'heure actuelle.

Captages d'eau souterraine et zones de protection

Les ressources en eau souterraine du SBH de la Vesdre sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources) pour la distribution publique d'eau (SWDE, communes), mais aussi par quelques firmes privées, des agriculteurs et des particuliers (puits). Les masses d'eau RWM141 et RWM100 (cf. 2.2.2.) sont localement caractérisées par des remontées d'eau plus profondes, carbo-gazeuses : ***aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine*** et ***aquifère minéral de Spa***). Ces eaux sont respectivement exploitées par les sociétés d'embouteillage de boissons « Coca Cola European Partners (Sources Chaudfontaine) » et « Spa Monopole ».

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection ont été définies autour de ces captages : ***zone de prise d'eau*** (I), ***zone de prévention*** (rapprochée IIa et éloignée IIb), ***zone de surveillance*** (III). Dans le SBH de la Vesdre, des zones de surveillance et de prévention éloignée et rapprochée ont été officiellement arrêtées pour certains ouvrages de prise d'eau souterraine.

Zones vulnérables

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Le SBH de la Vesdre est concerné par la ***zone vulnérable du Pays de Herve***.

Phénomènes karstiques

Une partie importante du SBH de la Vesdre a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante).

Dans le SBH de la Vesdre, on rencontre :

- des ***systèmes pertes-résurgences*** (perte ou chantoir ou agolina : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface),
- des ***recoupements de méandres***,
- des ***grottes***,
- des ***vallées sèches*** (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont),
- des ***vallons aveugles*** (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain),
- des ***dolines*** (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes),
- etc.

Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

2.1.4. Sites naturels protégés

Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000, qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes « **Oiseaux** » (79/409/CEE) et « **Habitats** » (92/43/CEE). Celles-ci visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. Dans le SBH de la Vesdre, 21 sites ont été désignés Natura 2000, en tant que ***zones de protection spéciale (ZPS)*** et/ou ***zones spéciales de conservation (ZSC)***.

Réserves naturelles

Dans les réserves naturelles, la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion). Le SBH de la Vesdre comprend 7 réserves naturelles ***domaniales*** (**Rond-Buisson Duret**, **Hautes Fagnes**, **Fagne de la Haie Henquinet et du Sart Lorû**, **Ru de Chawion**, **Grotte Jaminon**, **Goffontaine**, **Tribomont**) et 3 réserves naturelles ***agréées*** (**Rocheux**, **Coteau de Mont**, **Thier Gibet**).

Parcs naturels

Les parcs naturels sont de vastes territoires ruraux présentant un haut intérêt biologique et géographique. Les mesures de protection doivent s'y développer en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Le parc naturel a donc pour mission d'harmoniser au mieux la vie au quotidien et le maintien de paysages de grande valeur. Le SBH de la Vesdre comprend une partie du ***Parc naturel Hautes-Fagnes- Eifel*** et du ***Parc naturel des Sources***.

Réserves forestières

Les réserves forestières sont des sites protégés dans le but de conserver certains écosystèmes forestiers, rares ou particuliers, tout en continuant à les exploiter et à y chasser. Le SBH de la

Vesdre compte 2 réserves forestières (**Bongard** et **Hertogenwald**).

Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

Dans le SBH de la Vesdre, un seul site est officiellement qualifié de zone humide d'intérêt biologique : la ***zone humide d'Henri-Chapelle***.

Cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)

Dans le SBH de la Vesdre, 4 grottes sont qualifiées de cavités souterraines d'intérêt scientifique : la ***Grotte Walou***, le ***Trou des Deux Copines***, la ***Grotte des Surdents*** et la ***Grotte Bebronne***.

2.1.5. Démographie

Dans le sous-bassin de la Vesdre, la population est de 216.011 habitants (année 2021), ce qui donne une densité de population de 310 habitants/km^2 ; mais sa répartition est en réalité extrêmement hétérogène.

2.1.6. Tourisme, sport et loisirs

Le tourisme et les loisirs en milieu aquatique peuvent engendrer des pressions importantes. La nature et l'intensité de ces pressions dépendent toutefois du type d'activité, du nombre d'adeptes et du comportement individuel ou collectif de ceux-ci.

Les hébergements touristiques

Dans le SBH de la Vesdre, le tourisme constitue une activité économique peu importante. Les infrastructures touristiques sont néanmoins nettement plus nombreuses dans le sud du SBH que dans le nord. Cela s'explique par l'attrait exercé par l'environnement naturel de cette région, composée des Hautes-Fagnes et de paysages ardennais, propices aux activités touristiques. Dans le SBH de la Vesdre, ce sont les campings qui sont responsables de la part la plus importante de la pollution générée par le secteur du tourisme. Cela étant, le SBH de la Vesdre est cependant l'un des moins concernés par la pression touristique en Wallonie.

La pêche

Dans le SBH de la Vesdre, la pêche se pratique sur la Vesdre, la Hoëgne et le Wayai, ainsi que sur plusieurs étangs et lacs (lac de Warfaaz, de Mangombroux, des Doux-Fonds). Selon les périodes de l'année, on peut y taquiner notamment la truite, l'ombre, la perche, le goujon, le vairon, etc. Cette activité, organisée par 5 sociétés de pêche, est encadrée par le Département Nature et Forêts - Service de la Pêche (Service Public de Wallonie) et par 1 fédération de pêche.

La baignade et les embarcations

Le SBH de la Vesdre ne compte désormais plus de zone de baignade officielle. En raison d'une qualité insuffisante de l'eau, la zone de baignade de Royompré (sur la Hoëgne à Jalhay) a été déclassée en 2016.
Selon l'article 3 de l'AGW du 19 juillet 2001, il est interdit de faire circuler toute embarcation, d'en mettre à l'eau ou de circuler comme plongeur sur l'ensemble des cours d'eau non navigables (à l'exception de certains cours d'eau). Tous les cours d'eau du SBH de la Vesdre sont visés par cette interdiction.

2.1.7. Industrie

L'industrie est très présente dans le bassin de la Vesdre (zonings d'Eupen, Stembert, Chaineux, Les Plénesses, Lambermont, Herve-Battice, Welkenraedt et Trooz) mais aussi le long des cours d'eau (Spa, Eupen, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine). Certaines industries prélèvent les eaux utiles à leur fonctionnement dans les eaux de surface (métallurgie : 60% des prélèvements, agroalimentaire : 20%). Les industries responsables des rejets en DCO, azote, phosphore et matières en suspension appartiennent essentiellement aux secteurs de l'agroalimentaire et du textile, et dans une moindre mesure aux secteurs du papier et carton et de la métallurgie. L'industrie textile, longtemps florissante dans la région de Verviers, a fortement décliné à partir de 1934. L'industrie métallurgique est plutôt localisée en aval de Verviers.

Par ailleurs, le SBH de la Vesdre compte **8 micro-centrales hydroélectriques** (sur la Vesdre) et **2 centrales** liées aux 2 barrages-réservoirs (Eupen et Gileppe), dont l'activité peut avoir un impact significatif sur le débit de la Vesdre.

2.1.8. Agriculture

L'est et le sud-est du SBH de la Vesdre sont en grande partie couverts par les forêts. Cette région correspond en grande partie au Plateau des Hautes-Fagnes. Le territoire situé au nord et sur la moitié ouest du SBH est davantage voué aux activités agricoles (44 % de la superficie du SBH). Le SBH de la Vesdre s'étend essentiellement sur la région agricole « herbagère ». Seuls 3,5 % de la superficie du SBH s'étendent sur la région agricole « Haute Ardenne ». Les prés et prairies couvrent 89,3% de la surface agricole. Ceci témoigne de la vocation des exploitations résolument tournées vers l'élevage (vaches laitières et production viandeuse), avec des cultures appropriées (maïs laiteux principalement).

Certains problèmes environnementaux sont imputables à ce secteur, notamment : les coulées boueuses, l'affaissement de conduits dû au passage des engins agricoles, la réduction des milieux humides, le remblaiement de zones considérées comme improductives (prairies humides, chantoirs), l'augmentation du taux de nitrates dans les eaux souterraines, la réduction des haies, l'érosion excessive des berges des ruisseaux sous le poids du bétail, la pollution des eaux de surface liée à l'accès (pourtant inter-

dit) du bétail aux cours d'eau. L'agriculture présente une différence fondamentale par rapport aux autres secteurs : la pollution agricole vers les nappes et les cours d'eau est une pollution diffuse, car elle ne se concentre pas en un point mais s'effectue sur l'ensemble du territoire par l'épandage d'intrants (engrais, pesticides, fumiers, lisiers). Une partie de ceux-ci se retrouve dans les nappes et les cours d'eau. Il est difficile d'estimer cette fraction et donc d'évaluer la pollution agricole.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pesticides sont également appliqués par d'autres utilisateurs (réseau ferroviaire, gestionnaires publics, particuliers, etc.). Soulignons que depuis le 01/06/2019, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides et de l'Objectif « zéro phyto », l'usage de pesticides est interdit dans tous les espaces publics (exception pour certaines plantes particulières et sous certaines conditions). Il est également interdit pour tous les utilisateurs de traiter chimiquement les surfaces imperméables (trottoirs, voiries, terrasses, allées, pentes de garage ...) reliées au réseau de collecte des eaux pluviales.

2.2. Les masses d'eau du sous-bassin de la Vesdre

2.2.1. Les masses d'eau de surface

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se divise en **24 masses d'eau de surface** (définition : cf. 1.3.3.) :

- 21 masses d'eau courante (les rivières) : **VE01R** à **VE21R**,
- 2 lacs (réservoirs de barrages) : **VE01L** et **VE02L**
- 1 canal : **VE01C**.

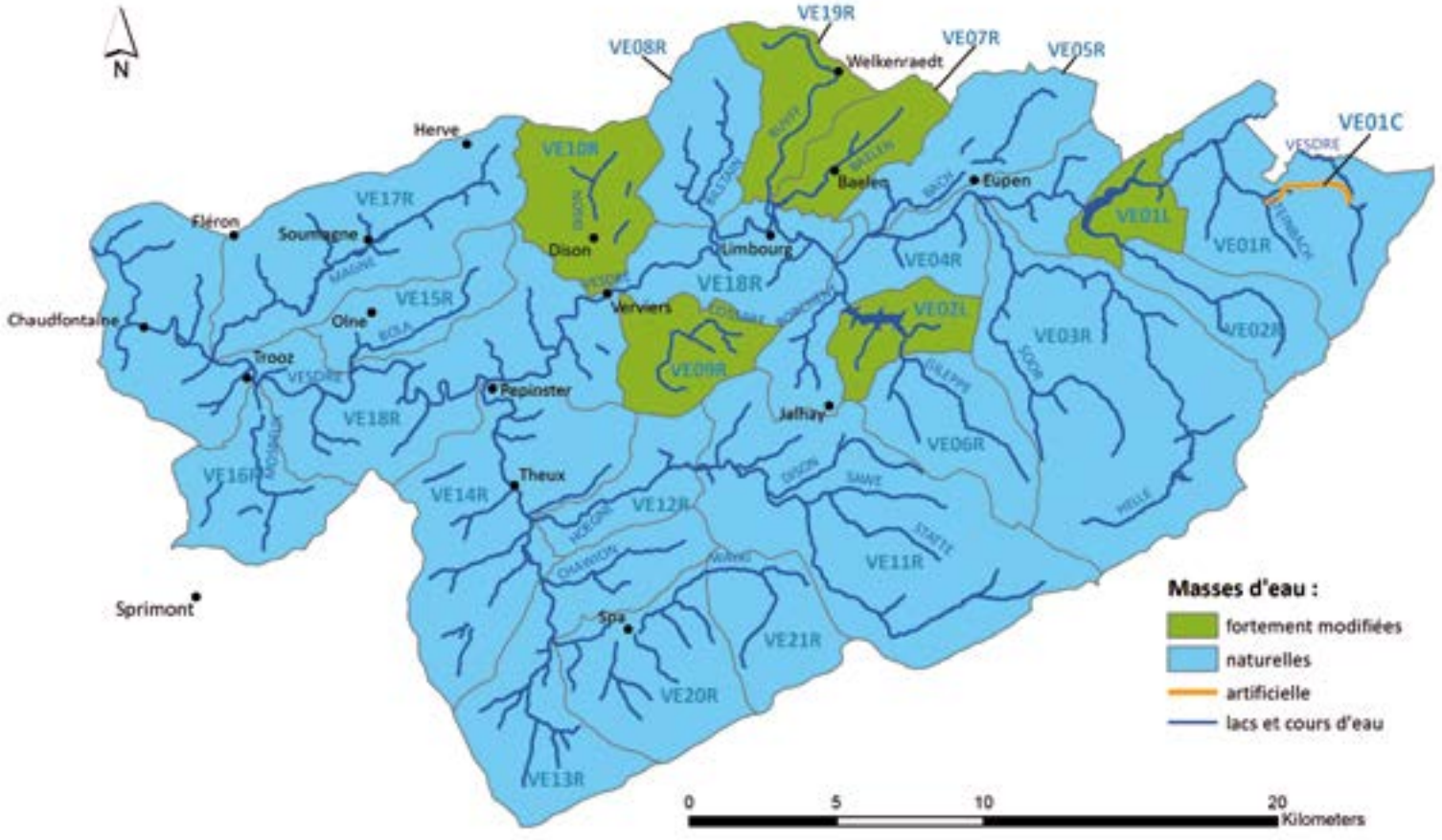
Les masses d'eau de surface sont classifiées sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Parmi les 21 masses d'eau courante (les rivières) du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 17 sont considérées comme « **naturelles** » et les 4 autres « **fortement modifiées** ». Les 2 masses d'eau concernant les lacs sont classées en « **fortement modifiées** » et le canal est classés en « **artificiel** ».

Les fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : *http://eau.wallonie.be* (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, état et objectif environnemental de la masse d'eau, résumé du programme de mesures proposé.

2.2.2. Les masses d'eau souterraine

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre compte également **4 masses d'eau souterraine** principales :

- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Gueule **(RWM141)**, au



Nord-Est,

- la masse d'eau des calcaires et grès du bassin de la Vesdre (**RWM142**) au Centre-Ouest,
- la masse d'eau du Crétacé du Pays de Herve (**RWM151**), au Nord-Ouest,
- la masse d'eau des grès et schistes du massif ardennais : Lesse, Ourthe, Amblève et Vesdre (**RWM100**), au Sud et Sud-Est.

Une très petite portion des masses d'eau souterraine **RWM016** (schistes houillers, masse d'eau virtuelle) et **RWM073** (alluvions et graviers de Meuse) s'inscrit également dans la pointe Nord-Ouest du SBH.

Des fiches de caractérisation de ces masses d'eau sont consultables sur le portail « Directive-Cadre sur l'Eau » : *http://eau.wallonie.be* (onglet : Etat des lieux). Elles reprennent les informations suivantes : description générale, résumé des pressions et incidences importantes de l'activité humaine, identification des zones protégées, surveillance, état de la masse d'eau et analyse de tendance.

2.3. Les usages locaux des cours d'eau, des lacs et de leurs abords

Dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, les principaux usages (ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages) de l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau et de leurs abords sont :

- usages récréatifs et de loisirs (cf. 2.1.6.) : promenade, tourisme, baignade (non autorisée), pêche (sport-détente) ;
- usages hydroénergétiques : micro-centrales, centrales (énergie « verte ») ;
- usages domestiques : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages agricoles (cf. 2.1.8.) : abreuvement du bétail, pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages industriels/PME (cf. 2.1.7.) : pompages, rejets (besoin en eau et exutoire ultime) ;
- usages pour la distribution d'eau (cf. 2.1.2.) : barrages-réservoirs (besoins en eau potable) ;
- usages pour la gestion hydraulique (cf. 2.1.2.) : gestion des crues via les barrages-réservoirs (éviter les inondations).

Le tableau ci-après présente les principaux usages des cours d'eau, plans d'eau et abords pour chacune des masses d'eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

				Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie			
Masses d'eau	**Nom**	**Cours d'eau principal**	**Cours d'eau secondaires**	**promenade**	**tourisme**	**baignade effective**	**pêche**	**micro-centrale**	**centrale**	**rejets**	**déchets**	**pompage**	**abreuvement bétail**	**pompage**	**pompage**	**rejets**	**Distribution d'eau**	**Hydraulique**
VE01C	Dérivation Vesdre - Steinbach	Vesdre	Eschbach, Steinbach	v	v													
VE01L	Réservoir de la Vesdre		Klapperbach	v	v				v								v	v
VE01R	Vesdre I	Vesdre	/	v	v													
VE02L	Réservoir de la Gileppe		Gélonru, Lientrée, Trou Malbroeck, Noir Ru	v	v				v								v	v
VE02R	Getzbach	Getzbach	Schwarzbach	v	v													
VE03R	Helle	Helle	Fossé d'Eupen, Graesbeek, Haie du Loup, Petit Bonheur, Robinette, Shoristène, Raalbach, Soor, Spohrbach, Ternellbach	v	v												v	
VE04R	Vesdre II	Vesdre	Borchène, Clousebach, Diebach, Escherbach, Fond Meyer, Fond Perdu, Fouir, Gileppe, Henseberg, Maloupont	v	v	v	v			v	v	v	v		v			
VE05R	Bach	Bach	Breynborn, Haasbach, Schimmerischerbach, Stadtgraben (Bach)	v						v	v		v			v		

Masses d'eau	Nom	Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaires	Récréatif / loisirs				Hydro-énergie		Domestique			Agriculture		Industrie		Distribution d'eau	Hydraulique
				promenade	tourisme	baignade effective	pêche	micro-centrale	centrale	rejets	déchets	pompage	abreuvement bétail	pompage	pompage	rejets		
VE06R	Gileppe	Gileppe	Hayères, Loubas, Huttes															
VE07R	Ruisseau de Baelen	Ru de Baelen	/	v						v	v	v	v			v		
VE08R	Ruisseau de Bilstain	Ru de Bilstain	Bilstain (ou Villers ou Pancherelle), Counhaye, Coulée, Queues, Quatre Chemins							v	v		v					
VE09R	Ruisseau de Mangombroux	Ru de Mangombroux	Cossart, Paires, Grand Pré				v			v	v	v	v	v				
VE10R	Ruisseau de Dison	Ru de Dison	Prés de Mont, Quarreux, Chaineux							v	v	v	v			v		
VE11R	Hoëgne I	Hoëgne	Bolimpont, Botne, Charneux, Cinq Mille Trente Neuf, Dison, Helevy, Herbofaye, Morette, Pironcheneu, Prés Coppas, Plenisses, Polleur, Sawe, Statte	v	v	v				v	v	v	v					
VE12R	Hoëgne II	Hoëgne	Sarpay, Trou Haque, Trou du Loup	v	v	v	v			v	v	v	v					
VE13R	Wayai I	Wayai	Chawion, Petit Chawion, Fond de Creppe, Renard, Winamplanche (ou Eau Rouge), Fond du Hafstai, Hansimpré, Ruy Sauvage, Trou du Pouhon	v	v		v			v	v	v	v		v			
VE14R	Hoëgne III	Hoëgne	Chinheid, Elnoumont, Jehoster, Morinsart, Pré l'Evèque, Sohan, Targnon, Thuron, Wayot, Fond de Wisselet (ou Wisselez), Wayai	v	v	v	v			v	v	v	v					
VE15R	Ruisseau de Vaux	Ry de Vaux	Bola	v	v			v		v	v	v	v					
VE16R	Ruisseau de Mosbeux	Ry de Mosbeux	Froide Fontaine, Gomzé, Gros Confin, Heid, Pierres, Sendrogne, Tronleu							v	v	v	v	v				
VE17R	Ruisseau des Fonds de Forêt	Magne	Magne (ou Soumagne), Bois l'Evêque, Bruyères, Carrières, Fond Leroy, Gargonade, Hez, Hosay, Hac, Manaihant, Marais, Riessonsart, Trou du Bois, Wergifosse, Bougnoux de Herve				v			v	v	v	v		v			v
VE18R	Vesdre III	Vesdre	Bois de Beyne, Bois Lemoine, Bovegnée, Fiérain, Fond de Neufcour (Ri Ponet), Fond des Cris, Géloury, Grand Ry, Haute Fraipont, Havegnée, Herlatte, Nawinfosse, Pierre Lairy, Ribaufosse, Roittes, Sainry, Songnion, Walthinne, Préry, Hodjourys, Fond des Trois Bois, Saute, Chenals, Pailette	v	v		v	v		v	v	v	v	v	v	v		
VE19R	Ruisseau du Ruyff	Ruyff	/							v	v		v			v		
VE20R	Wayai II	Wayai	Creppe, Pendu, Picherotte, Sauvenière, Soyeuruy, Vieux Spa, Géronstère	v	v		v			v	v		v		v	v		
VE21R	Wayai III	Wayai	Passage	v	v		v			v	v	v	v	v				

2.4. Les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

Considérée jadis comme l'une des rivières les plus poissonneuses de Belgique, la Vesdre fut depuis le début du XIX^{e} siècle et encore jusqu'il y a quelques années, un égout à ciel ouvert et un désert piscicole et halieutique.

Le déclin de l'industrie lainière, l'épuration progressive des eaux usées et l'application des différentes législations régionales, en relation avec les directives européennes, ont ensuite permis une belle amélioration de la qualité de la Vesdre et le redéveloppement d'une vie aquatique diversifiée. Les terribles inondations de 2021 ont malheureusement occasionné des dégâts considérables à la rivière et aux infrastructures. Ceux-ci ont entraîné des pollutions et des modifications du milieu qui impactent fortement la vie aquatique et nous ramènent plusieurs années en arrière…

C'est au point de vue naturel que le sous-bassin de la Vesdre présente le plus d'éléments de valeur.

L'amélioration de la qualité chimique de la Vesdre et de ses affluents a en effet redéveloppé leurs fonctions naturelles et leur potentiel écologique. Par exemple, la Vesdre et certains de ses affluents sont ainsi redevenus des **cours d'eau frayères**. Au niveau de la faune et de la flore liés aux milieux aquatiques et à leur environnement (cours d'eau, zones humides, mares, etc.), on peut ainsi mentionner comme éléments de valeur le retour de **populations piscicoles de haute qualité écologique** (truite fario, ombre, barbeau, hotu), la diversification des macro-invertébrés, le développement des populations d'**oiseaux d'eau** (cincle plongeur, martin-pêcheur, héron, etc.), le développement de la renoncule aquatique, le retour du **castor**, etc.

De plus, des actions de rempoissonnement de souches locales (développées en écloseries) et la levée progressive des obstacles à la libre circulation des poissons contribuent également au développement des populations piscicoles.

Par ailleurs, certains milieux humides ont été restaurés ou recréés (zones humides, mares, etc.), ce qui permet le développement de nombreuses populations d'amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons) dans le sous-bassin.

Parmi les éléments de valeur, on peut citer la présence de nombreux sites naturels, inscrits sous statut de protection (cf. 2.1.4.) : **sites Natura 2000**, **réserves naturelles**, **parcs naturels**, **réserves forestières**, **zones humides d'intérêt biologique** et **cavités souterraines d'intérêt scientifique**.

Protégés ou non, soulignons que certains de ces sites naturels sont malheureusement menacés par les invasions biologiques (plantes terrestres, aquatiques, oiseaux d'eau, poissons, etc.). Citons par exemple la renouée du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya, qui ont envahi les berges de la Vesdre et de nombreux de nombreux de ses affluents…

Par ailleurs, le sous-bassin présente également de nombreux **sites karstiques** (grottes, systèmes pertes-résurgences, recoupements de méandres, vallées sèches, vallons aveugles, etc.), résultats de l'action de l'eau sur les roches carbonatées composant le sous-sol d'une partie du sous-bassin, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante) (cf. 2.1.3.).

Une autre de ses caractéristiques paysagères liées à l'eau est la présence de **fagnes**, vastes étendues de tourbières, de landes et de forêts présentant une flore et une faune spécifiques liées au climat froid et particulièrement humide du Haut Plateau des Fagnes.

Bien que n'ayant pas de rapport direct avec l'eau, on peut également mettre en évidence la présence de plusieurs **sites et haldes calaminaires** dans le sous-bassin, terrains riches en métaux lourds (que ce soit de manière naturelle, ou en raison de la contamination des sols par l'exploitation minière : dépôt de déblais et fumées) et, par là même, colonisés par une flore et une faune typiques, résistantes aux métaux lourds (dites métallophiles).

Le sous-bassin hydrographique de la Vesdre se distingue également par la présence de 2 aquifères particuliers (**aquifère thermo-minéral de Chaudfontaine** et **aquifère minéral de Spa**), exploités pour la mise en bouteille de leurs eaux de renommée mondiale et pour leurs propriétés thermales (cf. 2.1.3.).

On peut également citer comme éléments de valeur liés au milieu aquatique :

- le **pouvoir énergétique** de la Vesdre et de certains de ses affluents, lié à leur déclivité naturelle (caractère torrentiel) et valorisé par l'installation de micro-centrales hydroélectriques ;
- le **caractère acide** (typique des rivières fagnardes) des eaux de la Vesdre, valorisé dans le passé par l'industrie lainière ;
- la diversité et la quantité du **petit patrimoine construit lié à l'eau** (biefs, moulins, lavoirs, fontaines, sources, bains, gués, abreuvoirs, pompes, etc.).











Chapitre 3

L’état des lieux

3.1. La méthodologie d'inventaire

Pour élaborer le programme d'actions présenté au chapitre 4, un état des lieux ou inventaire des dégradations et problèmes (dites « points noirs » ou « PN ») présents sur le réseau hydrographique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre a été nécessaire.

Depuis le début du Contrat de Rivière Vesdre, cet inventaire est complété et mis à jour progressivement. Il suit la méthodologie et les fiches thématiques définies par l'administration régionale. Les catégories considérées sont les suivantes : captages et prises d'eau, déchets, entraves à l'écoulement, érosion, ouvrages détériorés, patrimoine, espèces invasives, protections de berges détériorées, rejets, autres.

Pour une meilleure uniformité des observations et une simplification de l'encodage, l'inventaire est réalisé uniquement par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière ; il est néanmoins complété par des informations fournies par les partenaires. Depuis 2014, les données sont encodées en ligne dans la plateforme « FULCRUM », fournie par le SPW et utilisée par tous les Contrats de Rivière. Celle-ci est accessible en consultation aux différents gestionnaires publics des cours d'eau.

3.2. Le linéaire inventorié

La Cellule de Coordination du Contrat de Rivière et ses partenaires parcourent régulièrement le sous-bassin pour relever les dégradations et problèmes présents sur le réseau hydrographique. De ce fait, la majeure partie des cours d'eau a été parcourue, parfois à plusieurs reprises : vérifications régulières de certains points, nouveaux objectifs …
Cette vérification permet d'évaluer l'efficacité ou non des actions correctrices entamées, pour concevoir, si besoin, une meilleure concertation lors de l'établissement du programme d'actions triennal.

Selon l'atlas des cours d'eau, le sous-bassin hydrographique de la Vesdre comprend **1413,49 km** de cours d'eau.
Certains de ces cours d'eau ou certains de leurs tronçons (parfois longs) ne peuvent pas être inventoriés parce qu'ils sont recouverts ou inaccessibles. D'autres sont en réalité des drains (dans les Fagnes). D'autres encore sont situés en Réserves Naturelles Domaniales ou Forestières (c.-à-d. en zones protégées et gérées de manière continue).
Dès lors, la part réellement ou utilement inventoriable est de **647 km** (selon la progression de l'inventaire).

3.3. Les points noirs et points noirs prioritaires

Les dégradations ou problèmes relevés le long des cours d'eau sont appelés « **points noirs** » (**PN**). Suite à la mise à jour de l'état des lieux, 2661 PN « dégradations » et 1138 PN « plantes invasives » sont actuellement considérés comme « actifs », soit **3807 points noirs**.
Si ces PN sont particulièrement marqués (très forte érosion, etc.) ou s'ils amènent, seuls ou additionnés, une dégradation significative de la qualité ou de l'état du cours d'eau, ils sont alors considérés comme « **points noirs prioritaires** » (**PNP**).

Selon ces critères, il y a donc **174 PNP** « dégradations ».
Par ailleurs, les plantes invasives « berce du Caucase et renouée asiatique » sont à considérer « prioritaires » dans leur globalité. Pour les « balsamines de l'Himalaya », seules les populations en tête de bassin sont à considérer prioritaires à l'heure actuelle.
Dès lors, il faut ajouter 896 PNP « invasives » aux 174 PNP « dégradations ».
Ce qui donne un total global de **1070 points noirs prioritaires**.

Ils se répartissent comme ceci :

Dégradations	Ouvrages - Protections de berge	Erosions	Entraves à l'écoulement	Rejets	Déchets	Autres	**Total**
PNP	42	27	6	67	32	0	**174**

Plantes invasives	Berce du Caucase	Renouées asiatiques	Balsamine de l'Himalaya	**Total**
PN = PNP	46	594	256	**896**

Certains de ces points noirs prioritaires font l'objet d'actions correctives prévues dans le programme ci-après (chapitre 4), de même que certains points noirs évalués comme non prioritaires. Pour diverses raisons (techniques, financières, planification, etc.), une partie des PNP ne pourront néanmoins pas être résolus ou améliorés dans la période 2020-2022.

3.4. L'information du public sur les résultats de l'inventaire

Les résultats de l'inventaire des points noirs ont été présentés aux gestionnaires des cours d'eau concernés, lors de réunions en 2022.

Les points noirs proposés comme prioritaires ont été présentés à tous les partenaires du Contrat de Rivière, lors du Comité de Rivière du 18/10/2022, au cours duquel ils ont été validés par l'assemblée.

Ce constat des dégradations et problèmes constitue un outil de base pour l'élaboration du programme d'actions.











Chapitre 4

Le **programme d'actions 2023-2025**

Le protocole d'accord du Contrat de Rivière Vesdre est avant tout un recueil d'actions en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. Ce document, valable pour les trois prochaines années, engage ses partenaires signataires à réaliser, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières, les actions avalisées par le Comité de Rivière et pour lesquelles ils se sont portés maîtres d'œuvre.

4.1. L'élaboration du programme d'actions 2023-2025

Le programme d'actions 2023-2025 (cf. 4.4.) couvre des domaines très divers, mais toujours en lien de près ou de loin avec l'eau. Une partie des actions résulte du constat des dégradations, dit « inventaire des points noirs » (cf. 3.3.).

La concertation et le consensus entre acteurs ont été, dans la mesure du possible, le fil conducteur de son élaboration.

Certaines actions du programme ont été proposées volontairement par leurs maîtres d'œuvre, d'autres leur ont été suggérées par la cellule de coordination du CRV. De nombreuses actions feront l'objet de collaborations entre plusieurs partenaires.

Une partie des actions figurait déjà dans les programmes d'actions précédents (elles sont distinguables par les 2 premiers chiffres de leur numéro d'identification, qui correspond à l'année de leur introduction). Elles sont reconduites dans le présent programme soit parce qu'elles ont dû être reportées, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles sont récurrentes. Certaines actions sont plus ambitieuses que d'autres et leur mise en œuvre pourrait se révéler plus compliquée que prévu. La formulation des actions est donc susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction de certaines contraintes ou de l'évolution de la situation.

L'ensemble de ces actions a été validé par l'Assemblée Générale (dit « Comité de Rivière ») du Contrat de Rivière Vesdre.

Ce programme n'a pas la prétention d'être exhaustif. C'est pourquoi, en fonction de la volonté des partenaires et des opportunités qui se présenteront, des actions supplémentaires pourront éventuellement y être ajoutées ultérieurement, avec l'accord du Comité de Rivière.

4.2. Les domaines d'activité

Les domaines d'activités concernés par le présent protocole d'accord sont variés. En effet, les actions inscrites (cf. 4.4.) visent de nombreux objectifs. Ceux-ci constituent les lignes directrices du Contrat de Rivière pour 3 ans (cf. 4.2.1.) et couvrent de nombreuses thématiques (cf. 4.2.2.).

4.2.1. Les lignes directrices

Objectif I : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour garantir la multiplicité des fonctions et usages des cours d'eau

Poursuivre l'épuration des eaux usées
- Construction et mise en service des stations d'épuration manquantes
- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration existantes
- Compléter et entretenir le réseau d'égouttage
- Augmenter les contrôles

Réduire les rejets industriels et de substances dangereuses
- Contrôler les rejets industriels
- Prévenir des pollutions accidentelles

Réduire les pollutions diffuses le long des cours d'eau
- Pesticides : accompagner vers le « zéro phyto »

Objectif II : Améliorer la gestion du risque d'inondation

Agir pour atteindre les objectifs généraux des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI - approuvés par le Gouvernement Wallon le 10/03/2016) et les objectifs spécifiques du PGRI du District Hydrographique de la Meuse liés aux particularités du bassin de la Vesdre
- Ralentir et réduire le ruissellement en favorisant tous moyens permettant d'augmenter l'infiltration et la rétention de l'eau en tête de bassin
- Favoriser la solidarité amont-aval des communes dans la gestion du ruissellement
- Réduire la vulnérabilité en zones inondables par l'application de mesures urbanistiques et d'aménagement du territoire
- Maintenir la capacité d'écoulement naturelle des rivières (lit mineur et lit majeur) ; veiller à l'entretien et à la réfection du bâti existant et des ouvrages au niveau des berges et du lit mineur ; favoriser l'expansion des crues et le stockage de l'eau dans le lit majeur
- Améliorer la gestion de crise (prévisions, informations, plans) ; poursuivre l'écrêtage des crues par une gestion intégrée des grands barrages et autres ouvrages de régulation

Objectif III : Développer les activités économiques, touristique et de loisirs dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau

- Veiller à une gestion des ouvrages hydroélectriques respectueuse du milieu aquatique (étiage, …)
- Inciter les agriculteurs à jouer leur rôle dans la gestion du bassin (MAEC, clôtures de berges, épandage raisonné, couverture du sol, création de mares, …)

- Développer une mobilité douce en lien avec la rivière
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités touristiques liées à l'eau
- Poursuivre le développement et la promotion d'activités halieutiques respectueuses du milieu aquatique

Objectif IV : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

Protéger le milieu naturel en luttant contre les déchets sauvages
- Lutter contre les dépôts de déchets (déchets verts, inertes, encombrants)
- Nettoyer les berges et lutter contre les déchets flottants
- Sensibiliser la population à la problématique des déchets sauvages

Favoriser et protéger la biodiversité indigène
- Surveiller et lutter contre les espèces invasives
- Protéger d'espèces et de milieux sensibles
- Rétablir la libre circulation des poissons
- Favoriser la reproduction des poissons (aménagements, …)
- Lutter contre l'érosion des berges et le colmatage du lit des cours d'eau (clôture des berges, …)
- Entretenir les cours d'eau et la ripisylve dans le respect du milieu aquatique

Mettre en place une gestion adéquate des zones humides et fonds de vallées
- Aménager et restaurer des milieux en faveur de la biodiversité

Objectif V : Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau

Contribuer à un cadre de vie de qualité par la mise en valeur des éléments du patrimoine lié à l'eau : patrimoine bâti (moulins), petit patrimoine (fontaines, anciens abreuvoirs…), paysages (point de vue…), ouvrages d'art (ponts, passerelles, barrages)
- Restauration, entretien, protection

Objectif VI : Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière

Sensibilisation
- Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement (animations, …)
- Informer et sensibiliser la population sur les différents thèmes abordés en lien avec l'eau

Concertation
- Privilégier l'approche concertée et globale pour toute problématique en relation avec la Vesdre, ses affluents ou les ressources en eau du bassin.
- Lors de l'élaboration de tous projets, vérifier leur conformité avec les engagements pris dans le CRV.

Cet objectif sous-tend l'ensemble des actions.

Objectif VII : Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer les missions et le fonctionnement du Contrat de Rivière Vesdre

Moyens techniques
Moyens financiers

4.2.2. Les thématiques

Une partie des actions du présent programme est en ligne directe avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (via les 2e Plans de Gestion par District Hydrographique) et de la Directive Inondations (via les Plans de Gestion des Risques d'Inondation).
Une autre partie rencontre les objectifs d'autres Directives Européennes en lien avec l'eau (Directive « Habitats », Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, Directive 2006/7/CE sur la gestion de la qualité des eaux de baignade, Directive « Nitrates » 91/676/CEE, …) ou d'autres plans ou outils (PASH, PARIS, PCDN, stratégie nationale pour la biodiversité, plans de gestion des parcs naturels, programmes LIFE-Nature, CTSBH, …).

Les actions sont donc classées par thèmes, et selon qu'elles rentrent dans ceux des Plans de Gestion par District Hydrographique (Directive Cadre Eau), des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (Directive Inondations), ou dans d'autres thématiques.





Thèmes DCE :

	Thèmes
1.	Assainissement collectif des eaux usées
2.	Assainissement autonome des eaux usées
3.	Gestion des eaux pluviales
4.	Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses
5.	Agriculture - Apports en Nutriments
6.	Pesticides
7.	Pollutions historiques et accidentelles
8.	Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques
9.	Activités récréatives
10.	Valoriser les ressources stratégiques en eaux

Thèmes PGRI (DI) :

	Thèmes		
1.	Prévention	1.1. 1.2. 1.3. 1.4. 1.5.	Evitement Suppression ou relocalisation Réduction Autres préventions Gestion naturelle des inondations et Gestion du ruissellement et du bassin versant
2.	Protection	2.1 2.2. 2.3. 2.4.	Régulation du débit Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières Gestion des eaux de surface Autres protections
3.	Préparation	3.1. 3.2. 3.3.	Prévision des crues et alerte Planification des évènements d'intervention d'urgence Sensibilisation du public et préparation Autres préparations
4.	Réparation et analyse post-crise	4.1. 4.2.	Réparation individuelle et sociétale Réparation environnementale
5.	Gestion de crise et apprentissage	5.1.	Autres réparations et révision
6.	Autres		

Autres thèmes :

	Thèmes	Sous-thèmes	
1.	Espèces invasives	1.1. 1.2.	Espèces invasives animales Espèces invasives végétales
2.	Déchets	2.1. 2.2.	Déchets verts Autres déchets
3.	Patrimoine	3.1. 3.2. 3.3.	Patrimoine naturel et paysager Patrimoine bâti Patrimoine culturel
4.	Ouvrages		
5.	Habitats et espèces sensibles	5.1. 5.2 5.3. 5.4.	Restauration et valorisation d'habitats ou de ressources Protection d'espèces sensibles Zones humides Résineux proches des berges
6.	Tourisme, activités sportives et de loisirs		
7.	Subsides	7.1. 7.2. 7.3. 7.4.	Subsides régionaux Subsides provinciaux Subsides communaux Autres subsides
8.	Information et sensibilisation		
9.	Autres		

4.2.3. Définition des thèmes

Thèmes DCE

- **Thème DCE.1 : « Assainissement collectif des eaux usées » :**

Concerne les ouvrages d'assainissement collectif, l'amélioration de la collecte des eaux usées, l'amélioration du raccordement à l'égout, le suivi des installations E-PRTR (Registre Européen des Rejets et Transferts de Polluants).

- **Thème DCE.2 : « Assainissement autonome des eaux usées » :**

Concerne la mise en conformité d'habitations en zone d'assainissement autonome, la mise en place d'un service de suivi et d'amélioration de l'assainissement autonome.

- **Thème DCE.3 : « Gestion des eaux pluviales » :**

Concerne la gestion des eaux usées par temps de pluie (et amélioration des connaissances), la préservation et la restauration des fossés.

- **Thème DCE.4 : « Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses » :**

Concerne la révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau, l'inspection des industries non-IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control), l'amélioration de la connaissance des rejets industriels, l'amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels, la sensibilisation des industriels, la réduction des émissions des substances dites NQE par l'ajout des paramètres NQE (Norme de Qualité Environnementale) dans les permis d'environnement, la mise en place d'une procédure de contrôles d'enquête pour les eaux souterraines.

- **Thème DCE.5 : « Agriculture - Apports en nutriments » :**

Concerne le suivi de l'interdiction d'accès du bétail au cours d'eau, le développement d'une approche participative pilote du milieu agricole dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, la mise en place de «contrats de captage» participatifs, la mise en œuvre et évaluation des mesures du PGDA (Programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture), le renforcement des contrôles de la mise en œuvre du PGDA, le support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs, la lutte contre l'érosion des sols en zone agricole et contre les apports de sédiments dans les cours d'eau, l'étude visant à préciser les modalités pratiques d'installation de bandes végétalisées le long de cours d'eau, l'installation de bandes enherbées le long de cours d'eau dans le cadre de MAE (Mesures Agri-Environnementales) reprises au Programme wallon de Développement Rural (PwDR), les surfaces d'intérêt écologique, la réduction des rejets en azote d'origine agricole par l'amélioration des rations des bovins, le soutien à l'agriculture biologique.

- **Thème DCE.6 : « Pesticides » :**

Concerne la mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides, le système d'alertes relatif aux pesticides.

- **Thème DCE.7 : « Pollutions historiques et accidentelles » :**

Concerne la connaissance des liens entre la qualité des eaux polluées et les sites pollués.

- **Thème DCE.8 : « Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques » :**

Concerne la restauration de la continuité latérale des cours d'eau, la restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau, la restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau, l'atteinte des objectifs dans les zones naturelles protégées, l'établissement du lien entre Ecosystèmes Terrestres Dépendants (E.T.D.) et les eaux souterraines, les zones humides «multifonctions» (en particulier pour la régulation des pollutions diffuses), le maintien des débits écologiques minima en cours d'eau, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique respectueuse des écosystèmes aquatiques.

- **Thème DCE.9 : « Activités récréatives » :**

Concerne l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

- **Thème DCE.10 : « Valoriser les ressources stratégiques en eaux» :**

Nottamment :

- Amélioration des connaissances relatives aux impacts su changement climatique sur la gestion de l'eau.
- Mise en place d'une stratégie globale à long terme de communication et de sensibilisation de tous les acteur de l'eau.

Thèmes PGRI

En vue de réduire les dommages aux biens et aux personnes, des actions sont possibles au niveau des différentes étapes du cycle de gestion des inondations :

- **la prévention :** éviter, limiter ou interdire les nouvelles constructions en zone inondable;
- **la protection :** libérer l'espace pour le cours d'eau, améliorer son écoulement, réguler les débits par des ouvrages, favoriser l'infiltration des eaux ;
- **la préparation :** sensibiliser la population aux risques d'inondation, s'adapter, accepter le fait d'être inondé en adoptant une culture du risque, améliorer les systèmes de prévision et d'alerte ;
- **la réparation et l'analyse post-crise :** réparer les dommages individuels et collectifs, sociaux et environnementaux et tirer les leçons des événements passés.
- **autres :** réparer et réviser...

Autres thèmes

- **Thème 1 : « Espèces invasives » :**

Actions entreprises afin de limiter ou d'éradiquer les espèces invasives en bordure ou dans les cours d'eau, ainsi que dans les zones humides.

- **Thème 2 : « Déchets » :**

Concerne les actions relatives aux déchets (déchets d'étiage, les petits dépôts sauvages, déchets verts, etc.).

- **Thème 3 : « Patrimoine » :**

Concerne les actions relatives aux éléments naturels, construits et culturels en lien avec l'eau.

- **Thème 4 : « Ouvrages » :**

Reprend les actions concernant les ouvrages et *éléments d'infrastructure (voirie, ponts, etc.)* en lien avec l'eau, excepté les berges artificialisées, les protections de berges.

- **Thème 5 : « Habitats et espèces sensibles » :**

Concerne la restauration et la valorisation de milieux particuliers liés à l'eau et la protection d'espèces qui y sont associées.

- **Thème 6 : « Tourisme, activités sportives et de loisirs » :**

Reprend les activités touristiques, sportives et de loisirs ayant des incidences environnementales sur les cours d'eau et autres milieux liés à l'eau, mais n'étant pas reprises dans le thème PGDH.9.

- **Thème 7 : « Subsides » :**

Concerne l'ensemble des subsides alloués à la mise en place et au suivi du Contrat de Rivière.

- **Thème 8 : « Information et sensibilisation » :**

Reprend les actions d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et de la population ne concernant pas les thèmes PGDH, ainsi que les actions de concertation nécessaires à la bonne marche des missions du Contrat de Rivière.

- **Thème 9 : « Autres » :**

Actions qui ne relèvent d'aucun autre thème.

4.3. Les maîtres d'œuvre et partenaires des actions

Les actions reprises dans le programme ci-après (cf. 4.4.) concernent 71 maîtres d'œuvre (MO) différents. Parmi eux, certains sont également partenaires d'autres actions que celles dont ils sont maîtres d'œuvre.

Groupe « administrations régionales »

8 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts (DNF)	12
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN-Liège)	19
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement rural (DDR)	4
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface (DESu)	2
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-réservoirs	2
SPW Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique	8
SPW Secrétariat Général - Groupe Transversal Inondation (GTI)	7
SPW Secrétariat Général - Direction de la Communication externe	1

Groupe « administrations provinciales et communales »

Sur les 27 communes qui ont la totalité ou une partie (parfois très petite) de leur territoire dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre, 18 sont partenaires du CRV.

19 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Province de Liège	13
Commune de Baelen	22
Commune de Chaudfontaine	25
Ville d'Eupen	17
Ville de Herve	16
Commune de Jalhay	27
Ville de Liège	8
Ville de Limbourg	17
Commune de Lontzen	10
Commune d'Olne	19
Commune de Pepinster	24
Commune de Raeren	11
Commune de Soumagne	17
Ville de Spa	19
Commune de Sprimont	19
Commune de Theux	10
Commune de Trooz	28
Ville de Verviers	37
Commune de Welkenraedt	15

Groupe « acteurs locaux »

44 maîtres d'œuvre (MO) d'actions	Actions en maître d'œuvre
Protection de l'Environnement : 8	
Agir pour la Diversité et la Nature (AD&N)	5
Adalia 2.0	11
BeWapp	4
LIFE Vallées ardennaises	4
Natagora - Groupe de Travail Castor	3
Parc naturel des Sources	9
Parc naturel Hautes Fagnes Eifel	14
Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Chaudfontaine	2
Agriculture et ruralité : 5	
Agra-Ost	8
Fédération Wallonne de l'Agriculture	1
Natagriwal	4
Protect'Eau	4
GAL PAys de Herve	2
Pêche : 5	
Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (FHV)	7
Les Amis de la Hoëgne et du Wayai (AHW)	4
Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne (LW)	2
Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est (LRPE)	12
Vesdre, Pêche et Nature	2
Education à l'Environnement : 4	
Haus Ternell Ostbelgien d' Eupen	10
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Liège - Education Environnement	4
Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Spa - Domaine de Bérinzenne	3
Classes d'Eau de Pepinster	

Enseignement et recherche : 7	
Ecotopie	1
FOREM Formation - Polygone de l'Eau	5
Haute Ecole de la Province de Liège - catégorie Agronomie (HEPL La Reid)	4
Université de Liège - UGERAA (Unité de Gestion des Ressources Aquatique et d'Aquaculture)	1
Université de Liège - Gembloux Agro Bio Tech	2
Stodio Paola Vigano	1
Assainissement : 1	
Association Intercommunale pour le Démergement et d'Epuration des Communes de la Province de Liège (AIDE)	40
Industrie : 3	
Cabot Plastics	1
Coca Cola European Partners (usine de Chaudfontaine)	2
Spadel	8
Tourisme et culture : 7	
Agence du Tourisme des Cantons de l'Est (ATCE)	1
Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (MT PV)	5
GREOVA-Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève (GREOVA-MT OVA)	8
Office du Tourisme de Jalhay-Sart (OTJS)	5
Royal Syndicat d'initiatives (RSI) de Chaudfontaine	3
Syndicat d'initiatives (SI) de Trooz	6
Società Dante Alighieri - Comitato di Verviers	3
Autre : 3	
Défense - Institut Royal Militaire d'Education Physique (IRMEP)	3
Défense - 12/13è de Ligne	11
Ateliers de la Vesdre	1
Contrat de Rivière : 1	
Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Vesdre	102

D'autres organismes ne se sont pas engagés officiellement dans le protocole d'accord en tant que maîtres d'œuvre, mais collaborent régulièrement ou ponctuellement avec le Contrat de Rivière Vesdre et ses partenaires, dans divers projets ou réflexions (liste non exhaustive) :

14 institutions/administrations/organismes collaborant au Contrat de Rivière Vesdre :
Administration / Institution régionales
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives (CiEi)
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMNA)
Agriculture et ruralité
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
Enseignement et recherche
Université de Liège - ArGEnCo
Université de Liège - HECE
Université de Liège - Station Scientifique des Hautes-Fagnes
Tourisme
Commissariat Général au Tourisme
Maison du Tourisme du Pays de Herve
Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes
Culture et loisirs
Chambre Provinciale de Liège des Monuments, Sites et Fouilles
Centre Culturel de Chênée
Comité Culturel de Sart-Jalhay
Qualité Village Wallonie
Industrie (sponsor)
Depairon SA

4.4. Le programme d'actions 2023-2025

568 actions sont inscrites au programme d'actions 2023-2025 ci-après. Elles ont fait l'objet d'un accord écrit préalable de leurs maîtres d'œuvre, qu'ils soient administration, association, institution ou tout autre organisme. Elles ont également été soumises au Comité de Rivière et acceptées lors de son Assemblée Générale du 18/10/2022.

Parmi ces actions, 378 proviennent de programmes antérieurs, soit parce qu'elles sont récurrentes, soit parce qu'elles sont toujours en cours de réalisation, soit parce qu'elles n'ont pas encore pu être réalisées mais sont toujours d'actualité. 290 actions sont donc de nouvelles actions.

4.4.1. Le résumé du programme d'actions

Le tableau suivant constitue un résumé du programme d'actions : nombre d'actions par thème, nombre d'actions par nature, nombre d'actions par type de maîtres d'œuvre, etc.

Critères d'évaluation du programme d'actions	Nombre d'actions
Total des actions	**668**

Actions par thème	
DCE (Directive Cadre Eau)	
DCE.1 : Assainissement collectif des eaux usées	60
DCE.2 : Assainissement autonome des eaux usées	4
DCE.3 : Gestion des eaux pluviales	10
DCE.4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses	5
DCE.5 : Agriculture - Apport en nutriments	5
DCE.6 : Pesticides	12
DCE.7 : Pollutions historiques et accidentelles	17
DCE.8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	35
DCE.9 : Activités récréatives	0
DCE.10 : Valoriser les ressources stratégiques en eau	2

PGRI (Directive Inondations)	
PGRI.1.1 : Prévention - Evitement	1
PGRI.1.2 : Prévention - Suppression ou relocalisation	1
PGRI.1.3 : Prévention - Réduction	2
PGRI.1.4 : Prévention - Autres préventions	28
PGRI.2.1 : Protection - Régulation du débit	8
PGRI.2.2 : Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières	22
PGRI.2.3 : Protection - Gestion des eaux de surface	1
PGRI.2.4 : Protection - Autres protections	0
PGRI.2.5 : Protection - Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement et du bassin versant	19
PGRI.3.1 : Préparation - Prévision et alerte	6
PGRI.3.2 : Préparation - Planifier l'intervention	1
PGRI.3.3 : Préparation - Sensibiliser - Préparer	21
PGRI.3.4 : Préparation - Autres préparations	7
PGRI.4.1 : Réparation et analyse post-crise : Réparation individuelle et sociétale	0
PGRI.4.2 : Réparation et analyse post-crise : Réparation environnementale	0
PGRI.4.3 : Gestion de crise apprentissage : Autre réparation et révision	1
Autres thèmes en lien avce une Directive	
Autre thème 1 : espèces invasives	74
Autre thème 2 : habitats et espèces sensibles	46
Autres thèmes	
Autre thème 1 : déchets	64
Autre thème 2 : patrimoine	7
Autre thème 3 : ouvrages	24
Autre thème 4 : tourisme, activités sportives et de loisirs	33
Autre thème 5 : subsides	20
Autre thème 6 : autres	131

Actions par nature	
Acquisition	3
Administratif	14
Aide	34
Analyse	7
Animation	13
Autre	8
Communication	49
Concertation	44
Contrôle	23
Coordination	14
Etude	37
Exposition	5
Formation	19
Gestion	63
Information	23
Inventaire	68
Législation	0
Obligation	2
Plan	8
Politique	14
Prime	1
Protection	4
Publication	1
Répression	0
Sensibilisation	89
Subside	20
Travaux	105

Actions par catégorie de maîtres d'oeuvre	
Groupe « acteurs locaux »	258
Groupe « Communes et Provinces »	355
Groupe « administrations régionales »	55

4.4.2. Les actions

Grille de lecture

Le programme d'actions est subdivisé en thèmes (cf. 4.2.). Pour chacun d'eux, le tableau des actions est structuré de la façon suivante :

- ***Numéro de l'action*** : Les actions sont identifiées par un numéro individuel, structuré comme suit : « année d'inscription » « sous-bassin hydrographique » « numéro à 3 chiffres » ; ce qui donne, par exemple, « 23VE001 » pour l'action n°001 inscrite pour la 1e fois dans programme d'actions 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre.
- ***Maître(s) d'œuvre*** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) responsable de la mise en œuvre de l'action, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs.
- ***Intitulé*** : Explication résumée de l'action.
- ***Partenaire(s)*** : Acteur (institution, administration, organisme, association, etc.) pouvant apporter une aide technique ou humaine à la réalisation de l'action.
- ***Echéance*** : Echéance approximative pour la réalisation de l'action. Bien que certaines actions nécessitent plus de temps pour leur réalisation complète, il est prévu que les actions soient réalisées, ou du moins lancées, au plus tard pour la fin 2025.
- ***Budget*** : Coût estimé pour l'exécution de l'action. Il est à remarquer que certaines actions s'intègrent dans le fonctionnement habituel de l'organisme maître d'œuvre, et n'ont en toute logique pas de coût réel, au sens d'une réservation particulière de fonds pour leur réalisation.





4.5. Les lignes budégtaires

4.5.1. Le financement du Contrat de Rivière Vesdre

Le Contrat de Rivière Vesdre est exclusivement financé par des subsides publics, provenant des 18 Communes associées, de la Province de Liège et du Service Public de Wallonie, selon la clé de répartition suivante pour la période 2023-2025.

Ces subsides font l'objet d'actions reprises dans le thème 7 « Subsides » du programme d'actions (cf. 4.4.).

Communes :

	Date du Conseil communal	2026 à indexer	2027	2028
Commune de Baelen	13/10/2025	1.445,89 €	Indexation	Indexation
Commune de Chaudfontaine	27/08/2025	5.026,19 €	Indexation	Indexation
Ville d'Eupen	06/10/2025	4.647,42 €	Indexation	Indexation
Ville de Herve	26/08/2025	3.649,15 €	Indexation	Indexation
Commune de Jalhay	20/10/2025	2.514,31 €	Indexation	Indexation
Ville de Liège	29/09/2025	2.685,22 €	Indexation	Indexation
Ville de Limbourg	22/09/2025	2.685,22 €	Indexation	Indexation
Commune de Lontzen	16/06/2025	550,81 €	Indexation	Indexation
Commune d'Olne	15/09/2025	1.445,89 €	Indexation	Indexation
Commune de Pepinster	25/08/2025	3.649,15 €	Indexation	Indexation
Commune de Raeren	27/08/2025	550,81 €	Indexation	Indexation
Commune de Soumagne	13/10/2025	2.685,22 €	Indexation	Indexation
Ville de Spa	04/09/2025	3.649,15 €	Indexation	Indexation
Commune de Sprimont	24/09/2025	1.445,89 €	Indexation	Indexation
Commune de Theux	30/09/2025	3.374,15 €	Indexation	Indexation
Commune de Trooz	15/09/2025	2.685,22 €	Indexation	Indexation
Ville de Vervires	29/09/2025	7.143,03 €	Indexation	Indexation
Commune de Welkenraedt	26/06/2025	2.685,22 €	Indexation	Indexation
Total		**52.517,94 €**	Indexation	Indexation

Les subsides communaux seront indexés chaque année sur base de l'augmentation de l'indice santé estimée par le Bureau Fédéral du Plan en janvier.

Province de Liège :

	Date du Collège provincial	2026	2027	2028
Subvention de fonctionnement	30/10/2025	6.460 €	6.460 €	6.460 €
Total		**6.460 €**	**6.460 €**	**6.460 €**

En fonction des projets spécifiques que le CRV pourra introduire auprès de la Province de Liège dans le cadre de son appel à projets annuel pour les Contrats de Rivière de son territoire, un subside supplémentaire pourrait être obtenu.

Service Public de Wallonie :

	2023	2024	2025
Subvention de fonctionnement (plafond 2025 : 153.565,25 €)	137.615,19 €	Indexation	Indexation
Subvention « Journées Wallonnes de l'Eau »	4.000 €	4.000 €	4.000 €
Subvention « Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) + castor » *	65.000 €	65.000 €	65.000 €
Subvention « Resilience du territoire face aux inondations » **	80.000 €	80.000 €	80.000 €
Subvention « ModRec 2 » (janvier-juin2026)***	14.500 €		
Total	**301.115,19 €**	**à indexer**	**à indexer**

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par le Service Public de Wallonie (plafonné) correspond au total des subsides des Communes et de la Province multiplié par 70/30 (cf. AGW du 13/11/2008). Il est recalculé chaque année en fonction de l'indexation des subsides communaux.

* Subvention spécifique pour la coopération horizontale entre la RW et les CRW pour « assurer la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et rivulaires et fournir un soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européen ». Période : 2026 – reconductible 4 fois.

** Subvention spécifique pour la coopération horizontale entre la RW et les CRW pour « favoriser le développement de la culture du risque d'inondation et de projets visant à améliorer la résilience du territoire face aux inondations ». Période : 2026 - reconductible 4 fois.

*** Subvention spécifique pour la participation du CRV au projet « ModRec 2 » mené par l'ULiège - Gembloux Agro Bio Tech pour le SPW. Échéance : juin 2026.

FOREM :

	2023	2024	2025
APE	46.774,14 € *	Indexation	Indexation

* à indexer

Le Contrat de Rivière Vesdre reçoit du FOREM un subside annuel pour l'emploi de travailleurs sous condition « APE » (Aide Pour l'Emploi).

TOTAL :

	2023	2024	2025
Total	406.867,08 €*	Indexation	Indexation

* à indexer

4.5.2. Les dépenses

Postes	**Dépenses annuelles** (à indexer)
Personnel	340.000 €
Fonctionnement	48.000 €
Actions / Sensibilisation	20.500 €
Total	**408.500 €**

4.6. L'engagement officiel des partenaires : Recueil des signatures

Le Ministre soussigné soutient les actions inscrites dans le protocole d'accord 2026-2028 du Contrat de Rivière Vesdre et prendra, dans le cadre de ses responsabilités, toutes les dispositions nécessaires pour que ces actions puissent être menées à bien.

Les institutions, administrations, associations et organismes suivants, représentés officiellement par les personnes soussignées, s'engagent à mener à bien les actions qu'ils ont inscrites dans le protocole d'accord 2026-2028 du Contrat de Rivière Vesdre en tant que maîtres d'œuvre et pour lesquelles ils ont préalablement marqué leur accord écrit.

Remarque : En tant que responsables de la réalisation des actions, seuls les maîtres d'œuvre sont signataires du protocole d'accord, via leur représentant.









Thèmes DCE (Directive Cadre Eau)

72 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Thème DCE 1 : Assainissement collectif des eaux usées

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
17Ve001	Entretien régulier des déversoirs d'orage du réseau de collecteurs d'assainissement.	AIDE	Province de Liège	Annuelle	
20Ve005	Réalisation de travaux dans le bassin technique de la station d'épuration de La Brouck : le collecteur de la Loignerie et les stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie (Beaufays).	AIDE	Chaudfontaine	2026	*SPGE*
23Ve007	Collaboration dans l'échange de données SIG (points noirs rejet) avec la cellule du CRV.	AIDE	Cellule CRV	Au besoin	*SPGE*
23Ve009	Entretien régulier des bassins d'orage du réseau de collecteurs d'assainissement dans l'ensemble de la province de Liège. *L'action s'étend sur la province.*	AIDE		Annuelle	*SPGE*
23Ve010	Exploitation et curage des réseaux d'assainissement inférieurs/supérieurs.	AIDE	Province de Liège	Annuelle	€ 44.000,00 *SPGE*
23Ve012	*Campagne d'échantillonnage étalée sur 3 ans*	AIDE	Province de Liège	2028	*SPGE*
23Ve013	Réalisation à la station de pompage de la Maison-Bois et de la conduite de refoulement (Laboru)	AIDE	Theux, Verviers	2026	€ 779.677,10 *SPGE*
23Ve014	Réalisation de la station de pompage de Bellemaison et de la conduite de refoulement dans la commune d'Olne à Ayeneux.	AIDE	Olne	2026	€ 250.000,00 *SPGE*
23Ve016	Réalisation de la station de pompage de Mangombroux-amont et de la conduite de refoulement à Verviers	AIDE	Verviers	2028	€ 252.000,00 *SPGE*
23Ve017	Réalisation de la station de pompage de Riessonsart et de la conduite de refoulement dans la commune d'Olne à Ayeneux.	AIDE	Olne	2026	€ 336.000,00 *SPGE*
23Ve018	Réalisation de la station de pompage de Wergifosse et de la conduite de refoulement.	AIDE	Soumagne	2028	€ 348.000,00 *SPGE*
23Ve019	Réalisation de la station de pompage des Coteaux et de la conduite de refoulement dans les communes de Soumagne et Fléron.	AIDE	Soumagne	2026	€ 300.000,00 *SPGE*
23Ve020	Réalisation de la station de pompage et de la conduite de refoulement de la rue Xhavée à Wegnez.	AIDE	Pepinster	2026	€ 409.119,80 *SPGE*
23Ve021	Réalisation de travaux à la station de pompage du Casino de Chaudfontaine.	AIDE	Chaudfontaine	2026	€ 172.520,00 *SPGE*
23Ve022	Réalisation de travaux à la station de pompage n°1 de Ninane.	AIDE	Chaudfontaine	2026	€ 300.000,00 *SPGE*
23Ve026	Réduction de la dilution à la station d'épuration de Goffontaine et réalisation de projets liés à la biodiversité sur le ruisseaux du Grand Ry. *Les projets de diversités découlent du programme ferme EMAS.*	AIDE	Pepinster	2028	€ 100.000,00 *SPGE*
23Ve027	Remise en état de la station de pompage n°2 de Ninane.	AIDE	Chaudfontaine	2027	€ 240.000,00 *SPGE*
23Ve029	Remise en état de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet: sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	AIDE		2026	€ 2.371.505,00 *SPGE*
23Ve030	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations (Lot 1 Vesdre) : sur les communes de Pepinster, Theux et Spa et reprend la chambre de visite, le curage et l'endoscopie.	AIDE	Pepinster, Spa, Theux	2026	€ 992.592,58 *SPGE*

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve036	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations : sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	AIDE	Limbourg, Pepinster, Verviers	2026	€ 3.998.083,72 *SPGE*
23Ve037	Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations: sur les communes de Pepinster, Verviers, Dison et Limbourg.	AIDE	Limbourg, Pepinster, Verviers	2026	€ 783.900,00 *SPGE*
23Ve038	Remplacement de la station d'épuration du Clos Bois Lemoine dans la commune de Trooz	AIDE	Trooz	2027	€ 200.000,00 *SPGE*
23Ve069	Exploitation et curage des réseaux de démergement inférieurs/supérieurs. *Evacuation des eaux de pluies, eaux usées et eaux d'infiltration.*	AIDE	Province de Liège	Annuelle	€ 15.000,00 *SPGE*
26Ve006	Réalisation de l'avant-projet de la station d'épuration d'Olne. *Dépôt à la SPGE prévu fin 2026 pour réalisation 2027 si acceptation du budget.*	AIDE	Olne	2027	*SPGE*
26Ve007	Réalisation de l'avant-projet du collecteur d'Olne. *Dépôt à la SPGE prévu fin 2026 pour réalisation 2027 si acceptation du budget.*	AIDE	Olne	2027	*SPGE*
26Ve008	Réalisation de l'avant-projet de la station de pompage et de la conduite de refoulement de Riessonsart. *Dépôt à la SPGE prévu fin 2025 pour réalisation 2026 si acceptation du budget.*	AIDE	Olne	2027	*SPGE*
26Ve009	Avenue des Thermes (ph3) - partie amont. *Projet*	AIDE	Chaudfontaine	2027	€ 67.169,00 *SPGE*
26Ve010	Rue des Combattants. *Chantier*	AIDE	Olne	2026	€ 687.754,00 *SPGE*
26Ve011	Rue de Pepinster. *Chantier*	AIDE	Verviers	2026	€ 3.174.973,00 *SPGE*
26Ve012	Aménagement de Soumagne Bas (places Matteoti et Ferrer N604). *Chantier*	AIDE	Soumagne	2027	€ 2.026.521,00 *SPGE*
26Ve013	Rue de l'Epargne. *Adjudication*	AIDE	Verviers	2026	€ 415.735,00 *SPGE*
26Ve014	Rue Auguste Dupont et ruelle Rando. *Projet*	AIDE	Verviers	2027	€ 744.691,00 *SPGE*
26Ve015	Rue La Nô. *Projet*	AIDE	Pepinster	2027	€ 756.000,00 *SPGE*
26Ve016	Rues du Progrès, Neuve, Fraipont & Follet. *Projet*	AIDE	Pepinster	2027	*SPGE*
26Ve017	Réfection égouttage N61. *Projet*	AIDE	Pepinster	2027	€ 205.876,00 *SPGE*
26Ve018	Rue de la Libération. *Projet*	AIDE	Pepinster	2027	*SPGE*
26Ve019	Rue des Ecoles et Joseph Wauters. *Projet*	AIDE	Chaudfontaine	2027	€ 680.189,00 *SPGE*
26Ve020	Rue Joseph Wauters. *Projet*	AIDE	Chaudfontaine	2027	*SPGE*

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve007	Vérification du rejet des bâtiments de l'asbl Chiens heureux et, au besoin, mise en place d'une épuration conforme de celui-ci. *Station 31.*	Baelen		2028	
26Ve022	Suivi des travaux d'égouttage de la route d'Eupen.	Baelen *AIDE, SPW*		2028	
26Ve027	Amélioration de l'égouttage à Heggen/ rue Plein Vent.	Baelen *AIDE*		2028	
26Ve041	Encourager la concertation entre les différents acteurs dans le cadre de la gestion des rejets.	Cellule CRV		2028	
20Ve008	Réalisation de l'égouttage de l'Avenue des Thermes - phase III.	Chaudfontaine		2028	
23Ve288	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de rejet le long des cours d'eau de manière coordonnée entre le CRV et la Ville d'Eupen.	Eupen *Cellule CRV*		2028	
26Ve071	Vérifier le bon fonctionnement du déversoir d'orage Gülcherstrasse. *Réalisation d'un entretien/ remise en état si cela s'avère nécessaire.*	Eupen		2028	
26Ve107	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts à Balmoral.	Jalhay		2028	
11Ve295a	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long du Ru de Baelen. *Stations 21, 22, 39, 42 et 53 de l'inventaire.*	Limbourg		2028	
26Ve172	Suivi des points de dégradations liés aux rejets sur le territoire de la Commune. *Prioriser les inventaires CRV selon les zones déjà collectées.*	Pepinster		2028	
26Ve294	Visite guidée de la station d'épuration avec animation axée sur le cycle de l'eau. *Activité gratuite dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.*	RSI Chdft	Cellule CRV	Annuelle	€ 600,00 par an
14Ve002	Vérifier l'égouttage de la rue Trou du Bois où une canalisation d'eaux usées se rejette dans le ruisseau. *Station 1bis.*	Soumagne		2028	
26Ve203	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts Rue Rafhay.	Soumagne		2028	
26Ve204	Création d'un égouttage de récupération des eaux de la nationale, et raccordement sur le collecteur au niveau du Ruisseau des Marais.	Soumagne *AIDE*		2028	
26Ve212	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations situées rue Silvela. *PNP : VE20R_PNP_5*	Spa		2028	
20Ve041	Suivi des problèmes de rejets dans le Ru de Dison.	Verviers	Cellule CRV	2028	
20Ve042	Suivi des rejets inventoriés le long de la Vesdre.	Verviers		2028	
26Ve271	Vérifier l'égouttage de la rue Jean Kurtz.	Verviers		2028	
26Ve272	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts «Chemin du Ruisseau».	Verviers		2028	
26Ve273	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts «Route de la Ferme Modèle».	Verviers		2028	
26Ve273	Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts «Rue Biez du Moulin».	Verviers		2028	
26Ve284	Réalisation d'une étude de l'égouttage sur le Ruyff dans la partie canalisée sous le centre de Welkenraedt (Plusieurs rejets d'eaux usées dont l'égout de la rue de l'Escalier, l'égout rue du Couvent,...).	Welkenraedt	AIDE	2028	à déterminer

Thème DCE 2 : Assainissement autonome des eaux usées

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
06Ve133	Entretien et suivi régulier du bon fonctionnement du lagunage de Sart (faucardage, élimination des vases, élimination des lentilles d'eau, etc.).	Jalhay		Annuelle	
26Ve120	Imposer dans la législation relative à la création de nouveaux gîtes, un système d'épuration conforme et sans impact néfaste sur l'environnement.	Jalhay		2028	
11Ve295b	Vérification du raccordement au réseau de collecte de certaines habitations le long de la Vesdre. *Stations 6, 18bis, 23bis, 202, 306, 324, 334, 379, 382, 384, 387 et 389B de l'inventaire.*	Limbourg		2028	
14Ve010	Contrôle des systèmes d'épuration autonome des nouvelles constructions situées le long du Chemin du Meunier et Wooz.	Limbourg		2028	

Thème DCE 3 : Gestion des eaux pluviales

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / *Descriptif*	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve043	Réalisation d'une étude de la qualité des eaux du Bach (affluent Ru de Baelen) - étude de la pollution émanant du bassin d'orage en amont.	Baelen		2028	
11Ve135	Pour limiter les risques de ruissellement des eaux de pluie, sensibilisation de la population et promotion des techniques d'infiltration (sauf zone de captage) et de rétention d'eau : permis d'urbanisme, …	Jalhay		Annuelle	
26Ve140	Imposer le plus souvent possible aux demandeurs de permis d'urbanisme une vraie réflexion de la gestion de l'eau à la parcelle (installation d'une citerne d'eau de pluie, avec ajutage ou noue d'infiltration).	Lontzen		2028	
26Ve144	Pour limiter les risques de ruissellement des eaux de pluie, sensibilisation de la population et promotion des techniques d'infiltration (sauf zone de captage) et de rétention d'eau.	Lontzen		2028	
26Ve180	Etude de projet pour rediriger les eaux de ruissellement de la voirie rue fond de Forêt vers le cours d'eau « la Magne » en aménageant un passage dans les terrains et aménager un accès au cours d'eau.	Province de Liège		2028	
26Ve192	Wassermanagement bei Bauprojekten : So oft wie möglich Auferlegung von Massnahmen / Anregungen zur Verringerung des Hochwasserisikos sowie zur sinnvollen Verwertung bezUglich Regenwasser (Zisterne, Rückhaltebecken, …). *Gestion de l'eau dans les projets de construction : imposition, dans la mesure du possible, de mesures / suggestions visant à réduire les risques d'inondation et à optimiser l'utilisation de l'eau de pluie (citernes, bassins de rétention, etc.).*	Raeren	Cellule CRV	2028	
26Ve219	Attention particulière par rapport à la gestion des eaux pluviales dans les modifications d'affectations du sol, aménagements de voiries, canalisations pluviales, projets de lotissement, habitat… afin d'éviter d'aggraver les problèmes de ruissellement	Spa		2028	
26Ve275	Vérifier le bon fonctionnement du déversoir d'orage à proximité de la Cour Fisher.	Verviers		2028	
26Ve288	Vérification régulière du bon fonctionnement des ouvrages liés à la gestions des eaux (déversoirs d'orage, bassin d'orage,...).	Welkenraedt		2028	
26Ve293	Entretien régulier et raisonné des bassins d'orage.	Welkenraedt		2028	à déterminer

Thème DCE 4 : Réduction des rejets industriels et limitations des rejets de substances dangereuses

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve065	Utilisation raisonnée du sel de déneigement. *Privilégier le sable ou le gravier.*	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch 12/13 Li Equans*		Annuelle	€ 0,00
26Ve127	Suivi des renouvellements de permis d'environnement des industries concernées par des problèmes de rejets polluants. *PN VE08R-Bilstain-30 et VE18R-Vesdre-379*	Limbourg		2028	
26Ve228	Etude de la qualité du cours d'eau du Wayai par Spadel pour objectiver l'absence d'impact des rejets sur sa qualité (1x tous les 3 ans).	Spadel		2028 1x/3 ans	
26Ve250	Dans le cadre des contrôles d'enquête, solliciter des échanges avec la cellule de coordination du CR pour tenir compte de leur expertise et inventaire de terrain.	SPW-DESu		Annuelle	heures de travail *SPW-DESu*
14Ve014	Suivi de l'évolution du rejet dit 'de Stembert' dans la Vesdre, à hauteur de la rue Surdents (suivi des éléments collectés sur l'ensemble du zoning).	Verviers		2028	

Thème DCE 5 : Agriculture - Apport en nutriments

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / *Descriptif*	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
11Ve312	Informer les agriculteurs sur la mise en oeuvre du nouveau Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA4bis). *Action visant à informer sur les normes et modalités de gestion des engrais de ferme en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.*	Agra-Ost	PROTECT'eau	2026	€ 300.000,00 *convention cadre SPW*
23Ve001	Adaptation au changement climatique : utilisation des engrais dans des conditions optimales afin de réduire les pertes dans l'environnement. *Essais de fertilisation pluriannuelles (2026 à 2027) : analyses du rendement et des pertes, recommandations variétales/mélanges d'espèces pour les prairies, mise en place de vitrines de démonstration.*	Agra-Ost	PROTECT'eau	2027	€ 300.000,00 *Agra-Ost convention cadre SPW* *En préparation*
23Ve253	Communication vers nos membres sur toutes questions touchant aux mesures agricoles en faveur de la protection de l'eau (nitrate, phyto, clôtures de berges, coulées de boues, etc.).	FWA		Annuelle	
17Ve024	Encadrement des agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre du «Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture» (PGDA). *Conseil pour :* *• La gestion de la fertilisation ;* *Promotion des techniques de réduction d'intrant et des cultures BNI* *• La gestion des engrais de ferme* *• Les mises aux normes des bâtiments d'élevage/infrastructures de stockage* *• La gestion des culture intermédiaires piège à nitrate (CIPAN)*	PROTECT'eau		Annuelle	heures de travail *PROTECT'eau*
17Ve021	Contrôle de la conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (ACISEE). *La DDR délivre les Attestations de Conformité des Infrastructures d'Effluents d'Elevage (ACISEE) dans le cadre du PGDA wallon.*	SPW-DDR		Annuelle	€ 0,00

Thème DCE 6 : Pesticides

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve040	Adalia 2.0	Accompagner les communes par rapport au programme "zéro phyto" mis en place dés 2020.		annuelle	*Adalia 2.0*
23Ve041	Adalia 2.0	Soutenir techniquement et accompagner les gestionnaires de parcs et domaines ouverts au public.		annuelle	*Adalia 2.0*
11Ve314	AgraOst	Informer les agriculteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides (Protect'eau). *Action visant à informer sur les bonnes pratiques phytosanitaires en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les cours de formations pour la phytolicence, les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.*	SPW-DGARNE, Protect'eau	2027	BO *SPW-DGARNE*
23Ve042	AgraOst	Digitalisation en agriculture : pulvérisation de précision. *Présentation de nouvelles machines avec détection des mauvaises herbes en prairies et en cultures, qui permettent de réduire l'utilisation d'herbicides.*	SPW-DGARNE, Protect'eau	2027	5.000 *non disponible, à trouver*
20Ve089	PROTECT'eau	Encadrement des agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise en oeuvre des mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau par les produits phytopharmaceutiques. • *Informations sur la réglementation relative à l'utilisation des PPP* • *Conseils pour le respect des zones tampon et des mesures anti-dérive,* • *Conseil pour les mises aux normes relatives aux opérations de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs* • *Conseils pour la mise aux normes des locaux phyto*			Mission *PROTECT'eau*

Thème DCE 1 : Assainissement collectif des eaux usées

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve040	Accompagner les communes par rapport au programme «zéro phyto» mis en place dès 2020.	Adalia 2.0		Annuelle	
23Ve041	Soutenir techniquement et accompagner les gestionnaires de parcs et domaines ouverts au public. *formations, conseils, visite de terrain...*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
23Ve230	Aider les communes à la communication vers les citoyens dans le cadre de leur gestion différenciée des espaces verts. *Via des panneaux adaptés, des kits de communication et newsletters.*	Adalia 2.0		Annuelle	
23Ve231	Présenter des alternatives aux pesticides dans la lutte contre les ravageurs au jardin. *Via notre cycle de formations pour les particuliers, nos newsletters (Conseils au jardin).*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
23Ve232	Sensibiliser les particuliers à la limitation de l'usage des pesticides dans leur jardin, sur l'interdiction de l'utilisation de pesticides sur les trottoirs et les zones tampons (filets d'eau, cours d'eau, …). *Via des conférences et ateliers.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
23Ve233	Coordonner la campagne de printemps sur la limitation de l'utilisation des pesticides. *Fédérer les acteurs qui proposent des activités durant le Printemps au Naturel.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
26Ve001	Animer et développer le réseau de «Jardinerie Sans Pesticide». *Valorisation des jardineries qui s'engagent dans une démarche sans pesticides, proposer des ateliers pour les clients.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
26Ve002	Formation des employés de grandes enseignes de bricolage. *Adalia propose des formations aux grandes enseignes de bricolages (Aveve, Brico, …) sur les alternatives aux pesticides. Des dépliants et flyers sont proposés aux employés.*	Adalia 2.0	Corder	Annuelle	*SPW*
26Ve003	Animations dans les écoles. *Notre équipe d'animateurs réalisent des animations sur les insectes (élevage de coccinelles, de papillons) pour éveiller les enfants à l'importance de les préserver et de ne pas utiliser de pesticides.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
11Ve314	Informer les agriculteurs sur la lutte intégrée, l'utilisation raisonnée des pesticides et la réduction de la dérive lors de la pulvérisation de 75 %. *Action visant à informer sur les bonnes pratiques phytosanitaires en prairies. L'information sera donnée, par exemple, via les cours de formations pour la phytolicence, les foires agricoles (Battice, Libramont, journées internationales de la prairie), les journées portes ouvertes, des démonstrations, les réunions de CETA, des contacts directs, des visites de terrain.*	Agra-Ost		2026	€ 300.000,00 *convention cadre SPW*
20Ve274	Sensibiliser les citoyens aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. *Organisation d'une semaine sans pesticides, articles Journal du Parc, site web, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	
20Ve089	Encadrement des agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise en oeuvre des mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau par les produits phytopharmaceutiques. • *Informations sur la réglementation relative à l'utilisation des PPP* • *Conseils pour le respect des zones tampon et des mesures anti-dérive,* • *Conseil pour les mises aux normes relatives aux opérations de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs* • *Conseils pour la mise aux normes des locaux phyto* • *Encadrement pour la réduction des substances actives problématiques pour la qualité de l'eau en Wallonie (Réalisation de Diagnostic INDIC'eau).*	PROTECT'eau		Annuelle	heures de travail *PROTECT'eau*

Thème DCE 7 : Pollutions historiques et accidentelles

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve023	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Baelen	Cellule CRV	2028	
26Ve042	Encourager la concertation entre les différents acteurs dans le cadre de la gestion des pollutions accidentelles.	Cellule CRV		2028	
26Ve054	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
26Ve063	Mise à disposition de SpillKit.	Défense-12/13e Li *UTE 12/13 Li*		2028	€ 0,00
26Ve064	Mise au norme antipollution des systèmes de chauffage. *Bacs récolteurs, double parois, …*	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch Equans*		2028	€ 0,00
26Ve067	Séparateur d'hydrocarbure au niveau des ateliers mécaniques, aire de douchage.	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch Equans*		2028	€ 0
26Ve068	Mise au norme des aires de stockage de produits dangereux.	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch Equans*		2028	€ 0
26Ve072	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Eupen	Cellule CRV	2028	
23Ve289	Suivi des pollutions impactant les populations piscicoles du bassin de la Vesdre.	FHV		Annuelle	
26Ve095	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Herve *Cellule CRV*		2028	
26Ve106	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Jalhay *Cellule CRV*		2028	
26Ve121	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Liège	Cellule CRV	2028	
26Ve128	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Limbourg	Cellule CRV	2028	
26Ve201	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Soumagne	Cellule CRV	2028	
26Ve225	Collaboration avec la Ville de Spa pour le plan d'urgence « sources ».	Spadel	Spa Zone de secours, Police	2028 Action continue	
26Ve231	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Sprimont	Cellule CRV	2028	
26Ve286	Participation à un Groupe de Travail sur la gestion des pollutions accidentelles aux hydrocarbures.	Welkenraedt		2028	

Thème DCE 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve003	Clôture des cours d'eau : approvisionnement en eau dans les champs. *Présentation de solutions pour l'approvisionnement en eau des animaux au pâturage.*	Agra-Ost *PN Hautes Fagnes-Eifel*	Communes, Cellule CRV, CR-Meuse aval	2027	€ 207.042,00 *GAL «entre Vesdre et Gueule» - projet «agriculture et eau»*
23Ve077	Levée d'obstacle sur le ruisseau de Henseberg.	Baelen		2028	
23Ve191	Proposer de manière régulière des travaux d'amélioration de l'habitat en cours d'eau (enrochements, plantations, etc.).	FHV		2028	
23Ve290	Suivi de la zone fortement modifiée de manière illicite le long d'un affluent de la Hoëgne, descendant du Bois de Rasouster (retenues d'eau, modification de relief du sol, etc.).	Jalhay		2028	
26Ve122	Poursuite d'une gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau communaux (PARIS) conformément au nouveau cadre décrétale «Cours d'Eau» pour la Wallonie (AGW du 15/12/2018).	Liège		2028	
11Ve278	Proposer et suivre des aménagements piscicoles sur son secteur.	LRPE	SPW-DCENN,SPW-DNF	Annuelle	
23Ve039	Installation et suivi d'aménagements piscicoles sur le secteur de la Ligue.	LRPE	SPW-DCENN,SPW-DNF	Annuelle	*LRPE*
26Ve156	Réalisation de projets limitant l'érosion des berges de la Magne à la Neuville.	Olne		2028	*Fond des Calamités*
26Ve170	Gestion des entraves à l'écoulement le long de la Saute.	Pepinster		2028	
20Ve196	Préserver et restaurer la qualité écologique des cours d'eau. *Mise en œuvre d'actions diverses qui amélioreront la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau, ainsi que leur hydromorphologie.*	PN Hautes Fagnes-Eifel	Cellule CRV	Annuelle	*Fondation Roi Baudouin*
23Ve083	Améliorer l'écoulement du ruisseau de Bovegnée au début du classement en 2ème catégorie.	Province de Liège		2028	
26Ve179	Enlèvement de sédiments en amont et en aval du pont de la rue Noirivaux sur la Magne.	Province de Liège		2028	
26Ve182	Etudier des aménagements afin d'améliorer l'écoulement du Ry de Vaux à Nessonvaux.	Province de Liège		2028	
17Ve052	Mise en place d'une équipe dévolue à l'entretien des cours d'eau de gestion communale (3e catégorie), avec : visites périodiques de contrôle (début automne et sortie de l'hiver), gestion des déchets, gestion des embâcles, gestion du bon écoulement, etc.	Soumagne		2026	
20Ve068	Gestion des entraves à l'écoulement dans le Stinval. *Station 11.*	Sprimont		2028	
06Ve362	Poursuite du rétablissement de la libre circulation piscicole au gré des projets soumis à autorisation.	SPW-DCENN Liège		2028	
20Ve031	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «rejet» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). *Rejets existants sans autorisation domaniale, causant des problèmes d'érosion ou de dégradation des berges ou créant une zone d'atterrissement.*	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve070	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «entrave à l'écoulement» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). *Entraves : embâcles, objets potentiellement mobilisables en temps de crue, emprises dans le lit mineur, remblais, etc.*	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
20Ve079	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «érosion de berge» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum).	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
20Ve292	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «captage» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum).	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve081	En fonction de la modélisation et des travaux encore à réaliser, facilitation de la résorption naturelle des atterrissements par mobilisation, dans les secteurs PARIS à enjeu «inondation».	SPW-DCENN Liège		2028	
23Ve200	En fonction de la modélisation et des futurs travaux d'aménagement à réaliser, prévoir des aménagements de diversification d'habitats piscicoles sur la Vesdre.	SPW-DCENN Liège		2028	
26Ve241	Aménagement de l'obstacle 340 sur la Hoëgne à Mousset. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	*LIFE Vard*
26Ve242	Aménagement de l'obstacle 341 sur la Hoëgne à Pepinster (aval).	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	*LIFE Vard*
26Ve243	Aménagement de l'obstacle 342 sur la Hoëgne à Pepinster (amont). *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN *LIFE VArd*		2027	*LIFE Vard*
26Ve244	Aménagement de l'obstacle 343 sur la Hoëgne à Juslenville. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	*LIFE Vard*
26Ve245	Aménagement de l'obstacle 344 sur la Hoëgne à Theux. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	*LIFE Vard*
26Ve246	Aménagement de l'obstacle 345 sur la Hoëgne à la Bouxherie. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	€ 30.000,00 *LIFE VArd*
26Ve247	Aménagement de l'obstacle 347 sur la Hoëgne à Polleur. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	€ 60.000,00 *LIFE VArd*
26Ve248	Aménagement de l'obstacle 348 sur la Hoëgne à Neufmarteau. *Permettre la libre circulation des poissons.*	SPW-DCENN Liège *LIFE VArd*		2027	€ 60.000,00 *LIFE VArd*
06Ve052	Suivi, sensibilisation et information des exploitants et propriétaires forestiers sur les problèmes liés au débardage (éviter la traversée des cours d'eau). *En continu.*	SPW-DNF		Annuelle	
23Ve087	Réalisation de travaux d'amélioration de l'écoulement dans le bief supérieur du Ry de Vaux en aval de la Rue Cowette.	Trooz		2028	
20Ve073	Gestion des entraves sur les cours d'eau de 3e catégorie.	Verviers		2028	
26Ve276	Lutte contre le piétinement du bétail sur les secteurs PARIS Vesdre 091, Vesdre 092, Vesdre 093.	Verviers		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
24Ve004	Etudier la possibilité de renaturation de la Vesdre par des empierrements afin de restaurer l'habitat piscicole disparu.	Vesdre Pêche & Nature		2028	

Thème DCE 10 : Valoriser les ressources stratégiques en eau

N°	Maîtres d'œuvre	Intitulé / *Descriptif*	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve174	Actions en lien avec le projet «Hydrologie Régénérative». *Restauration du site de Neubois.*	PN des Sources	Spadel	2028	*Spadel* +financement complémentaire ?
26Ve226	Mettre en oeuvre le projet d'hydrologie régénérative en collaboration avec le Parc Naturel des Sources. *Objectif : Restauration du cycle de l'eau et augmentation de l'infiltration vers les ressources en eau essentiellement dans les communes de Spa et Stoumont.*	Spadel		2028	5 ans









Thèmes PGRI
(Plan de Gestion du Risque d'Inondation)

75 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Thème PGRI 1 : Prévention

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve073	Lutte contre l'érosion en grandes cultures. *Présentation de techniques agricoles qui permettent de réduire le risque d'érosion du sol dans les cultures à l'intérieur de la parcelle.*	Agra-Ost	UCL, PROTECT'eau	2028	€ 5.000,00 *à définir*
23Ve067	Mise en place de mesures urbanistiques en vue de limiter les risques d'inondation.	Baelen		2028	
26Ve026	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Baelen	Cellule CRV	2028	
26Ve028	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction.	Baelen		2028	
26Ve045	Lors de la création des Schémas de Développement Communaux, encourager l'intégration de la thématique des inondations, notamment via le Schéma Stratégique Vesdre.	Cellule CRV		2028	
26Ve113	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Jalhay	Cellule CRV	2028	
26Ve114	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction.	Jalhay		2028	
26Ve139	Faire le lien entre le Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction.	Lontzen		2028	
26Ve141	Entretenir régulièrement les fossés et avaloirs.	Lontzen		2028	
26Ve142	Réaliser des aménagements en faveur de l'infiltration des eaux et du ralentissement des écoulements d'eaux (fossés à redents, zones d'immersion temporaire, diguettes, haies, fossés enherbés, noues infiltrantes…).	Lontzen		2028	
26Ve143	Etre vigilant par rapport à la gestion des eaux pluviales dans les modifications d'affectations du sol, aménagements de voiries, canalisations pluviales, projets de lotissement, habitat… afin d'éviter d'aggraver les problèmes de ruissellement.	Lontzen		2028	
23Ve075	Réalisation d'une étude hydrologique sur le Bola et sur le chemin du Pré Lilas. *Bola : en attente des résultats de l'étude en amont réalisée par l'AIDE et des besoins réels de terrain // Pré Lilas : étude en cours via l'AIDE.*	Olne	Province de Liège	2028	
26Ve158	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction.	Olne		2028	
26Ve159	Travaux afin de limiter le débordement au Thier de Hansez. *Basculement d'un fossé de l'autre côté de la voirie + réfection de la voirie.*	Olne		2028	
26Ve164	Attente des résultats étude hydraulique pour la détermination des travaux à effectuer : par exemple tronçon sur la Hoëgne entre la Maison de repos et l'EspaceNo, zone de la confluence Vesdre-Hoëgne, Site de la Texter, etc.	Pepinster		2028	
26Ve165	cadre PGRI : suites des études de Chinheid, virage Texter, Soiron-Bola	Pepinster		2028	
26Ve167	cadre PGRI : prime éventuelle pour l'acquisition de batardeaux par les riverains dans les zones critiques	Pepinster		2028	
26Ve171	Pose des repères de crue.	Pepinster		2028	
20Ve106	Lors de la remise d'avis conseiller à éviter toute construction ou remblais dans les zones où la rivière est susceptible de déborder en cas de crue (prairie, pâture, autre zone située en plaine alluviale, etc.).	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*
26Ve296	Expo rétrospective 5 ans. *Exposition photo sur les inondations de 2021 - gratuite dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.*	RSI Chdft		2026	à définir

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve256	Poursuivre le projet 'Hydronymie' (installation de panneaux nominatifs des cours d'eau) au niveau du réseau routier secondaire et/ou au niveau des chemins pédestres.	Soumagne	Cellule CRV	2028	
26Ve220	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction	Spa		2028	
23Ve276	Installation d'un panneau d'information au limnigraphe de Chaudfontaine. *Texte et illustrations explicatives du fonctionnement de l'appareil, des données transmises et des mesures ponctuelles de jaugeages.*	SPW-DGHy		2028	
23ve050	Participer à l'élaboration et au suivi du Plan de Gestion des Risques d'Inondation pour le district hydrographique de la Meuse (qui comprend le sous-bassin hydrographique de la Vesdre).	SPW-GTI		2028	
23ve052	Participer à la diffusion, à la commande et au placement de repères de crue dans le but de pérenniser la mémoire des inondations.	SPW-GTI		2028	
23ve059	Sensibiliser, diffuser et relayer au niveau local les outils de vulgarisation prévu dans la Mesure Globale 11-2 en terme de gestion des inondations.	SPW-GTI		2028	
26Ve256	Attention continue à la mise en application concrète du laboratoire de la Vesdre, proposition issue du Schéma Stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre. *A travers 1 journée chaque semestre, l'équipe de StudioPaolaViganò, accompagnée d'autres experts (ULiège, …), organise un moment d'échange entre les différents acteurs, en particulier les Communes et la société civile, dans l'objectif de faire :* **un état des lieux des actions en cours en faveur de la résilience et solidarité du territoire, et à l'inverse des actions en défaveur ;* **des recommandations sur les stratégies du schéma stratégique, notamment en lien avec le développement des SDC ;* **la mise en réseau et synergique des actions diffuses en cours (tant sur l'aménagement du territoire que sa gouvernance, cf. laboratoire Vesdre).* *A l'issue de cette journée, un rapport synthétique est produit pour diffusion large.* => Soutenir les initiatives diffuses pour rendre résilient le territoire face aux inondations et sécheresses.	Studio Paola Vigano *ULiège experts du schéma stratégique Vesdre*	27 communes du bassin versant Vesdre, CRVesdre, Arrondissement Verviers (?), Province de Liège (?), Canopéa (?), projet ModRec 1 et 2 (ULiège - Gembloux Agro-Bio Tech) (?)	bi/annuelle en 2026, 2027 et 2028	€ 2.000,00
26Ve262	Parution régulière d'informations didactiques sur les aménagements réalisés après les inondations.	Trooz	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve263	*Rappels : stockage dans la bande des 6m ; gestion des embâcles en bord de cours d'eau ; stockages non fixés sur les axes de ruissellement important ; etc.*	Trooz		Annuelle	
26Ve267	Organiser un forum annuel, ouvert à l'ensemble des acteurs du bassin de la Vesdre, autour des Référentiels Construction et aménagement en zone inondable et Gestion Durable des Eaux Pluviales.	ULiège - LEMA		2028	
26Ve280	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction.	Verviers		2028	
26Ve290	Faire lien entre Schéma Stratégique Vesdre et le Schéma de Développement Communal lors de sa rédaction	Welkenraedt		2028	€ 0,00

Thème PGRI 2 : Protection

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve004	Mesures de gestion des inondations et de retenue des eaux. *Création de bassins de rétention temporaires, plantation de haies, Augmentation de la capacité d'infiltration des sols.*	Agra-Ost *PN Hautes Fagnes-Eifel*	DNF, communes, Cellule CRV, CR-Meuse aval	2027	€ 207.042,00 *GAL «entre Vesdre et Gueule» - projet «agriculture et eau»*
26Ve024	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Baelen	Cellule CRV	2028	
23Ve056	En cas de demande, aider le SPW-DGARNE-DCENN-Liège dans la planification et la coordination des accès aux cours d'eau.	Cellule CRV		Annuelle	
26Ve043	Encourager la concertation entre les différents acteurs dans le cadre des travaux réalisés sur les cours d'eau.	Cellule CRV		2028	
26Ve051	La Cellule de Coordination met tout en œuvre pour remplir les objectifs de sa participation au projet «ModRec2» mené par l'ULiège - Gembloux Agro bio Tech.	Cellule CRV		2026	
26Ve055	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV)	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
26Ve073	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve087	Collaboration dans le cadre de la résilience du territoire du GAL Pays de Herve face aux inondations. *Action liée notamment à la prairie bocagère.*	GAL-Pays de Herve	Cellule CRV	2027	
26Ve089	Participation au projet Modrec 2. Suivi et soutien dans la mise en place des aménagements prévu par le projet.	GAL-Pays de Herve		2027	
26Ve096	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Herve	Cellule CRV	2028	
26Ve099	Participation au projet Modrec 2. Suivi et soutien dans la mise en place des aménagements prévus par le projet.	Herve	Cellule CRV	2028	
26Ve109	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Jalhay	Cellule CRV	2028	
26Ve111	Participation au projet Modrec 2. Suivi et soutien dans la mise en place des aménagements prévu par le projet.	Jalhay *Cellule CRV*		2028	
26Ve112	Planter des haies denses en travers des axes de ruissellement concentrés.	Jalhay		2028	
26Ve123	Aménagement d'une zone d'expansion de crue en rive gauche de la Vesdre.	Liège		2028	
26Ve129	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Limbourg	Cellule CRV	2028	
26Ve136	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Lontzen		2028	
26Ve138	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Lontzen		2028	
26Ve160	Amélioration du ruissellement vers le parking à côté du hall sportif afin de limiter les problématiques de ravinement.	Olne		2026	
26Ve162	Attention continue du Service Urbanisme et du Collège Communal à la bonne gestion des eaux de ruissellement (infiltration) et des eaux usées dans l'ensemble des projets d'urbanisme et d'urbanisation.	Olne		Annuelle	
20Ve118	Création de bassins de rétention ou zones de transfert sur le Bola.	Pepinster		2028	
20Ve115	Lors de la remise d'avis pour les permis d'urbanisme, proposer systématiquement et favoriser la pose de revêtements perméables et de zones végétalisées .	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	
26Ve202	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Soumagne	Cellule CRV	2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve206	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Soumagne	Cellule CRV	2028	
26Ve209	Suivi des travaux du Lac de Warfaaz et supervision du respect de l'environnement lors de ceux-ci.	Spa		2028	
26Ve214	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Spa	Cellule CRV	2028	
26Ve216	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Spa	Cellule CRV	2028	
17Ve056	Etude des possibilités de création d'un bassin d'orage naturel ou zone de débordement contrôlée sur le ruisseau de Heid.	Sprimont		2028	
26Ve232	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV).	Sprimont	Cellule CRV	2028	
26Ve234	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Sprimont	Cellule CRV	2028	
26Ve238	Apporter un support pour MODREC 2 - Territoire Innovation Hydrologique	SPW-DCENN		2028	
17Ve059	Etude de l'aménagement, et le cas échéant, de la prolongation des murs de berge existants sur la Hoëgne dans la traversée urbaine de Theux. *Action PRGI : 306402*	SPW-DCENN Liège		2028	
23Ve085	Adaptation et amélioration du chenal de dérivation autour du site Corman à Limbourg.	SPW-DCENN Liège		2028	
26Ve240	Reconstruction résiliente de la vallée. *Comparaison et sélection de scénarios sur chacun des tronçons visés par des fiches d'assignation.*	SPW-DCENN Liège		2028	
17Ve047	Apport d'une expertise technique aux pouvoirs locaux en matière de lutte contre les inondations par ruissellement et les coulées boueuses (cellule GISER) + Transmission systématique au CRVesdre des rapports GISER de leur communes partenaires	SPW-DDR		Annuelle	
17Ve048	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, en présence d'un axe LIDAXES ou d'un axe d'aléa d'inondation par ruissellement (cellule GISER).	SPW-DDR		Annuelle	
26Ve249	Aider à la mise en œuvre des projets «ruissellement» subsidiés dans le cadre des PGRI (Cellule GISER).	SPW-DDR		Annuelle	
26Ve254	Prévention des inondations: ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement dans les forêts publiques du bassin versant par des déviations de fossés, la création de ZIT, de mares ou autres zones de dispersion des eaux. *DNF: cantonnements de Verviers, Eupen, Elsenborn, Spa*	SPW-DNF	Natagriwal	2028 (DNF Verviers: échéance 3/12/2026)	€ 105.250,00 (DNF Verviers) *Fiche 355a du Plan de Relance Wallonie*
11Ve263	Gestion des débits de restitutions et écrêtage des crues sur la Vesdre. *Gestion des débits de restitutions des barrages avec une attention particulière à limiter les variations de débits en période d'étiage et conserver une réserve d'empotement pour l'écrêtage de crues. Le tout avec la contrainte de garder un volume d'eau nécessaire à la production d'eau potable.*	SPW-Mi-DBarrages-Réservoirs		Annuelle	
26Ve255	Elaboration d'un outil de gestion dynamique des barrages-réservoirs. *Elaboration d'un outil permettant une gestion évolutive des barrages-réservoirs et la génération de différents scénario de gestion suivant des paramètres tel que les prévisions météorologiques, l'historique des précipitations, l'évolution de la demande en eau, …* => Marché en cours d'élaboration	SPW-Mi-DBarrages-Réservoirs *SWDE*		2028	*SPW-MI et SWDE*
26Ve260	Participation au projet Modrec 2. Suivi et soutien dans la mise en place des aménagements prévus par le projet.	Theux *Cellule CRV*		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
17Ve057	Remise en fonction du bassin d'orage situé rue Sainry.	Trooz		2028	
26Ve268	ModRec 2 : Participation à la réalisation de plans d'aménagement hydrologique en milieu agricole ou forestier à l'échelle d'un bassin versant grâce, entre autre, à la modélisation hydrologique. *Vers des territoires d'innovation hydrologique / Bassin versant de la Statte - Est (Jalhay), Pierreuchamps Chawieumont (Theux) et Manaihant - Ourcy (Herve).*	ULiège Gembloux Agro Bio Tech	Cellule CRV,Herve,Jalhay,SPW-DNF,Theux	2026	
14Ve248	Etude pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la confluence Mangombroux/Rouheid (Chemin des Chauvralles) afin de diminuer les risques d'engorgement à l'aval. *Etude en cours avec l'AIDE - attente des résultats afin de savoir s'il est pertinent d'aménager une zone inondable.*	Verviers	Cellule CRV	2028	
23Ve068	Rachat de terrains en bord de Vesdre et aménagement de ceux-ci en zone d'expansion de crue.	Verviers		2028	
26Ve277	Sensibilisation des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV)	Verviers		2028	
26Ve279	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie	Verviers		2028	
23Ve072	Création de bassins d'orage à Hockelbach.	Welkenraedt		2028	
26Ve285	Sensibilisation des agents du service technique et des riverains aux problématiques liées au curage (par le biais de la brochure réalisée par le CRV)	Welkenraedt		2028	
26Ve289	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie	Welkenraedt		2028	€ 0

Thème PGRI 3 : Préparation

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve234	Sensibiliser et informer les différents publics sur les moyens d'adaptation aux changement climatique. *Via des conférences et ateliers.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
26Ve025	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de mon habitation face aux inondations (forces, faiblesses et protection de mon habitation)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Baelen	Cellule CRV	2028	
20Ve098	Collaborer avec le SPW-MI-DGH dans le cadre du suivi limnimétrique de la Vesdre à la station de Chaudfontaine-piscine. *Relevé hebdomadaire des données mesurées à la station limnimétrique de Chaudfontaine-piscine, et envoi au SPW-MI-DGHydrologique.*	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve055	En cas de demande, aider le SPW-DGARNE-DCENN pour le placement de repères de crue (Mesure Globale 13).	Cellule CRV		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve050	La Cellule de Coordination met tout en œuvre pour remplir les objectifs de la mission de coopération horizontale entre la RW et les CRW pour «Favoriser le développement de la Culture du Risque Inondation et de projets visant à améliorer la résilience du territoire face aux inondations».	Cellule CRV		2026	
20Ve114	Lutter contre les inondations via l'entretien régulier des bassins d'orage, des dégrilleurs, des canalisations et ruisseaux.	Chaudfontaine	AIDE	2028	
26Ve056	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (forces, faiblesses et protection de mon habitation)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
26Ve057	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
26Ve074	Participation à la formation Exact Lab donnée par le CRV.	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve075	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve076	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve097	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Herve	Cellule CRV	2028	
26Ve098	Participation à la formation Exact Lab.	Herve		2028	
26Ve110	Promotion auprès des citoyens du «Guide d'Autodiagnostic de mon habitation face aux inondations» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Jalhay		2028	
26Ve130	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Limbourg	Cellule CRV	2028	
26Ve131	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Limbourg	Cellule CRV	2028	
26Ve137	Promotion auprès des citoyens de «l'Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Lontzen		2028	
26Ve163	Participation à la formation Exact Lab donnée par le CRV.	Olne	Cellule CRV	2028	
20Ve095	Création d'un plan spécifique 'inondation' dans le plan d'urgence.	Pepinster		2028	
26Ve166	cadre PGRI : acquisition de batardeaux	Pepinster		2028	
26Ve168	cadre PGRI : lancement étude Grand Ry - Golette	Pepinster		2028	
26Ve191	Hochwasserschutz : Bürgersensibilisierung bspw. Mit dem Selbstdiagnosetool der Flussverträge. *Protection contre les inondations : sensibilisation des citoyens, par exemple à l'aide de l'outil d'autodiagnostic des Contrats de Rivière.*	Raeren	Cellule CRV	2028	
26Ve205	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de mon habitation face aux inondations (forces, faiblesses et protection de mon habitation)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Soumagne	Cellule CRV	2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve215	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de mon habitation face aux inondations (forces, faiblesses et protection de mon habitation)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Spa	Cellule CRV	2028	
26Ve233	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de mon habitation face aux inondations (forces, faiblesses et protection de mon habitation)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Sprimont	Cellule CRV	2028	
23ve088	Soutenir les communes dans le cadre de la subvention PGRI pour une plus grande résilience face aux futurs risques d'inondations.	SPW-DCENN		2028	
23ve088	Soutenir les communes dans le cadre de la subvention PGRI pour une plus grande résilience face aux futurs risques d'inondations.	SPW-DCENN		2028	
26Ve239	Carte interactive Résilience.	SPW-DCENN		2028	
23Ve044	Adaptation du nouveau portail hydrométrie wallon (ex Infocrue) pour des messages plus ciblés. *Messages plus précoces (probabilistes), fourniture de prévisions...*	SPW-DGHy		2026	
23Ve045	Développement d'un outil de prévision de débits sur l'ensemble du bassin de la Vesdre (LARSIM). *Permettre des prévisions hydrologiques plus localisées sur le bassin.*	SPW-DGHy		2026	
23Ve046	Développement d'un outil de prévisions immédiates d'orages et de risque de ruissellement (flash floods). *Outil gratuit sur smartphone envoyant des notifications (flash météo IRM).*	SPW-DGHy		2026	
26Ve252	Diffusion de données sur smartphone. *Les observations hydrologiques seront disponibles sur l'outil de diffusion de données internationales sur smartphone, Hydro Alarm, permettant à chaque utilisateur d'encoder ses propres seuils.*	SPW-DGHy		2026	
26Ve253	Outil de prévision spécifique pour le barrage de la Gileppe.	SPW-DGHy		2026	
26Ve269	ModRec 2 : Modélisation hydrologique du bassin de la Vesdre. *Ex : Production d'une carte mettant en avant les endroits du territoire qui infiltres le mieux l'eau.*	ULiège Gembloux Agro Bio Tech		2026	
26Ve278	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Verviers		2028	
26Ve287	Promotion auprès des citoyens de l' «Auto-diagnostic de l'habitation face aux inondations (ou comment évaluer les forces et les faiblesses de mon habitation pour y diminuer les dommages en cas d'inondations)» réalisé par les Contrats de Rivière de Wallonie.	Welkenraedt		2028	

Thème PGRI 4 : Réparation et analyse post-crise

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve100	Communiquer auprès des citoyens sur les projets/aménagements en ajoutant certains projets PGRI sur la carte des Projets clés de la gestion des inondations en Wallonie réalisée par les Contrats de Rivière de Wallonie	Herve	Cellule CRV	2028	









Autres thèmes en lien avec une Directive

415 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Thèmes 1 : Espèces Invasives

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve053	Suivi et gestion de stations de balsamine de l'Himalaya et, localement, de renouées asiatiques au départ de l'amont de zones contaminées (amont Thuron, lac de Warfaaz et Wayai supérieur, etc.).	AD&N		Annuelle	
26Ve005	Lutte contre le Souchet comestible. *Sensibilisation et recensement des parcelles concernées. Le souchet comestible est une plante qui peut être considérée comme envahissante. La plante est très difficile a éradiquer et il faut donc agir dès l'apparition d'un foyer et pas attendre que la zone s'agrandisse.*	Agra-Ost	agriculteurs, Université de Gand, AFSCA, SPW, CIPF, UCL, PROTECT'eau	2028	à définir
26Ve029	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Baelen	Cellule CRV	2028	
23Ve090	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes à la confluence Vesdre/Helle.	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve091	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Breynborn et du Bach à Membach.	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve093	Veille active et aide auprès de la Province de Liège dans le cadre de la gestion des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Ru de Chawion.	Cellule CRV	Province de Liège,SPW-DNF	Annuelle	SPW-DNF : Cantonnement de Spa
23Ve095	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Wayai en amont du lac de Warfaaz et du ruisseau du Passage.	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve096	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le ruisseau de Creppe.	Cellule CRV	PN des Sources	Annuelle	
23Ve096	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le ruisseau de Creppe.	Cellule CRV	PN des Sources	Annuelle	
23Ve229	Etudier les possibilités de mutualisation des dépenses en matière de communication concernant la problématique du nourrissage des oiseaux en bordure des cours d'eau (bernache, etc.).	Cellule CRV		2028	
26Ve048	La Cellule de Coordination met tout en œuvre pour remplir les objectifs du volet «EEE» de la mission de coopération horizontale entre la RW et les CRW pour «Assurer la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et rivulaires».	Cellule CRV		2026	
20Ve122	Suivi des problèmes causés par les populations de bernache du Canada.	Chaudfontaine		2028	
23Ve089	Sensibilisation à la problématique de la bernache du Canada en collaboration avec Commune de Chaudfontaine.	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
23Ve109	Gestion annuelle de la population de renouée asiatique présente au niveau du Parc Hauster.	Chaudfontaine		Annuelle	
23Ve110	Gestion de la berce du Caucase encore présente au niveau de la Lande de Mehagne.	Chaudfontaine		Annuelle	
23Ve111	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long des ruisseaux des Paillettes et du Fond des Cris.	Chaudfontaine *Cellule CRV,PCDN Chaudfontaine*		Annuelle	
23Ve112	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Géloury.	Chaudfontaine *Cellule CRV,PCDN Chaudfontaine*		Annuelle	
26Ve053	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes auprès des riverains.	Chaudfontaine		2028	
26Ve070	Identification de la présence d'espèces exotiques envahissantes. *Balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon, berce du Caucase,…*	Défense-12/13e Li *UTE MRC&I N&S*		2028	heures de travail

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
11Ve205a	Suivi et gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité (cf portail biodiversite.wallonie.be).	Eupen		Annuelle	
23Ve101	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur la Vesdre et la Helle.	Eupen *Cellule CRV*		Annuelle	
23Ve113	Surveillance de la progression des populations de renouée asiatique présentes le long de la Helle et de la Vesdre (3 sites suivis).	Eupen		Annuelle	
26Ve077	Formation espèces exotiques envahissante pour les ouvriers de l'équipe «espaces verts».	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve078	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Eupen	Cellule CRV	2028	
11Ve206	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire et de cours d'eau dont la Commune a la responsabilité. *Participation par la parution d'articles du CRV dans le bulletin communal, par la mise à jour des inventaires et l'affectation d'ouvriers communaux à la gestion des sites envahis.*	Herve		Annuelle	
23Ve102	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du ruisseau du Quarreux.	Herve *Cellule CRV*		2028	
26Ve101	Formation espèces exotiques envahissantes pour les ouvriers de l'équipe «espaces verts».	Herve	Cellule CRV	2028	
26Ve102	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes auprès des riverains.	Herve	Cellule CRV	Annuelle	
17Ve071	Suivi de la gestion privée des populations de berce du Caucase situées le long de la Hoëgne (rue Pont de Polleur).	Jalhay		Annuelle	
23Ve114	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes à Stockay.	Jalhay		2028	
23Ve115	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur la Borchène, le Fouir et le Maloupont.	Jalhay		2028	
23Ve117	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le Wayai et le ruisseau du Passage.	Jalhay		2028	
26Ve116	Formation espèces exotiques envahissante pour les ouvriers de l'équipe «espaces verts».	Jalhay		2028	
26Ve117	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Jalhay	Cellule CRV	Annuelle	
11Ve207	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Ville a la gestion et ce, dans le cadre de la campagne de gestion coordonnée au niveau du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Liège		2028	
17Ve062	Suivi et cartographie des populations de bernaches du Canada et lutte contre leur prolifération par la stérilisation des œufs.	Liège		2028	
26Ve125	Participation à une réflexion à l'échelle des communes limitrophes de la Ville de Liège sur la gestion des bernaches du Canada et de l'Ouette d'Egypte sur un territoire plus grand que l'échelle communale.	Liège	Cellule CRV	2028	
23Ve118	Lutte ponctuelle contre la balsamine de l'Himalaya (parcelles restaurées LIFE VARD). *Arrachage préventif et curatif sur les parcelles restaurées, avant mise en place de la forêt naturelle.*	LIFE VArd	SPW-DNF	Annuelle	Budget variable selon les interventions *LIFE VArd*
26Ve132	Participation des ouvriers du service travaux à des formations sur les espèces exotiques envahissantes données par le CRV.	Limbourg *Cellule CRV*		2028	
26Ve133	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Limbourg	Cellule CRV	2028	
26Ve134	Surveillance et gestion des renouées asiatiques envahissant l'arboretum de Goé.	Limbourg		2028	
14Ve064	Dans la mesure de ses possibilités, rester attentif à l'apparition de nouvelles populations de plantes invasives sur ses domaines dans le sous-bassin Vesdre.	LRPE	Cellule CRV	Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve065	Dans la mesure de ses possibilités, participer aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	LRPE	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve119	Rester attentif à la présence de berce et de balsamine dans la sous-bassin de la Vesdre.	LRPE	Cellule CRV	Annuelle	*LRPE*
11Ve210	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité. *Affectation d'ouvriers communaux au suivi et à la gestion des sites envahis, communication du suivi au CRV, etc.*	Olne		Annuelle	
26Ve154	Intérêt continu à la gestion de la mare de Hansez. *Suivi des aquatiques invasives ; etc.*	Olne	Natagriwal,SPW-DNF	Annuelle	
23Ve103	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Grand'Ry.	Pepinster *Cellule CRV*		Annuelle	
26Ve169	Acquisition d'une cage de capture dans le cadre de la lutte contre les ratons laveur - destinée à être mise en prêt pour les citoyens de la Commune.	Pepinster		2028	
20Ve129	Lutter contre les plantes invasives sur certains sites, en fonction des budgets et/ou moyens humains disponibles.	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*
20Ve284	Encadrement de jeunes en décrochage en leur proposant de participer à des actions de terrain. *Gestion de balsamines de l'Himalaya, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*
26Ve178	Gestion des espèces invasives, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya le long des cours d'eau de deuxième catégorie.	Province de Liège		2028	
14Ve066a	Überwachung möglicher Standorte mit Riesenbärenklau-Vorkommen auf dem Gemeindegebiet und umgehende Bekämpfung der Pflanzen. *Surveillance des sites susceptibles d'abriter la berce du Caucase sur le territoire communal et élimination immédiate des plantes.* => Budget pour la lutte contre les plantes invasives sur l'ensemble du territoire communal	Raeren	Cellule CRV, Intego	Annuelle	€ 4.000,00 *Raeren*
14Ve066a	Überwachung möglicher Standorte mit Vorkommen von Asiatischem Springkraut auf dem Gemeindegebiet und umgehende Bekämpfung der Pflanzen. *Surveillance des sites susceptibles d'abriter la balsamine de l'Himalaya sur le territoire communal et élimination immédiate des plantes.* => Budget pour la lutte contre les plantes invasives sur l'ensemble du territoire communal	Raeren	Cellule CRV, Intego	Annuelle	€ 4.000,00 *Raeren*
26Ve189	Überwachung möglicher Standorte mit Vorkommen von Japanischem Staudenknöterich auf dem Gemeindegebiet und, wenn möglich, umgehende Bekämpfung sowie Sensibilisierung der Bevölkerung. *Surveillance des sites susceptibles d'abriter la renouée du Japon sur le territoire communal et, si possible, lutte immédiate et sensibilisation de la population.* => Budget pour la lutte contre les plantes invasives sur l'ensemble du territoire communal	Raeren	Cellule CRV, Intego	Annuelle	€ 4.000,00 *Raeren*
14Ve068	Participation à la campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya coordonnée par le CRVesdre.	Soumagne	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve207	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Soumagne	Cellule CRV	2028	
23Ve124	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Wayai et du Ruisseau de Creppe.	Spa		2028	
26Ve217	Participation des ouvriers de l'équipe «espaces verts» ainsi que ceux du service travaux à des formations sur les espèces exotiques envahissantes données par le CRV.	Spa *Cellule CRV*		2028	
26Ve218	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Spa	Cellule CRV	2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve222	En fonction de la détection de plantes exotiques envahissantes sur les terrains de Spadel, participation à la gestion de celle-ci. *Une équipe de bénévoles de l'usine pourrait agir avec l'équipe du Parc Naturel des Sources et/ou l'équipe du CRV.*	Spadel	Cellule CRV,PN des Sources	Annuelle	
26Ve223	Formation aux espèces exotiques envahissante de l'équipes captage de Spa, par le CRV.	Spadel *Cellule CRV*		2026	
23Ve104	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long des ruisseaux de Heid, de Stinval et du Ry de Mosbeux.	Sprimont *Cellule CRV*		Annuelle	
23Ve125	Suivi de la population de berces du Caucase présente au niveau d'un terrain privé situé Avenue du Bois Leconte (+/- 200 plants).	Sprimont		2028	
26Ve230	Relais d'informations concernant la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes auprès des riverains.	Sprimont	Cellule CRV	2028	
11Ve202	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «plante invasive» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum) et de la base de données «berce du Caucase» de la Wallonie. *Gestion de la berce du Caucase sur les cours d'eau de 1e catégorie.*	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve058	Lutter annuellement contre la balsamine de l'Himalaya en forêts et RND domaniales. *DNF Verviers: Fiérain, Tribomont, Borchenne (Verviers, Pepinster, Jalhay, Limbourg).*	SPW-DNF		Annuelle	€ 4.200,00 *SPW-DNF-Verviers*
23Ve105	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long de la Hoëgne en amont de Theux.	Theux *Cellule CRV*		Annuelle	
23Ve106	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes le long du Thuron, du Ruy Sauvage et du Wayai.	Theux *Cellule CRV*		Annuelle	
23Ve108	Gestion et/ou veille active des populations de balsamine de l'Himalaya présentes sur le Songnion.	Trooz *Cellule CRV*		Annuelle	
26Ve266	Sensibilisation globale sur la lutte contre le raton-laveur. *Courriers ciblés ; articles dans le bulletin communal ; etc.*	Trooz		Annuelle	
11Ve216	Gestion de la berce du Caucase sur la portion de territoire dont la Commune a la responsabilité.	Verviers	Cellule CRV	Annuelle	
20Ve273	Sensibilisation des citoyens à la présence de berces du Caucase via la diffusion d'articles de presse et infos sur le site de la Ville.	Verviers	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve074	Lors des travaux réalisés par les Services Communaux, la Commune veille à la non-propagation d'espèces invasives, notamment les renouées asiatiques.	Welkenraedt		2028	
26Ve291	Relayer les informations concernant la sensibilisation sur les espèce exotiques envahissantes auprès des riverains.	Welkenraedt		2028	€ 0

Thèmes 2 : Habitats et espèces sensibles

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve149	Organisation annuelle de soirées d'informations et de conférences sur des thématiques variées : amphibiens, chauves-souris, aménagements de jardins, création de mares, etc.	AD&N		Annuelle	
17Ve115	Mise en place et suivi de mares sur le territoire de Theux.	AD&N		Annuelle	
23Ve235	Sensibiliser et informer les différents publics à des aménagements favorables à la biodiversité. *Via des conférences et ateliers.*	Adalia 2.0		Annuelle	*SPW*
23Ve186	Aménagement d'ensemble d'ouvrages liés à la biodiversité et aux changements climatiques. *Dans le cadre d'un projet de la BEI, la Province de Liège mettra en œuvre différents projets visant à l'amélioration de la biodiversité.*	AIDE	Province de Liège	2028	€ 6.000,00 *SPGE*
26Ve021	Collaboration dans le cadre de la mise en place et/ou le suivi de mares à Nessonvaux.	Ateliers de la Vesdre	Cellule CRV,Trooz	2028	
14Ve168	Suivi du plan d'entretien de l'ancien Vivier de Baelen. *Dans le cadre de l'étude réalisée en collaboration avec le CRVesdre.*	Baelen		2028	
26Ve033	Collaboration avec le Parc Naturel des Hautes Fagnes, dans le cadre de la restauration d'une mare communale.	Baelen *PN Hautes Fagnes-Eifel*		2028	
26Ve047	Appui technique, matériel et humain auprès de ses partenaires pour la création de mares.	Cellule CRV		2028	
26Ve049	La Cellule de Coordination met tout en œuvre pour remplir les objectifs du volet «castor» de la mission de coopération horizontale entre la RW et les CRW pour «Fournir un soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européen».	Cellule CRV		2026	
17Ve122	Suivi de la problématique causée par la présence du castor. *Protection de plantations, visites de site, aide technique aux particuliers, etc.*	Chaudfontaine	Cellule CRV	2028	
26Ve052	Suivi et entretien régulier des mares réalisées sur la commune (Parc Hauster, Parc des Sources, Long Pré, Ninane, etc...).	Chaudfontaine		2028	
20Ve294	Approche continue de la vie dans la mare. *Animations dont le thème central est la vie dans la mare et l'incidence du comportement humain sur la faune et la flore. Les élèves vont à la rencontre de petites grenouilles forcées à quitter leur milieu de prédilection suite aux pollutions diverses et à l'invasion de l'homme et de certains prédateurs. Les élèves exploitent la bâche coproduite par le CRV : «Le nez dans l'eau».*	Classe d'eau		Annuelle	
14Ve137	Mise en valeur de l'arboretum, qui propose un hôtel à insectes, une zone de marais, une zone de tourbière, un panneau didactique, etc.	CRIE Eupen		Annuelle	
17Ve136	Suivi et mise en avant des animations 'castors'.	CRIE Eupen		Annuelle	
23Ve216	Evaluation de la qualité des eaux des étangs de Buschberg et de Stockem.	Eupen		2028	
23Ve205	Soutien aux pêches électriques pour un suivi des populations piscicoles dans le bassin de la Vesdre (appel à bénévoles, etc.).	FHV		Au besoin	
26Ve115	Création de mares aux Bansions.	Jalhay		2028	
23Ve192	Restauration des forêts naturelles alluviales (propriétés privées ou publiques). *Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations/protections feuillues, neutralisation des drains, creusement des mares ou d'annexes hydrauliques.*	LIFE VArd	SPW-DNF	Annuelle	Budget variable suivant interventions

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve194	Restauration des forêts naturelles de versants (propriétés privées ou publiques). *Coupe des résineux plantés ou spontanés, nettoyage des coupes, plantations/protections feuillues.*	LIFE VArd		Annuelle	Budget variable suivant interventions *LIFE VArd*
23Ve206	Pose de gîtes artificiels pour les chauves-souris sur les ouvrages d'art à proximité des cours d'eau.	LIFE VArd		Annuelle	Budget variable suivant interventions *LIFE VArd*
26Ve147	Accompagnement sur le terrain lors de concertations castor avec des riverains.	Natagora-GT Castor	Cellule CRV	Au besoin	
26Ve148	Echange d'informations sur les castors dans la vallée.	Natagora-GT Castor	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve149	Participation aux actions de sensibilisation sur le castor.	Natagora-GT Castor	Cellule CRV	Au besoin	
11Ve315	Informer les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires publics ou privés sur le fonctionnement et la règlementation relatifs au réseau Natura 2000.	Natagriwal *Agra-Ost,SPW-DDR,SPW-DNF*		Annuelle	*SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC)*
20Ve202	Restaurer des milieux naturels et écologiques au sein du réseau Natura 2000 et des SGIB. *Encadrer et accompagner les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels tant publics que privés qui souhaitent entreprendre des actions de restauration écologique en lien avec les cours d'eau et leurs zones adjacentes.*	Natagriwal *SPW-DNF*		Annuelle	*SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC)*
23Ve196	Conseiller et encadrer les agriculteurs pour la plantation d'éléments ligneux (haies, taillis, alignements d'arbres et verger). *Conseillers Plantations de Natagriwal : promotion des subventions à la plantation, service d'accompagnement technique et administratif pour les plantations en zone agricole.*	Natagriwal *SPW-DNF*		Annuelle	*SPW*
26Ve157	Réalisation d'un projet maillage bleu/maillage vert le long de la Magne à la Neuville. *Captage des eaux du Riessonsart / Faweux vers un bassin didactique / biodiversité (mare + zone tampon).* => Budget : 400000 subside + 120000 Olne	Olne		2026	€ 520.000,00
20Ve198	Réalisation, en fonction de la demande, de creusement de mares sur le territoire de Spa. *Rencontre avec les propriétaires, montage des cahiers des charges et dossiers de subvention, suivi des travaux,…* => Financement : M355a ou b (mares) / PantC	PN des Sources	Cellule CRV,Spa,Spadel, PlantC	2028	72 HTVA/heure machine *PNSources: mise à disposition de personnel*
23Ve198	Assurer un suivi scientifique des mares créées : mise sous eau, colonisation animale (batraciens, libellules, oiseaux inféodés aux milieux aquatiques).	PN des Sources		Annuelle	indéterminé - fonction du temps consacré à la mission

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve199	Participer, en tant que partenaire, au LIFE Vallées Ardennaises. => Pour le personnel : 0,5 ETP consacré à cette action	PN des Sources	Cellule CRV,Spa,SPW-DNF	2028	indéterminé - fonction des actions réellement mises en œuvre. *LIFE VArd*
23Ve210	Réaliser des relevés sur les petits cours d'eau / points d'eau du territoire (salamandres, tritons, cingle, bergeronnette des ruisseaux).	PN des Sources		Annuelle	indéterminé : fonction du temps consacré à la mission *PNSources - mise à disposition de personnel*
26Ve173	Actions de la charte paysagère (sont encore à définir).	PN des Sources		2028	indéterminé *PN des Sources - mise à disposition de personnel*
26Ve175	Restauration de mares. *Restauration de mares atterries.*	PN des Sources		2026	Subvention Parc naturel
20Ve195	Mettre en place des actions en faveur du renforcement du réseau et du maillage écologique. *Creusement de mares, gestion différenciée des bords de route, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		2027	
20Ve201	Valoriser certains terrains communaux ou privés en faveur de la biodiversité en aménageant notamment des zones refuges. *Vergers, prés fleuris, mares, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	
26Ve176	Mise en oeuvre de N2000 sur les terrains privés. *En autres : trouver de nouveaux propriétaires afin de réaliser de nouveaux projets.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		2028	
26Ve176	Mise en oeuvre de N2000 sur les terrains privés. *En autres : trouver de nouveaux propriétaires afin de réaliser de nouveaux projets.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		2028	
26Ve183	Porter une attention régulière aux problématiques liées à la cohabitation avec le castor.	Province de Liège		2028	
26Ve190	Regelmässige Kontrolle der Bibervorkommen in der Nähe zu bebauten Bereichen, bei Bedarf Austausch mit dem zuständigen Forstamt. *Contrôle régulier de la présence de castors à proximité des zones construites, éventuellement en collaboration avec le service forestier.*	Raeren	Cellule CRV,SPW-DNF	Annuelle	
26Ve193	Förderung von besonders interessanten Biotopen / Feuchtgebieten entlang von Bachläufen, Umsetzung im Rahmen der Erstellung eines kommunalen Naturntwicklungsplans. *Promotion de biotopes / zones humides particulièrement intéressants le long des cours d'eau, mise en oeuvre dans le cadre de l'élaboration d'un plan communal de développement naturel.*	Raeren	Cellule CRV,PN Hautes Fagnes-Eifel	2028	
23Ve220	Création de mares permanentes ou temporaires en milieu forestier domanial et communal.	SPW-DNF		2028	
23Ve221	Déboisement définitif d'épicéas sur sols tourbeux ou paratourbeux sur certains secteurs de la forêt domaniale.	SPW-DNF		2028	
14Ve165	Protéger les sites de migration des batraciens, notamment au niveau de Noirivaux et de Havegné.	Trooz		2028	
14Ve172	Entretien régulier de la mare de Trasenster.	Trooz		2028	
26Ve270	Recensement piscicole dans la Vesdre et ses affluents, avec focus sur l'anguille. *Pêche électrique d'état de lieu des populations des poissons dans la Vesdre et ses affluents.*	ULiège-UGERAA		Annuelle	
23Ve204	Restauration de la mare rue Henri Pirenne.	Verviers		2028	









Autres thèmes

75 actions pour une gestion intégrée des cours d'eau dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Thèmes 1 : Déchets

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve075	Collaborer à la sensibilisation concernant la problématique des déchets verts en bordure de cours d'eau ou la prise en compte de la biodiversité des cours d'eau lors des aménagements hydriques ou de terrains attenants au réseau hydrographique.	AD&N		Annuelle	
14Ve054	Dans la mesure de ses possibilités, participation aux campagnes de gestion de la balsamine de l'Himalaya.	Amis de la Hoëgne et du Wayai	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve077	Organisation/collaboration des Opérations Rivières Propres sur le territoire de la commune de Theux.	Amis de la Hoëgne et du Wayai	Cellule CRV,Theux	Annuelle	
23Ve126	Organisation annuelle d'une «Opération Rivières Propres».	Baelen		2028	
23Ve130	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur le Ru de Baelen à Baelen.	Baelen *Cellule CRV*		Au besoin	
23Ve127	Collaboration dans l'organisation d'opérations de nettoyage de cours d'eau. *Fourniture de matériels (gants, sacs poubelles, vareuses, assurances RC et dégâts corporels, …).*	Be WaPP	Cellule CRV	2028	
26Ve034	Amélioration continue du processus de commande et contenu des kits	Be WaPP		2028	
26Ve035	Développement de l'implication citoyenne. ** Adoption de tronçons de rivière par des associations/écoles/entreprises, avec accompagnement Be WaPP.* ** Formations aux ambassadeurs propreté et aux relais locaux pour mieux comprendre l'impact des déchets sur les cours d'eau.* ** Concours créatifs (photo, dessin, vidéo, etc...) sur la thématique "Ma rivière plus propre".*	Be WaPP		2028	
26Ve036	Amélioration/développement du suivi, de la valorisation et de la communication de l'action Wallonie Plus Propre. ** Communication commune (logos sur affiches, posts réseaux sociaux croisés).* ** Rapports annuels croisés : suivi du nombre de bénévoles, volume de déchets récoltées, tronçons nettoyés.* ** Mise en avant des "bonnes pratiques" (panneaux éducatifs, aménagements réduisant l'envol de déchets vers les rivières, etc...).* ** Développer de nouvelles campagnes de com (ex : lingettes).*	Be WaPP		2028	
23Ve129	Nettoyage des berges de la Hoëgne au niveau de CABOT PLASTICS. *Nettoyage réalisé par les travailleurs de Cabot Plastics.*	Cabot		Annuelle	*Cabot*
12Ve002	Coordination d'Opérations Rivières Propres sur la Vesdre et ses affluents (Hoëgne, Wayai, Magne, etc.).	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve136	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers.	Cellule CRV *Verviers*		2028	
26Ve046	Encourager la finalisation de la récupération des déchets issus des inondations de 2021.	Cellule CRV		2028	
23Ve131	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Chaudfontaine.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
23Ve137	Organisation annuelle d'une «Opération Rivières Propres».	Chaudfontaine		Annuelle	
23Ve140	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau des Fawes de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
23Ve239	Sensibilisation et rappel de la législation en matière de délinquance environnementale dans le long des cours d'eau connaissant des problèmes récurrents de déchets.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve141	Participation à l'Opération Rivières Propres avec une équipe de l'entreprise.	Coca-Cola Chaud-fontaine		Annuelle	*Coca-Cola Chaudfontaine*
26Ve062	Participation à la campagne de sensibilisation «Ici commence la mer» par l'utilisation du matériel de sensibilisation fourni par le CRV.	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch 12/13 Li Equans*		2028	heures de travail
26Ve069	Participation aux campagnes Wallonie plus propre.	Défense-12/13e Li *UTE 12/13 Li*		Annuelle	heures de travail
23Ve245	Participation à la campagne de sensibilisation «Ici commence la mer» par l'utilisation du matériel de sensibilisation fourni par le CRV. *Autocollants, marquage des avaloirs au pochoir, affiches, …* => Tags à renouveler périodiquement	Défense-IRMEP *UTE*		Annuelle	€ 0,00
23Ve142	Organisation annuelle d'une Opération Rivières Propres.	Eupen		Annuelle	
23Ve143	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long des cours d'eau de manière coordonnée entre le CRV et la Ville d'Eupen.	Eupen *Cellule CRV*		2028	
26Ve094	Promotion, via nos médias, des Opérations de nettoyage des cours d'eau sur les communes de Chaudfontaine, Trooz et Sprimont.	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve144	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Magne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Herve *Cellule CRV*		2028	
14Ve085	Organisation annuelle d'une «Opération Rivières Propres».	Jalhay	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve145	Suivi de la zone de dépôt illicite de pneus le long du ruisseau 5039.	Jalhay		2028	
14Ve087	Nettoyage annuel des déchets le long de son parcours à l'amont du lac de Warfaaz.	La Warfazienne	Jalhay	Annuelle	
26Ve124	Nettoyage des déchets dans le lit du ruisseau Ry Ponet.	Liège		2028	
17Ve088	Organisation d'Opérations Rivières Propres.	Limbourg		Annuelle	
23Ve133	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Limbourg.	Limbourg *Cellule CRV*		2028	
26Ve126	Sensibilisation aux problématiques des déchets dans les écoles primaires de la Commune.	Limbourg *Cellule CRV*		2028	
23Ve152	Organisation annuelle d'un nettoyage (cours d'eau et rues) dans le cadre de Wallonie Plus Propre. *Zones récurrentes : Magne et Vaux/Hazienne.*	Olne		Annuelle	
23Ve261	Sensibilisation des écoles d'Olne, notamment, à la durée de vie des déchets (en lien avec l'action 'Ici Commence La Mer').	Olne *Cellule CRV*		2028	
14Ve092	Réalisation annuelle, en collaboration avec la Royale Association des Pêcheurs de Pepinster, du nettoyage de la Hoëgne et de la Vesdre.	Pepinster	Cellule CRV,RAPP	Annuelle	
23Ve134	Faisons barrage aux OFNI : sensibilisation au respect des cours d'eau par l'installation d'un barrage flottant récolteur de déchets sur la Vesdre à Pepinster.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve153	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Saute de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve154	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Chinheid de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve155	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Fond des 3 Bois de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve156	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Grand'Ry de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve157	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Sohan de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
14Ve096	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres, principalement par le biais des équipes communales.	Soumagne	Cellule CRV	Annuelle	
20Ve271	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI' coordonnées par le CRVesdre.	Soumagne	Cellule CRV	Au besoin	
17Ve096	Organisation annuelle d'une journée propreté (printemps), avec si possible affectation de bénévoles sur les cours d'eau (Opération Rivières Propres).	Spa		Annuelle	
20Ve272	Participation à l'action 'Faisons barrage aux OFNI'.	Spa	Cellule CRV	Au besoin	
26Ve224	Opérations Rivières propres - Positiv impact day : participation avec une équipe de bénévoles de l'usine.	Spadel	Cellule CRV,Spa	Annuelle	
14Ve100b	Solutionner les zones de déchets le long du ruisseau de Stinval (sensibilisation, répression, contact des propriétaires, etc.). *Stations 12, 13 et 16.*	Sprimont	Cellule CRV	2028	
23Ve161	Organisation d'Opérations Rivières Propres, en fonction des possibilités annuelles.	Sprimont		2028	
26Ve229	Etude des possibilités de stabilisation de l'érosion de l'ancienne décharge communale présente en bordure du ruisseau de Herlatte.	Sprimont		2028	
20Ve140	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «déchet» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). *Déchets ayant une incidence sur la dégradation des berges.*	SPW-DCENN Liège		Annuelle	
23Ve166	Organisation annuelle d'une «Opération Rivières Propres».	Theux		Annuelle	
14Ve101	Sensibilisation aux déchets dans les écoles primaires de la commune. *L'action pourrait être réalisée via les activités de sensibilisation d'Intradel et/ou Ici Commence la Mer du CRVesdre.*	Trooz		2028	
23Ve174	Organisation d'une ou plusieurs Opération Rivières Propres d'ici 2028.	Trooz		2028	
23Ve176	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long de la Gargonade de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz *Cellule CRV*		2028	
23Ve177	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Bola de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve178	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Charneux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz *Cellule CRV*		2028	
23Ve179	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau de Havegné de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve180	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Sinri de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve181	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Targnon de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
26Ve265	Mise en place d'une réserve de «kits de ramassage» pour les promeneurs occasionnels.	Trooz	Be WaPP	Annuelle	
23Ve182	Organisation annuelle d'une Opération Rivières Propres en collaboration avec le CRVesdre.	Verviers		Annuelle	
23Ve183	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du Froide Fontaine de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Verviers.	Verviers *Cellule CRV*		2028	
23Ve184	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets le long du ruisseau des Roittes de manière coordonnée entre le CRV et la Ville de Verviers.	Verviers *Cellule CRV*		2028	
24Ve005	Participation annuelle à l'Opération Rivières Propres.	Vesdre Pêche & Nature		2028	

Thèmes 2 : Patrimoine

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve119	Nommer le cours d'eau 5039.	Jalhay		2028	
20Ve250	Informer sur la gestion durable des paysages. *Notamment les vallonnements de la Vesdre et ses affluents, le haut plateau des Fagnes, le moyen plateau du Pays de Herve, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*
26Ve295	Balade commentée sur l'histoire du thermalisme. *Activité gratuite dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.*	RSI Chdft	Cellule CRV,RSI Chdft	Annuelle	€ 250,00 par an
26Ve196	Organisation d'une exposition de planches d'aquarelles mettant en avant les plantules du bassin de la Vesdre.	SI Trooz		2026	
14Ve147	Suivi de l'évolution du Grand Vivier de Stembert : estimation des travaux et réfection à réaliser.	Verviers		2028	
23Ve203	Identification des possibilités de subside/financement et constitution d'un dossier concernant la réfection du Grand Vivier de Stembert.	Verviers		2028	
26Ve281	Nettoyage et restauration de l'étang des Clarisses (débouchage et arrivée d'eaux claires + étude de la dépollution des boues en 2025) (2026 : curage et réparation de la fontaine).	Verviers		2028	

Thèmes 3 : Ouvrages

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve120	Vérification de la stabilité des passerelles détériorées au niveau du Bach à Membach sur le passage du Chemin des échaliers. *Stations 32bis et 33bis.*	Baelen		2028	
26Ve030	Restauration du pont détérioré sur le Ru de Baelen au niveau de la rue Médael.	Baelen		2028	
23Ve188	Réfection de la voûte du pont de la rue Houlteau repris à l'inventaire du CRVesdre.	Herve		2028	
26Ve118	Restauration du pont détérioré à Neufmarteau.	Jalhay		2028	
23Ve060	Détermination du tracé de cours d'eau couverts et/ou de l'état des ouvrages qui les canalisent.	Province de Liège		2028	
26Ve181	Relancer le SPW-MI sur l'importance de remplacer les deux tuyaux en parallèle dans le ruisseau Fond des Gottes sous la nationale.	Province de Liège		2028	
26Ve184	Informer par courrier le SPW-MI pour la réfection de la berge le long du Winamplanche à Marteau.	Province de Liège		2028	
26Ve185	Informer par courrier le SPW-MI pour la réfection de la berge le long de la Magne à Trooz.	Province de Liège		2028	
26Ve186	Informer par courrier le SPW-MI pour la réfection de la berge le long du Ry de Vaux à Nessonvaux.	Province de Liège		2028	
26Ve187	Informer par courrier la Commune de Theux pour la partie réfection de la berge du Winamplanche (route des Wallons de Suède).	Province de Liège		2028	
17Ve053	Surveillance et entretien régulier de l'entrée de la canalisation du ruisseau des Marais sous la rue Longue Voie, souvent confrontée à des crues du cours d'eau. Une attention particulière est nécessaire afin de limiter les dégâts aux bâtiments voisins.	Soumagne		Au besoin	
14Ve125b	Contacter les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau du Fond de Creppe afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. *Stations 1, 11 et 15 de l'inventaire.*	Spa		2028	
14Ve125c	Contacter les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le ruisseau de Winamplanche afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. *Station 14 de l'inventaire.*	Spa		2028	
14Ve125d	Contacter les propriétaires riverains des ouvrages et des berges à entretenir sur le Wayai afin de leurs rappeler leur devoir d'entretien. *Stations 4, 24, 27, 29, 50, 67, 77, 85 et 92 de l'inventaire.*	Spa		2028	
11Ve158	Restauration du pont détérioré sur le Ry de Mosbeux au niveau du parking au bas de la côte des Forges. *Station 2 de l'inventaire.*	Sprimont	Province de Liège	2028	
26Ve235	Réfection de la berge détériorée le long du Stinval.	Sprimont		2028	
20Ve080	Résolution de points de dégradation (points noirs) de type «ouvrage» et/ou «protection de berge» en lien avec l'inventaire du Contrat de Rivière Vesdre (Fulcrum). *Ouvrages et/ou protections de berge dont la stabilité est menacée.*	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
11Ve172	Réfection de la berge détériorée du Thuron, à la sortie de La Reid. *Station 7bis de l'inventaire.*	Theux		2028	
14Ve127	Entretien des berges soutenant les voiries communales à Winamplanche (la partie de la rue Winamplanche longeant le ruisseau du même nom). *Station 44 de l'inventaire.*	Theux		2028	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve129	Réfection du mur de protection de berge de la Hoëgne au niveau du pont de Juslenville (berge gauche).	Theux		2028	
17Ve113	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Jehoster au centre de La Reid.	Theux		2028	
17Ve114	Investiguer sur les problèmes éventuels de stabilité de la voûte du Wayot au centre de Theux. *Station 19 de l'inventaire.*	Theux		2028	
23Ve320	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes d'ouvrages et de protection de berge le long de la Navette de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
26Ve282	Réfection de la berge détériorée le long du Préry. *PN «Ve18R-Préry-22»*	Verviers		2028	

Thèmes 4 : Tourisme, activités sportives et de loisirs

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve151	Réalisation de déversements annuels avec uniquement des truites fario à taille de capture (27-32 cm). *Les déversements sont réalisés tous les 1er jeudis du mois - de mars à septembre - si la rivière le permet.*	Amis de la Hoëgne et du Wayai		Annuelle	
11Ve365	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associés sur le territoire de l'Agence du tourisme des Cantons de l'Est.	ATCE		Annuelle	
23Ve187	Aménagement d'un caillebotis à la source du Breyenborn où passe une promenade balisée. Le passage au niveau de la source est compliqué en l'absence d'un aménagement correct.	Baelen		2028	
26Ve059	Collaboration avec la Maison du Parc de Botrange dans le but de promouvoir les deux centres.	CRIE Eupen *Maison du Parc de Botrange*		2028	
23Ve249	Sensibilisation des jeunes à la pratique de la pêche.	FHV		2028	
23Ve250	Sensibilisation des membres des sociétés au respect de l'écosystème de la rivière, notamment au travers d'un code de bonne pratique à distribuer/télécharger.	FHV		2028	
23Ve251	En fonction des travaux d'aménagements et de réparation réalisés dans les cours d'eau suite aux inondations de juillet 2021, proposer l'organisation d'un week-end «pêche en fête» afin de sensibiliser le grand public aux activités de pêche dans le bassin de la Vesdre.	FHV		Au besoin	
23Ve252	Encourager la pratique de la pêche dans le bassin de la Vesdre, qu'elle soit sportive ou de loisir ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la préservation de la faune et de la flore.	FHV		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve219	Organisation d'activités en lien avec l'eau (balades, visites, etc.) lors d'évènements tels que les «Journées Wallonnes de l'Eau» dans le bassin de la Vesdre. *Participation / aide / promotion*	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve257	Développement de supports (flyers, affiches, etc.) afin de promouvoir les attraits touristiques liés aux sources et aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine qui y sont associés sur le territoire couvert par la Maison du Tourisme. *Soutien graphique.*	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve258	Promotion, via nos médias (Facebook, site internet et Newsletter), des attraits touristiques liés aux sources et aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine qui y sont associés sur le territoire couvert par la Maison du Tourisme. *Soutien promotionnel.*	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve090	Prêt de l'exposition «Rivières». *Basée sur les vallées de l'Ourthe, de l'Amblève et de la Vesdre.*	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	Au besoin	
26Ve091	Développement de l'application «Fait des balises» sur les territoires de Chaudfontaine, Trooz et Sprimont.	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève		2028	
26Ve092	Envisager le développement de balades reprises via l'application Totemus sur les territoires de Chaudfontaine, Trooz et Sprimont.	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève		2028	
26Ve093	Conception des nouvelles cartes de promenade de Chaudfontaine et de Trooz. *Possibilité de prévoir un encart pour le CRVesdre.*	GREOVA-Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève	Cellule CRV	2026	
20Ve205	Repeuplement en truitelles provenant de géniteurs sauvages des écloseries de la FHV sur l'ensemble de notre parcours Wayai et principalement en amont du pont de Stavelot en zone no kill.	La Warfazienne	FHV	Annuelle	
11Ve288	Développer et suivre l'écloserie située sur le ruisseau des Paires à l'étang de Mangombroux.	LRPE		Annuelle	*LRPE*
14Ve162	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels de truites fario juvéniles (4-6 cm). *Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.*	LRPE		2028	*LRPE*
20Ve206	Dans le cadre de ses activités, réaliser des déversements annuels d'ombrets juvéniles (4-6 cm). *Alevinage d'ombrets sur la Vesdre.*	LRPE		Annuelle	*LRPE*
23Ve207	Réalisation des déversements annuels de truites fario juvéniles dans la Vesdre et ses affluents. *Alevinage de truitelles fario sur la Vesdre et ses affluents (frayères) issues d'une sélection par génotypage.*	LRPE		Annuelle	*LRPE*

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
23Ve208	Réalisation des déversements annuels d'ombrets juvéniles sur la Vesdre suivi d'un travail important de préservation.	LRPE		Annuelle	*LRPE*
11Ve362	Promotion locale des attraits touristiques liés aux sources, aux rivières ainsi qu'à la biodiversité et au patrimoine associé sur son territoire.	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre	Cellule CRV	Annuelle	
11Ve412	Proposer une visite guidée en car «Tour de la Vesdre», et plus particulièrement de la vallée de la Vesdre et du barrage de la Gileppe.	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre		Annuelle	
26Ve145	Relais local pour la pratique de la pêche. *Vente des permis de pêche de la Région Wallonne et des autorisations de pêche de la LRPE et de la RAPP.*	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre	LRPE,RAPP	Annuelle	
26Ve146	Collaboration étroite avec la LRPE lors des différents évènements de l'année.	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre	LRPE	Annuelle	
26Ve151	Organisation d'une journée nature au Barrage de la Gileppe. *Stands, promenades guidées, animations diverses.* => Activité bisannuelle	Office du Tourisme de Jalhay-Sart		2028	€ 2.700,00
26Ve152	Exposition de photos du bassin. *Affichage de photos du bassin à l'administration ou à l'OTJS.* => Exposition ponctuelle	Office du Tourisme de Jalhay-Sart	Cellule CRV	2028	€ 0,00
26Ve194	Organisation d'une marche Adeps mettant en avant le territoire de la vallée de la Vesdre. *Organisation en mars 2026, avec présence d'un stand du CRVesdre au démarrage, jeu de piste, etc.*	SI Trooz	Cellule CRV	2026	
26Ve195	Organisation d'une exposition sur les carrières du bassin de la Vesdre.	SI Trooz		2026	
26Ve197	Collaboration pour la mise en avant touristique du bassin de la Vesdre.	SI Trooz	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve198	Envisager l'organisation d'une brocante 'pêche' ou d'une 'fête de la pêche' sur le site de la Fenderie à Trooz.	SI Trooz		2028	
23Ve302	Créer une zone de convivialité au coeur du village de Sendrogne : projet de fontaine avec le ruisseau qui passe sous la place.	Sprimont		2028	
26Ve283	Soutient aux sociétés de pêche présentes sur son territoire. *LRPE - éventuellement mettre en avant leurs actions dans le bulletin communal ou autre soutien.*	Verviers		2028	

Thème 5 : Subsides

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
11Ve223	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Baelen		Annuelle	
23Ve226	Allocation d'un budget au CRVesdre pour le financement d'activités en lien avec les missions de celui-ci.	Coca-Cola Chaud-fontaine		Annuelle	*Coca-Cola Chaudfontaine*
11Ve225	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ». Ladite cotisation sera indexée annuellement suivant l'indice santé du Bureau fédéral du Plan en janvier 2023, 2024 et 2025 (sur base de l'indice santé de janvier 2022 – base 2013).	Eupen		Annuelle	
26Ve103	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ». Ladite cotisation sera indexée annuellement suivant l'indice santé du Bureau fédéral du Plan en janvier 2023, 2024 et 2025 (sur base de l'indice santé de janvier 2022 – base 2013).	Herve		Annuelle	€ 3.649,15 *Herve*
11Ve227	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Jalhay		Annuelle	
11Ve228	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ». *La dite cotisation sera indexée annuellement suivant l'indice santé du Bureau fédéral du Plan en janvier 2026, 2027 et 2028 (sur base de l'indice santé de janvier 2025 – base 2013). La cotisation sera liquidée sur base d'une déclaration de créance établie en début de chaque année civile concernée par l'association.*	Liège		Annuelle	
11Ve229	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Limbourg		Annuelle	
11Ve230	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Lontzen		2028	
11Ve231	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	Olne		Annuelle	
11Ve232	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	Pepinster		Annuelle	
26Ve188	Octroyer un financement de fonctionnement annuel à l'a.s.b.l. « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.	Province de Liège		Annuelle	
11Ve233	Moralische Verpflichtung zur finanziellen Unterstützung des Flussvertrags gemäss Erlass der WR vom 13.11.2008 in Bezug auf die Flussverträge. *Engagement moral de soutenir financièrement le CRV conformément au décret de la WR du 13 novembre 2008 relatif aux contrats de rivière.*	Raeren	Cellule CRV	Annuelle	550,81 € (+ indexation) pour 2026-2028 *Raeren*
11Ve234	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Soumagne		Annuelle	
11Ve229	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Spa		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
11Ve236	S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle indexée de l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre ».	Sprimont		2028	
11Ve221	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.	SPW-DESu		Annuelle	*SPW-DESu*
11Ve237	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	Theux		Annuelle	
11Ve238	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	Trooz		Annuelle	
11Ve239	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière.	Verviers		Annuelle	
11Ve240	Engagement moral de financer le Contrat de Rivière dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière	Welkenraedt		Annuelle	

Thèmes 6 : Autres

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
14Ve236	Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau pour la commune de Theux (relevé des problématiques, etc.).	AD&N	Theux	Annuelle	
23Ve002	Analyse des points noirs de l'inventaire du Contrat de Rivière. *De nombreux points noirs sont connus depuis longtemps. En l'absence de données précises, l'ampleur de la pollution causée ne peut jamais être chiffrée et ne peut donc pas être prise en compte dans les plans de développement.*	Agra-Ost *PN Hautes Fagnes-Eifel*	Cellule CRV	2027	€ 207.042
23Ve280	Installation d'une turbine hydroélectrique à la sortie de la station d'épuration de Wegnez.	AIDE		2026	€ 50.000,00 *SPGE*
14Ve237	Attention continue aux diverses problématiques touchant son secteur (déchets, rejets, érosion de berges, etc.).	Amis de la Hoëgne et du Wayai		Annuelle	
26Ve031	Organisation d'activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.	Baelen	Cellule CRV	2028	
26Ve032	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long des différents cours d'eau présents sur le territoire communal de Baelen.	Baelen *Cellule CRV*		2028	
12Ve011	Coordination des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV		Annuelle	€ 4.000,00 *SPW*
14Ve191	Dans le cadre de certaines formations du Polygone de l'Eau, prise en charge d'une journée d'information sur les missions des Contrats de Rivière.	Cellule CRV	Forem CDC Polygone de l'eau	Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve227	Organisation d'activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV		Annuelle	
23Ve228	Dans le cadre de certaines formations d'Education Environnement, prise en charge d'un module d'information sur les missions des Contrats de Rivière.	Cellule CRV	CRIE Liège	Annuelle	
26Ve037	Dans le cadre de certaines formations du Polygone de l'Eau, prise en charge d'un volet consacré au reporting des missions du CRVesdre.	Cellule CRV	Forem CDC Polygone de l'eau	Annuelle	
26Ve038	Participation active aux différents Groupes de Travail inter Contrats Rivière de Wallonie (GT Animation, GT Communication, etc.).	Cellule CRV		2028	
26Ve039	Mise en place d'animations permettant d'exploiter le matériel didactique développé par le GT Animation des CRW (animation 'mare'; animation 'castor', etc.).	Cellule CRV		2028	
26Ve040	Développement ou adaptation d'outils de sensibilisation spécifiquement pour le bassin de la Vesdre.	Cellule CRV		2028	
26Ve044	Mise en place de Groupes de Travail sur les problématiques soulevées lors des CTSBH-PARIS (par exemple : renouée, ripisylve, castor, etc.).	Cellule CRV		2028	
20Ve174	Contacter les riverains dont le mur de soutènement du bâtiment en bordure de la Paillette est fortement dégradé afin de leur rappeler leur devoir d'entretien. *Station 20.*	Chaudfontaine		2028	
23Ve138	Suivi et mise à jour des problèmes de déchets et de rejets le long du ruisseau de la Paillette de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
23Ve285	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
23Ve286	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Fond des Cris de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
23Ve287	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Géloury de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Chaudfontaine *Cellule CRV*		2028	
14Ve195	Proposition régulière d'activités d'information sur ses missions éducatives. *Participation soit via des journées portes ouvertes, des activités proposées dans le cadre des Journées de l'Eau, etc.*	Classe d'eau		Annuelle	
23Ve240	Approche continue du milieu aquatique dans le cadre des activités des 3ème primaire. *En fonction des lieux d'accueil, animations centralisées sur la préservation du milieu aquatique (rivière, mare, etc.), de la faune et de la flore locale.*	Classe d'eau		Annuelle	
23Ve241	Collaboration dans la formation et/ou l'information des animateurs des Classdeau sur les différentes missions du CRVesdre, sur les problématiques touchant les cours d'eau et leurs solutions éventuelles. *Présentation de nouveaux outils pédagogiques.*	Classe d'eau	Cellule CRV	Au besoin	
12Ve014	Traduction en allemand d'articles ou de documents d'information/sensibilisation pour le Contrat de Rivière Vesdre.	CRIE Eupen	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve197	Promotion des activités du CRVesdre via les réseaux sociaux du CRIE d'Eupen.	CRIE Eupen	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve198	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.	CRIE Eupen		Annuelle	
14Ve199	En fonction du sujet des activités qu'il organise, mise à disposition du public de documents de présentation du CRVesdre (brochures, etc.). *Les brochures seront fournies par le CRVesdre.*	CRIE Eupen	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve200	Transmission, au CRVesdre, d'articles en lien avec les sujets développés au sein du Contrat de Rivière (eau, pesticides, etc.).	CRIE Eupen		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve232	Location de la bâche «les pieds dans l'eau» avec divers jeux, les jeux «Ôberges» et la copie de la station d'épuration du CRVesdre.	CRIE Eupen		Annuelle	
26Ve058	Suivi et mise en avant des animations « 'Maternelles', 'Primaires', 'Secondaires' et 'Projets sur demande'	CRIE Eupen		Annuelle	
14Ve209	Organisation de formations 'Environnement et Citoyenneté' à destination des enseignants, personnes-relais, animateurs, guides-nature, éco-conseillers, etc. : Comment animer sur la thématique de l'eau ; Comment créer, gérer et animer une mare ; etc.	CRIE Liège		Annuelle	
14Ve211	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.	CRIE Liège		Annuelle	
23Ve246	Organisation d'animations en lien avec l'eau (le ruisseau, la mare), à destination de différents publics.	CRIE Liège		Annuelle	
23Ve247	Mise à disposition de matériel et d'outils pédagogiques en lien avec l'eau pour les écoles et personnes-relais.	CRIE Liège		Annuelle	
11Ve245	Poursuivre le parrainage de rivières par les classes maternelles, dans le cadre d'un projet école sur l'eau : «Eau Secours».	CRIE Spa	Cellule CRV	Annuelle	
14Ve206	Participation aux Journées de l'Eau en organisant chaque année des activités.	CRIE Spa		Annuelle	
26Ve060	Sensibilisation à l'économie de l'eau et à la protection de la ressource. *Campagne d'affichage permanente.*	Défense-12/13e Li *UTE 1 éch Equans*		2028	€ 0,00
26Ve061	Proposition d'un stand «contrat de rivière» lors des évènements IPR (Public Relation), en collaboration avec le CRIE d'Eupen.	Défense-12/13e Li *UTE*		2028	€ 0,00
26Ve066	Mise à jour de la charte environnementale.	Défense-12/13e Li *UTE 12/13 Li*		2028	€ 0
23Ve243	Sensibilisation à l'économie de l'eau et à la protection de la ressource. *Campagne d'affichage permanente au sein de l'IRMEP.*	Défense-IRMEP *UTE*		Annuelle	€ 0
23Ve244	Proposition d'un stand «contrat de rivière» lors des évènements IPR (Public Relation), en collaboration avec le CRIE d'Eupen.	Défense-IRMEP *UTE*		Au besoin	€ 0
20Ve238	Développer et proposer des modules de formation en éco-pédagogie sur divers thèmes liés à la rivière, spécifiquement adaptés au personnel (principalement les chargé.es d'animation) et aux partenaires des Contrats de rivière, et/ou aux agents de terrain en contacts avec les riverains et autres usagers de la rivière.	Ecotopie		Annuelle	
26Ve079	Organisation d'activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau dans le bassin de la Vesdre.	Eupen	Cellule CRV	2028	
26Ve080	TeachInSteam au Polygone de l'Eau.	Forem CDC Polygone de l'eau		Annuelle	€ 0
26Ve081	En fonction des besoins et possibilités, organisation de portes ouvertes au Polygone de l'Eau.	Forem CDC Polygone de l'eau *Le Forem*		Au besoin	€ 0,00
26Ve082	Promotion du Polygone de l'Eau aux startech's days au WEX de Marche-en-Famenne.	Forem CDC Polygone de l'eau *Skillsbelgium asbl*		Annuelle	€ 0,00

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
26Ve083	Réalisation d'animations «métiers de l'eau» lors de job days dans le bassin de la Vesdre.	Forem CDC Polygone de l'eau *Le Forem*	SWDE, AIDE, CILE …	Au besoin	€ 0,00
26Ve084	Ouverture des infrastructures du Polygone de l'Eau au CRVesdre. *A l'occasion de l'organisation de Groupes de Travail, Assemblée Générale, Exposés spécifiques, etc.*	Forem CDC Polygone de l'eau	Cellule CRV	Au besoin	€ 0
11Ve274	Participation aux travaux du Contrat de Rivière par le biais de stages et de mémoires d'étudiants.	HEPL Agronomie *Cellule CRV*		Annuelle	
20Ve236	Visites en lien avec la gestion d'un cours d'eau afin de mettre en évidence les rôles et interactions de divers acteurs au sein d'un bassin hydrographique.	HEPL Agronomie *Cellule CRV*		Annuelle	€ 0,00
20Ve280	Collaboration aux événements organisés par le Contrat de Rivière : mise à disposition de salles pour certains événements ou réunions, aide logistique.	HEPL Agronomie *Cellule CRV*		Au besoin	€ 0
20Ve281	Collaboration aux évènements organisés par le Contrat de Rivière : relais systématique des évènements du CRV vers notre réseau de diplômés.	HEPL Agronomie *Cellule CRV*		Au besoin	€ 0
14Ve220	Organisation annuelle de la 'Semaine de l'environnement'.	Herve	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve104	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ruisseau de Quarreux de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Herve *Cellule CRV*		2028	
26Ve105	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ru de Dison de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Herve *Cellule CRV*		2028	
23Ve146	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Hoëgne de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Jalhay.	Jalhay		2028	
23Ve147	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Wayai de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Jalhay.	Jalhay *Cellule CRV*		2028	
26Ve108	Promouvoir l'utilisation de toilettes sèches, et accompagnement des riverains concernés par les problèmes de rejets d'eaux usées.	Jalhay		2028	
23Ve291	Lancement d'un PCDR.	Limbourg		2028	
26Ve135	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long des différents cours d'eau présents sur le territoire communal.	Limbourg *Cellule CRV*		2028	
11Ve277	Rester attentif aux diverses problématiques (déchets, pollutions, etc.) et organiser/collaborer aux actions de nettoyage sur ses domaines dans le sous-bassin de la Vesdre.	LRPE		Annuelle	*LRPE*
23Ve256	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	LRPE		2028	
11Ve367	Participer, dans la mesure de ses possibilités, aux évènements tels que «les Journées de l'Eau» dans le bassin de la Vesdre.	Maison du Tourisme du Pays de Vesdre	Cellule CRV	Annuelle	
11Ve259	Accompagner la mise en oeuvre des méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs du sous-bassin hydrographique de la Vesdre. *Action visant à renforcer les engagements des agriculteurs en faveur de la protection de l'environnement et des cours d'eau en particulier. Par exemple via l'expertise de prairies à haute valeur biologique, la réalisation de plans d'action agro-environnementaux, l'installation de parcelles aménagées (bande fleurie ou lutte contre l'érosion par ex.) via des réunions d'information, des conseils techniques, un appui administratif, des démonstrations, etc.*	Natagriwal *Agra-Ost*		Annuelle	*SPW-Plan stratégique de la politique agricole commune (PAC).*

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
17Ve142	Organisation d'activités de découverte liées à l'eau dans le cadre des Journées wallonnes de l'Eau. *Visites guidées du barrage de la Gileppe.*	Office du Tourisme de Jalhay-Sart	SPW et Asbl Complexe du barrage de la Gileppe	Annuelle	€ 500,00
26Ve150	Soutien et mise en valeur du travail des bénévoles du lundi (restauration et entretien des promenades, des ponts, des berges et du petit patrimoine). *Achat ponctuel de matériel, article publié dans le bulletin communal, sur les réseaux sociaux, etc.*	Office du Tourisme de Jalhay-Sart	Les bénévoles du lundi	Au besoin	€ 500,00
26Ve153	Sensibilisation à la préservation des cours d'eau et de leur biotope. *Publications sur les réseaux sociaux.* => Action ponctuelle	Office du Tourisme de Jalhay-Sart		Au besoin	€ 0,00
23Ve260	Sensibilisation régulière des riverains sur les problématiques touchant les cours d'eau (articles dans le bulletin communal, etc.). *Par exemple : information sur les mares, les déchets, etc.*	Olne	Cellule CRV	2028	
24Ve001	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Bola de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.	Olne	Cellule CRV	2028	
24Ve002	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Magne de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.	Olne	Cellule CRV	2028	
24Ve003	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ry de Vaux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune.	Olne	Cellule CRV	2028	
26Ve155	Mise à jour régulière des projets réalisés dans le cadre des PARIS. *Le CRV apporte son soutien à cet encodage.*	Olne	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve161	Plan de végétalisation du centre de Olne (notamment côté place).	Olne		2026	
23Ve263	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	Pepinster		2028	
23Ve293	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Hoëgne de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve294	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
23Ve295	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Bola de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Pepinster *Cellule CRV*		2028	
20Ve290	Rendre des avis, en lien avec la charte paysagère en cours d'élaboration dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme sur le territoire de Spa. *Via la sous-commission en aménagement du Territoire (SCATU) : remise d'avis motivés dans les cas prévus par le décret des Parcs naturels.*	PN des Sources	Membres de la SCATU du PNSources	Annuelle	indéterminé - fonction des demandes *PN des Sources - mise à disposition de personnel*
23Ve264	Proposer, en collaboration avec le Contrat de rivière et la Commune, une activité lors des Journées Wallonnes de l'Eau.	PN des Sources	Cellule CRV,Spa	Annuelle	Indéterminé *PN des Sources - mise à disposition de personnel*
20Ve251	Sensibiliser les citoyens à l'importance de protéger les ressources en eau (sensibilisation dans les écoles, stands, etc.).	PN Hautes Fagnes-Eifel	Cellule CRV	2027	
20Ve283	Contrôler la qualité écologique des cours d'eau et centraliser les données disponibles pour le territoire.	PN Hautes Fagnes-Eifel	Cellule CRV	Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve287	Promotion auprès des Communes du Parc de toutes les initiatives en matière de «nature-environnement» et accompagnement de celles-ci dans leurs projets. *Semaine sans pesticides, journée de l'arbre, opération rivières propres, biodibap, etc.*	PN Hautes Fagnes-Eifel		Annuelle	*PN Hautes Fagnes-Eifel*
26Ve177	Mutualisation des moyens et constructions de projets cohérents et complémentaires sur le territoire du parc.	PN Hautes Fagnes-Eifel		2028	Parc National
17Ve025	Mise à disposition de brochures sur les thèmes développés par PROTECT'eau en lien avec l'eau, le nitrate et les produits phytopharmaceutiques. *Action à la demande - Brochure, outils et autres supports de communication disponibles sur le site internet de PROTECT'eau.*	PROTECT'eau		Annuelle	€ 0,00
23Ve265	Partenariat avec les CR en tant que relais d'informations vers l'agriculteur et le citoyen à la problématique de la contamination des eaux par le nitrate et les produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux bonnes pratiques d'utilisation de ces intrants. *Conférences, diffusion d'articles ou infos via les sites web, les newsletters, les bulletins de liaisons.*	PROTECT'eau	Cellule CRV	Annuelle	heures de travail *PROTECT'eau*
14Ve230	Sensibilisierung der Bevölkerung hinsichtlich des Respekts in Bezug auf die Wasserqualität und der damit verbundenen Problematik. *Sensibilisation de la population au respect de la qualité de l'eau et aux problèmes qui y sont liés.*	Raeren	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve266	Teilnahme an den Wallonischen Wassartagen. *Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.*	Raeren	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve296	Genehmigung zugunsten des CRV zur Begehung der Wasserlaüfe, die der Zuständigkeit der Gemeinde unterliegen. *Autorisation accordée au CRV pour l'accès aux cours d'eau relevant de la compétence de la commune.*	Raeren	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve273	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	SI Trooz		Annuelle	
17Ve139	Organisation d'activités de découverte/sensibilisation liée à l'eau dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.	Società Dante Alighieri		Annuelle	*Società Dante Alighieri*
26Ve199	Traduction en italien, pour ses membres, des textes et légendes du n° 109 de InfoVesdre et des X banners 'inondation'.	Società Dante Alighieri		2028	
26Ve200	Evaluer les possibilités d'organiser une conférence (ou leçon publique) sur la «Pédagogie des chiffres» qui pourrait constituer un item d'une après-midi de conférences pour les JWE.	Società Dante Alighieri		2028	
23Ve274	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	Soumagne		Annuelle	
26Ve208	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long des différents cours d'eau présents sur le territoire communal de Soumagne.	Soumagne *Cellule CRV*		2028	
26Ve210	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long des différents cours d'eau présents sur le territoire communal.	Spa *Cellule CRV*		2028	
26Ve211	Déplacement du dépôt communal le long de la Picherotte.	Spa		2028	
26Ve213	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux industries le long du Wayai concerné par des problèmes de rejets polluants et de déchets. *PN : Ve20r-wayai-42*	Spa *Cellule CRV*		2028	
26Ve221	Organisation d'une activité pour les Journées wallonnes de l'Eau. *A définir*	Spadel *PN des Sources*	Cellule CRV	Annuelle	
26Ve227	Maintien des certifications ISO 14001 et AWS (gestion durable de l'eau).	Spadel		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve289	Mise en place d'une Commission Locale de Développement Rural dans le cadre du PCDR.	Sprimont		2028	
23Ve275	Participation aux Journées Wallonnes de l'eau.	Sprimont		2028	
26Ve236	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long des différents cours d'eau présents sur le territoire communal.	Sprimont *Cellule CRV*		2028	
26Ve237	Contribuer à la préparation, l'organisation et la coordination du Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique de la Vesdre.	SPW-DCENN		2028	
17Ve061	Planification et coordination des accès au cours d'eau: sur base de la typologie des secteurs, assurer un nombre minimum de points d'accès pour l'entretien et les réparations.	SPW-DCENN Liège	Cellule CRV	Annuelle	
17Ve049	Remise d'avis dans le cadre de la procédure de permis d'urbanisme, d'environnement ou unique, ou de modification du plan de secteur, pour préserver la zone agricole.	SPW-DDR		Annuelle	€ 0,00
20Ve275	Transmettre les résultats de l'enquête publique réalisée en vue de l'adoption des plans de gestion visés par la DCE.	SPW-DESu		2026	heures de travail *SPW-DESu*
26Ve251	En concertation avec les cellules de coordination des CR et à la demande celles-ci, organiser des groupes de travail thématiques pour répondre à des besoins identifiés de clarification d'interprétation de textes juridiques relatifs aux eaux de surface.	SPW-DESu		Annuelle	heures de travail *SPW-DESu*
17Ve147	Lors des Opérations Rivières Propres sur la Vesdre, une attention particulière est donnée dans la gestion des barrages, afin de garantir la sécurité des bénévoles présents dans le cours d'eau en prévenant préalablement ceux-ci de toutes augmentations de restitutions supérieures à 5m³/s via le centre régional de crise. *La Cellule du CRV informe préalablement le SPW MI dDBR de toute action ORP sur la Vesdre.*	SPW-Mi-DBarrages-Réservoirs	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve313	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Magne de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve314	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Vesdre de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve315	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long de la Walthine de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve316	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Bois Lemoine de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve317	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du ruisseau des Chenals de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve318	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Ry de Vaux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz		2028	
23Ve319	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejet le long du Ry Mosbeux de manière coordonnée entre le CRV et la Commune de Trooz.	Trooz *Cellule CRV*		2028	
26Ve261	Installation d'un panneau de sensibilisation/didactique au niveau du maraichage en bord de Vesdre. *Le panneau pourrait parler de la Vesdre sous forme éventuelle d'une carte d'identité.*	Trooz	Cellule CRV	2026	
26Ve264	Mise en place d'une brigade «articles 60». *Distribution d'informations diverses ; nettoyage de zone de bord de cours d'eau ; travail maraichage ; etc.*	Trooz		Annuelle	

N°	Intitulé / *Descriptif*	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	Budget / *Financement*
20Ve263	Améliorer la communication générale concernant l'action de la Ville au niveau des cours d'eau (information par cours d'eau ou thématique).	Verviers		2028	
23Ve202	Etude des possibilités de réaliser des couloirs de végétalisation afin d'adapter la Ville au changement climatique.	Verviers		2028	
23Ve279	Organisation d'activités de découvertes/sensibilisation dans le cadre des Journées Wallonnes de l'eau.	Verviers		2028	
23Ve321	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau de Mangombroux.	Verviers	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve322	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Paires.	Verviers	Cellule CRV	Annuelle	
23Ve323	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau des Roittes.	Verviers		Annuelle	
23Ve324	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Cossart.	Verviers		2028	
23Ve325	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Fiérain.	Verviers		Annuelle	
23Ve326	Mise à jour et suivi des points noirs (déchets, rejets et invasives) sur le ruisseau du Préry.	Verviers		Annuelle	
14Ve235	Sensibilisation de la population au respect de l'environnement, et plus particulièrement au respect des cours d'eau.	Welkenraedt		2028	€ 0
23Ve284	Suivi, mise à jour et rappel de la réglementation aux riverains concernés par des problèmes de déchets et de rejets le long du Ruyff de manière coordonnée entre le CRV et l'agent constatateur.	Welkenraedt *Cellule CRV*		2028	
26Ve292	Participation de l'Agent Constatateur ou tout autre agent spécifique à une formation en lien avec la gestion des points noirs inventoriés par le CRV.	Welkenraedt		2028	€ 0

4.6. L'engagement officiel des partenaires : Recueil des signatures

Le Ministre soussigné soutient les actions inscrites dans le protocole d'accord 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre et prendra, dans le cadre de ses responsabilités, toutes les dispositions nécessaires pour que ces actions puissent être menées à bien.

Monsieur Yves Coppieters,
Ministre de la Santé, de l'Environnement,
des Solidarités et de l'Economie sociale

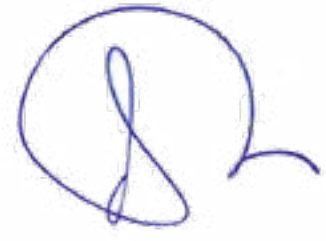


Madame Anne-Catherine Dalcq,
Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
en charge de la Forêt, de la Nature,
de la Chasse et de la Pêche

Les institutions, administrations, associations et organismes suivants, représentés officiellement par les personnes soussignées, s'engagent à mener à bien les actions qu'ils ont inscrites dans le protocole d'accord 2023-2025 du Contrat de Rivière Vesdre en tant que maîtres d'œuvre et pour lesquelles ils ont préalablement marqué leur accord écrit.
Remarque : En tant que responsables de la réalisation des actions, seuls les maîtres d'œuvre sont signataires du protocole d'accord.

Institution provinciale :

Pour la Province de Liège - Direction Générale
Infrastructures et Développement Durable
Monsieur André Denis
Député provincial

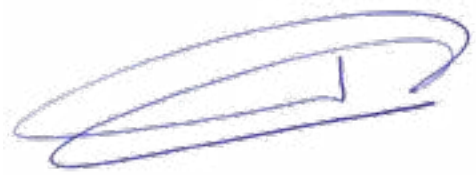


La Défense :

Pour la Défense
Madame Alessandra Vicenzi
Cheffe de la structure environnement à la
Direction Générale Matériel Ressources



Pour l'Institut Royal Militaire d'Education Physique
Capitaine Pierre Nyssen
Commandant du département support



Institutions régionales :

Pour le Service Public de Wallonie -
Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Monsieur Renaud Baiwir
Directeur Général



Pour le Service Public de Wallonie -
Mobilité et Infrastructures
Monsieur Pol Flamend
Directeur Général

Pour le Service Public de Wallonie -
Secrétariat Générale
Monsieur Simon Riguelle
Directeur du CORTEX et Président du GTI



Institutions communales :

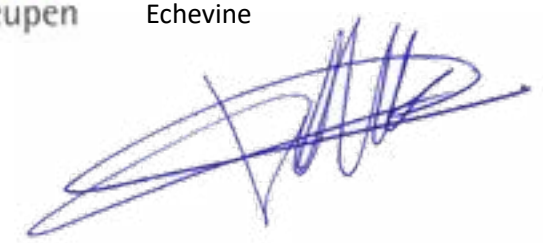
Pour la Commune de Baelen
Monsieur Fabrice Massenaux
Echevin



Pour la Commune de Chaudfontaine
Monsieur Stéphan Poncelet
Chef de Division



Pour la Ville d'Eupen
Madame Caroline Völl
Echevine



Pour la Ville de Herve
Monsieur Marc Drouguet
Bourgmestre



Pour la Commune de Jalhay
Monsieur Dimitri Houssa
Echevin



Pour la Ville de Liège
Madame Carine Clotuche
Echevine



Pour la Ville de Limbourg
Monsieur Martin Mobers
Echevin



Pour la Commune de Lontzen
Monsieur Patrick Thevissen
Bourgmestre



Pour la Commune d'Olne
Madame Margaux Requier
Echevine



Pour la Commune de Pepinster
Madame Ipek Keskin
Echevine



Pour la Commune de Raeren
Monsieur Philippe Croé
Echevin



Pour la Commune de Soumagne
Monsieur Benoît Dethier
Echevin



Pour la Ville de Spa
Monsieur Jean-Pierre Lit
Echevin



Pour la Commune de Sprimont
Monsieur Luc Delvaux
Bourgmestre



Pour la Commune de Theux
Monsieur Cédric Defosse
Echevin



Pour la Commune de Trooz
Madame Joëlle Deglin
Echevine



Pour la Ville de Verviers
Madame Isabelle Stegen
Conseillère communale



Pour la Commune de Welkenraedt
Monsieur Martin Petit
Echevin



Acteurs locaux :

Pour l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des Communes de la Province de Liège
Monsieur Bruno Paermentier
Chef de Département



Pour Cabot Plastics Belgium SA
Monsieur Yves Bodeux
SHE Manager



Pour Coca-Cola Europacific Partners Belgium (site de Chaudfontaine)
Monsieur Dominique Pâquet
Responsable environnement



Pour Spadel
Monsieur Maxime Sohy
Responsable Eau et Environnement



Pour l'Université de Liège - Gembloux Agro Bio Tech
Madame Aurore Degré
Professeur ordinaire



Pour l'Université de Liège - LEMA
Local Environment Management and Analysis
Monsieur Joël Privot
Assistant



Pour l'Université de Liège - Unité de Gestion des Ressources Aquatiques et Aquaculture
Monsieur Billy Nzau Matondo
Ingénieur de Recherche



Pour la Haute Ecole de la Province de Liège - Département des Sciences Agronomiques
Madame Gwen Delaye
Maître assistante



Pour Protect'Eau
Madame Laurena Durant
Responsable du centre d'action de Huy

Pour la Fédération Wallonne de l'Agriculture
Monsieur André Ledur
Conseiller



Pour Natagriwal
Monsieur Pierre Luxen
Administrateur



Pour Agra-Ost
Monsieur Pierre Luxen
Directeur émérite



Pour les Classes d'Eau de Pepinster
Madame Nathalie Castiaux
Directrice



Pour le CRIE de Spa - Domaine de Bérinzenne
Madame Anne-Catherine Martin
Coordinatrice pédagogique



Pour Ecotopie
Madame Christine Partoune
Formatrice



Pour le CRIE de Liège - Education Environnement
Madame Valérie Vreeswijk
Coordinatrice générale



Pour le Polygone de l'Eau - FOREM Formation
Madame Ariane Claessen
Formatrice



Pour Haus Ternell Ostbelgien
Madame Magali Noldus
Animatrice

Pour Adalia 2.0
Madame Maïté Loute
Co Directrice
Réprésentée par monsieur Louis Noël



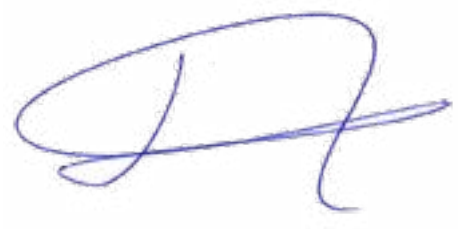
Pour Agir pour la Diversité & la Nature
Madame Anne-Catherine Martin
Administratrice



Pour les Ateliers de la Vesdre
Madame Joëlle Deglin



Pour BeWapp
Monsieur Benoît Bastien
Directeur général



Pour le GAL - Pays de Herve
Madame Aurélie Lahaye
Directrice



Pour le LIFE Vallées ardennaises
Madame Manhattan Solheid
Chargée de mission scientifique



Pour Natagora
Groupe de travail Castors
Monsieur Luc Humblet
Collaborateur



Pour le Parc naturel des Sources
Madame Valérie Dumoulin
Directrice



Pour le Parc naturel
Hautes Fagnes-Eifel
Monsieur Donovan Niessen
Administrateur



Pour le Plan Communal de Développement de la Nature de Chaudfontaine
Madame Esther Zaeytydt
Conseillère en Environnement



Pour la Societa Dante Alighieri - Comitato di Verviers
Madame Joëlle Abbes-Orban
Présidente d'honneur



Pour le Studio Paola Vigano
Monsieur Etienne Schillers
Réprésentée par monsieur Gilles Dumoulin



Pour la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève
Monsieur Gonzague Milis
Directeur



Pour la Maison du Tourisme Pays de Vesdre
Madame Isabelle Stegen
Présidente



Pour l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart
Madame Alison Clément
Présidente

Pour l'Agence du Tourisme des Cantons de l'Est - Ostbelgien
Madame Helen Hoffmann
Responsable Marketin & Communication



Pour le Royal Syndicat d'Initiative de Chaudfontaine
Monsieur Stéphan Poncelet
Chef de Division



Pour le Syndicat d'Initiative de Trooz
Madame Joëlle Deglin
Présidente



Pour la Fédération Halieutique Vesdre
Monsieur Pascal Crul
Administrateur



Pour la Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est
Monsieur Pascal Crul
Président



Pour les Amis de la Hoëgne et du Wayai
Monsieur Jean Georis
Vice-Président



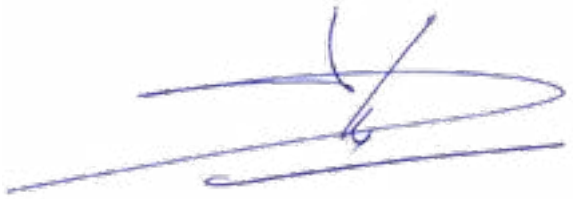
Pour la Société Royale de Pêche et de Pisciculture - La Warfazienne
Monsieur Jean-Marc Jewasinski
Président



Pour la société de pêche Vesdre, Pêche et Nature
Monsieur Albert Schinckus
Garde



Pour le Contrat de Rivière Vesdre
Monsieur Pierre Luxen
Président



Fait à Sprimont, le 6 mars 2026

Abréviations

AD&N	Agir pour la Diversité & la Nature
AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
AIDE	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège
AmisHW	Les Amis de la Hoëgne et du Wayai
ATCE	Agence du Tourisme des cantons de l'Est - Ostbelgien
BO	Budget Ordinaire
CE	Communauté Européenne // Cours d'Eau
CENN	Cours d'Eau Non Navigables
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement
CGT	Commissariat Général au Tourisme
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège à Nitrate
Classdeau	Classes d'Eau de Pepinster
CPPLg	Commission Provinciale Piscicole de Liège
CR	Contrat de Rivière
CRA-W	Centre Wallon des Recherches Agronomiques
CR Phyto	Comité Régional Phyto
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CRV	Contrat de Rivière Vesdre
CTSBH	Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique
DCE	Directive Cadre Eau
DCO	Demande chimique en oxygène
DEMNA	Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DESU	Département des Eaux de Surface
DHI	District Hydrographique International
DI	Directive Inondations
DPC	Département de la Police et des Contrôles (Service Public de Wallonie)
DST-PL	Direction du Service Technique (Province de Liège)
EH	Equivalent Habitant
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FF	Frais de Fonctionnement
FHV	Fédération Halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture

GISER	Gestion Intégrée Sol - Erosion - Ruissellement
GT	Groupe de travail
GTI	Groupe Transversal Inondations (Service Public de Wallonie)
GW	Gouvernement Wallon
HCE	Hors Cours d'Eau
HEPL	Haute Ecole de la Province de Liège
HTVA	Hors TVA
IBGN	Indice Biotique Global Normalisé
ICLM	Ici Commence La Mer
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
IRMEP	Institut Royal Militaire d'Education Physique
JWE	Journée Wallonne de l'Eau
LIFE	L'Instrument Financier Européen
LIFE BNIP	LIFE Belgian Nature Integrated Project
LIFE Vard	LIFE Vallées ardennaises
LRPE	Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est
LW	Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne
MAEC	Méthodes agri-environnementales et climatiques
MO	Maître d'œuvre
MWP	Maison Wallonne de la Pêche
MT	Maison du Tourisme
MT PV	Maison du Tourisme Pays de Vesdre
MT OVA	Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève
MT SHFA	Maison du Tourisme Spa Hautes Fagnes Ardennes
Natagora PC	Natagora Pays Chantoire
OFNI	Objets Flottants Non Identifiés
OTJS	Office du Tourisme de Jalhay-Sart
PAC	Politique Agricole Commune
PARIS	Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Azote
PGDH	Plan de Gestion du District Hydrographique

PGRI	Plan de Gestion du Risque d'Inondation
PLUIES	Prévention et LUtte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PMC	Plastiques - Métaux - Cartons à boissons
PN HFE	Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel
PN Sources	Parc Naturel des Sources
PN	Point noir
PNP	Point noir prioritaire
PPP	Produits Phytopharmaceutiques
PV	Procès-verbal
PWDR	Programme Wallon de Développement Rural
PWRP	Programme Wallon de Réduction des Pesticides
RAPP	Royale Association des Pêcheurs de Pepinster
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RN	Route nationale
RSI	Royal Syndicat d'Initiative
RW	Région Wallonne
SAU	Surface agricole utile
SBH	Sous-bassin hydrographique
SCATU	Sous-commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SI	Syndicat d'Initiative
SIG	Système d'Information Géographique
SOR	Source O Rama
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW DGARNE	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW DGARNE CiEi	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Cellule interdépartementale Espèces invasives
SPW DGARNE DCENN	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables
SPW DGARNE DCENN_Li	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Cours d'Eau Non Navigables de Liège
SPW DGARNE DCP	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Chasse et de la Pêche
SPW DGARNE DDR	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural
SPW DGARNE DESo	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux Souterraines
SPW DGARNE DESu	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction des Eaux de Surface
SPW DGARNE DGHI	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Gestion Hydraulique
SPW DGARNE DNF	Service Public de Wallonie - Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts
SPW GTI	Service Public de Wallonie - Groupe Transversal Inondations
SPW MI	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures
SPW MI DBR	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction des Barrages-Réservoirs
SPW MI DGH	Service Public de Wallonie - Mobilité et Infrastructures - Direction de la Gestion Hydrologique
SPW SG	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général
SPW SG DCE	Service Public de Wallonie - Secrétariat Général - Direction de la communication Externe
STEP	Station d'épuration
SPF	Service Public Fédéral
TFE	Travail de fin d'étude
TVAC	TVA Comprise
ULiège	Université de Liège
ULiège LDPH	Université de Liège - Unité de Gestion des Ressources Aquatique et d'Aquaculture
ZIT	Zone d'Immersion Temporaire
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation







Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre - asbl

Cellule de Coordination :
Rue Spintay, 52 - 4800 Verviers
Tél. : 0470/48 53 18
coordination@crvesdre.be

www.crvesdre.be

Le Contrat de Rivière Vesdre est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :